SIGLES ET ACRONYMES

AHDIS	Action Humaine pour le Développement Intégré au Sénégal
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la démographie
APD	Aide publique au développement
APIX	Agence de promotion des investissements et des grands travaux
CDSMT	Cadre de dépenses sectorielles à moyen terme
PNTL	Programme national de lutte contre la tuberculose
CNDS	Comité national du dialogue social
CRESPES	Comités régionaux de suivi des politiques économiques et sociales
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EACI	Environnement des affaires de classe internationale
EPT	Education pour tous
FBCF	Formation brute de capital fixe
FDD	Fonds de dotation de la décentralisation
FECL	Fonds de dotation des collectivités locales
FNDL	Fonds national de développement local
GAR	Gestion axée sur les résultats
IDE	Investissements directs étrangers
IPRES	Institut de prévoyance retraite du Sénégal
MA	Ministère de l'Agriculture
MST	Maladie sexuellement transmissible
OMS	Organisation Mondiale de la santé
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
OS	Objectif stratégique
OSC	Organisation de la société civile
PA	Programme Agricole
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PAP	Plan d'actions prioritaires
PDEF	Programme de développement de l'éducation et de la formation
PDPA	Programmes, Lettres et Déclarations de Politique de Développement Agricole
PIB	Produit Intérieur Brut
PDIS	Programme de développement intégré de la santé

PDMAS	Programme de développement des marchés agricoles du Sénégal
PNIA	Programme national d'investissement agricole
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PNT	Programme national de lutte contre la tuberculose
PNLS	Programme national de lutte contre le SIDA
PREF	Plan de Redressement Économique et Financier
PTF	Partenaires techniques et financiers
PTIP	Programme triennal d'investissement public
SIGFIP	Système intégré des finances publiques
SNP	Système national de planification
SCA	Stratégie de croissance accélérée
SSP	Soins de santé primaire
SIDA	Syndrome immunodéficience acquise
TBA	Taux brut d'admission
TEI	Tableau inter-industrie
TNS	Taux net de scolarisation
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

PRESENTATION DE L'ONG AHDIS

Action Humaine pour le Développement Intégré au Sénégal (AHDIS) est une Association mixte, laïque et démocratique dont les membres ont décidé de s'associer librement pour mettre en commun leurs visions, ambitions et ressources dans le but de participer activement à l'émergence d'une organisation capable de prendre en charge non seulement son propre développement, mais aussi participer au développement économique et sociale du Sénégal.

AHDIS est une ONG indépendante de tout pouvoir politique, et intervient sur l'ensemble du territoire national sans discrimination de race, d'ethnie, ou de religion. Elle est membre à part entière de la société civile dont elle défend les intérêts et les aspirations, et assure actuellement la présidence du CONGAD.

AHDIS est née dans un contexte de crise socio-économique, où l'Etat commençait à se retirer de certains secteurs et mettre en place des politiques de redressement économique et financier. Face au désengagement de l'Etat, les populations devaient s'activer autour de programmes de faible envergure souvent financés par des fonds propres. Elles commençaient alors à démonter leur capacité de prendre en charge leur propre développement. Ces initiatives vont attirer l'attention des structures d'encadrement et de développement et surtout des ONG, qui de par leurs relations leur apportent un appui technique, financier et organisationnel.

La philosophie d'AHDIS est d'être constamment au service du développement économique et social des populations. Ceux-ci doivent s'approprier des processus de développement dans leur localité et œuvrer pour l'autosuffisance.

Depuis sa création le 15 octobre 1988, AHDIS s'est fixée comme mission de contribuer au développement économique et social du Sénégal par la mise en place de programmes conçus avec les communautés de base. AHDIS cherche à promouvoir un véritable développement local durable à travers l'appui des initiatives des communautés de base pour l'amélioration de leurs conditions de vie en milieu rural et urbain. Cette démarche résulte d'une vision du développement et de la mission de l'ONG. Elle est une approche globale qui met en exergue le renforcement des capacités des communautés pour une participation consciente, une gestion efficace et efficiente des ressources et une interrelation des différents acteurs.

C'est dans cette perspective que le projet de Renforcement des Capacités des Organisations de la Société pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques économiques et sociales est mis sur pied pour faire jouer pleinement à la société civile du Sénégal son rôle de suivi, d'évaluation et d'élaboration de ces politiques pour des alternatives crédibles.

AHDIS perçoit que les politiques économiques et sociales occupent une place centrale dans l'atteinte des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement) d'ici à 2015. C'est pourquoi, l'évaluation de ces politiques publiques est devenue une exigence de transparence et un gage de démocratie pour aboutir à un consensus entre les acteurs au développement sur les politiques déroulées par l'Etat dans sa stratégie de réduction de la pauvreté.

Avant propos

La première édition du Rapport National de la société civile pour l'évaluation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP I et II) est enfin parue.

Ce vœu de plusieurs années s'est matérialisé simplement pour donner la parole à la société civile organisée qui a longtemps œuvré pour non seulement démocratiser le débat économique, mais plus pour orienter les décisions de développement vers le bien être social des populations pauvres.

AHDIS, en rapport avec plus de soixante dix (70) organisations de la société civile en activité dans les quatorze (14) régions du Sénégal a facilité cette production de la société civile autour des stratégies de développement économique et social.

Durant une période de trois mois, les collègues de chaque région réunis au sein d'un comité régional d'études et de Suivi des Politiques Economiques et Sociales (CRESPES) ont mené des études ayant débouché à un document dit de « contributions régionales » en rapport d'évaluation du DSRP I et II. Il s'agissait de procéder à une collecte et à un traitement de données économiques et sociales afin de faire une analyse critique selon les contenus des DSRP. Partant de cela, le travail de synthèse des différentes contributions régionales s'est déroulé selon une approche contradictoire d'analyse des contenus des DSRP I et II. Le document issu de ce travail a fait l'objet d'un enrichissement pointu lors de l'atelier de restitution qui a connu une large implication des acteurs de la société civile.

Pour la première fois depuis le démarrage du processus du DSRP en 2002, la société civile a pleinement discuté et produit ses points de vue en dehors du cadre offert par le ministère de l'économie et des finances.

Nous le disons haut et fort, malgré les efforts consentis par la commission de la société civile sur le DSRP, sa contribution n'a jamais été prise en compte sérieusement dans les différents documents officiels sur la question. En tout cas, nous avons réussi à donner notre point de vue d'une manière exhaustive, critique et scientifique au bonheur de toute la communauté d'acteurs. Nous n'avons pas commandité une étude, nous avons procédé selon l'approche évoquée précédemment. Pareille démarche est coûteuse, mais noble avec le grand mérite d'être promue.

Les fondements de notre plaidoyer sur les politiques économiques et sociales se construisent à partir de ce produit et, pour la période étudiée. Ce comportement crédibilise davantage l'action de la société civile dans un contexte particulier du développement de notre pays.

C'est le lieu de féliciter et de remercier nos partenaires ainsi que toutes les personnes et organisations qui nous ont appuyés de loin. La fondation Rosa Luxemburg d'Allemagne a appuyé intégralement ce processus. Notre reconnaissance à l'endroit de toute l'équipe de l'Afrique de l'Ouest est ici exprimée. En attendant le Rapport d'évaluation du DPES, vos critiques et suggestions sont les bienvenues.

Le Président du Comité de Rédaction
Amacodou Diouf

RESUME ANALYTIQUE

Les politiques macroéconomiques améliorées des programmes d'ajustement structurels (PAS) des années 80 et 90 ont eu pour corollaires une meilleure performance économique. Toutefois, la croissance et son rythme générés par ces politiques n'ont ni contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations, ni permis à être à la hauteur des défis à relever pour atténuer la pauvreté. En termes d'avoir (57,9%), de savoir et de pouvoir, le développement humain posait un énorme probléme aux autorités sénégalaises.

C'est à cet effet qu'au cours des dix dernières années, les politiques de développement ont été fortement recentrées sur la lutte contre la pauvreté. Le Sénégal a mis en œuvre une SRP à travers deux DSRP. Sa vocation a été de promouvoir la participation de l'ensemble des groupes sociaux à la planification en vue d'un consensus autour des grands objectifs nationaux de développement.

Au terme de la mise en œuvre des DSRP I et II sur la période 2003-2010, il est souhaitable **que la Société Civile,** dans son rôle de contrôle citoyen, procède à l'évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté. Cette évaluation alimentée par **les contributions des CRESPE,** s'est effectuée à travers l'analyse de la pertinence et la cohérence ainsi que des mécanismes de suivi/évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP), et si possible d'analyser l'impact des résultats obtenus sur les populations.

L'élaboration de la SRP, selon **la Société Civile,** a permis au pays de procéder à l'évaluation de la pauvreté sur la base d'une méthodologie rigoureuse se fondant sur des enquêtes de terrain afin de saisir les perceptions des populations qu'elles-mêmes ont sur leurs conditions de vie et sur les facteurs qui expliquent la pauvreté. Cette élaboration a enclenché dans le pays, un processus participatif dans lequel ont été associées certaines forces sociales du pays en particulier la Société Civile dans sa diversité. Il faut dire que le processus a également contribué à améliorer la crédibilité du Gouvernement face aux partenaires extérieurs.

Cependant, l'une des faiblesses dans la formulation de la SRP, selon la Société civile est liée à l'externalisation du processus, notamment par la non disponibilité de cadre stratégique dans les secteurs productifs. Ce qui fait que le PAP (plan d'actions prioritaires) qui devait permettre un suivi-évaluation quantitatif des activités à réaliser n'était pas disponible au niveau de certains secteurs.

Pour la Société civile, le principal problème qui se pose se trouve dans le schéma de planification de la SRP est que les résultats et les impacts de sa mise en œuvre n'ont pas été suffisamment appréhendés en raison de l'insuffisance dans la sélection et la classification des projets et programmes. En effet, l'hypothèse de taux de croissance projetée de 7,8% en moyenne annuelle suppose une efficacité marginale de près de 37%.

Selon la Société Civile, également, la pertinence des axes et stratégies identifiés par le DSRPI et poursuivis dans le DSRPII est en conformité avec le diagnostic de la pauvreté effectué. A cet effet, la Société civile fait constater que l'une des forces du DRSP est la pertinence du diagnostic de la pauvreté qui a été fait, pertinence qui se fonde, lors de la formulation de la SRP, sur une approche méthodologique rigoureuse de l'analyse qualitative et quantitative de la pauvreté.

L'analyse de la pertinence et la cohérence des axes par rapport au diagnostic de la pauvreté permet de relever que ces axes correspondent bien au diagnostic sur la pauvreté, en particulier aux perceptions de la population telles que

formulées dans les DSRP. On peut, ainsi, mentionner la pertinence intrinsèque de chaque axe et la cohérence d'ensemble des différents axes par rapport au diagnostic de la pauvreté. Toutefois, le contenu peut être amélioré et développé en ce qui concerne en particulier l'Axe 1, en mettant en évidence le rôle clé que doit jouer l'investissement et la croissance dans la création de richesses et en procédant à l'identification des créneaux porteurs pouvant faire l'objet de diversification et soutenir la relance et la croissance économique.

En outre, l'analyse de l'économie sénégalaise effectuée par la Société Civile faisant ressortir la faiblesse des relations interbranches indique qu'il fallait mettre l'accent, au niveau des actions stratégiques, sur la densification du tissu économique par la mise en place d'unité de transformation dans une économie essentiellement primaire.

De l'examen de la pertinence et la cohérence des secteurs par rapport au diagnostic de la pauvreté et aux axes, la Société Civile a constaté que le décompte fait à partir des matrices de mesures prioritaires des deux DSRP permet d'identifier pour le DSRP I 3 axes stratégiques, 32 secteurs, 99 objectifs/stratégies et 323 actions prioritaires alors que pour le DSRP II il a été retenu 4 axes stratégiques, 45 secteurs, 138 objectifs/stratégiques et 490 actions prioritaires. Il semblerait que, compte tenu de l'ampleur et de la sévérité de la pauvreté, tout semble être prioritaire. Il convenait alors de procéder à la hiérarchisation des priorités.

Pour les DSRP I et II on décompte 813 actions prioritaires. Il apparaît après analyse que les actions prioritaires ont toutes la même importance relative, donc aucune hiérarchisation n'existe.

Ce qui dénote du manque de pertinence des actions prioritaires. Le nombre inflationniste d'actions prioritaires remet en question leur utilité comme critère de sélection des projets/programmes. Pratiquement tout projet ou programme peut trouver une référence dans une des actions prioritaires et peut réclamer automatiquement le statut d'être prioritaire. Or, en plus de leur nombre inflationniste, les objectifs stratégiques et actions prioritaires ne sont ni mesurables et réalisables à l'horizon des DSRP.

Lors de l'élaboration des DSRP, la plupart des secteurs ne disposaient pas de cadre stratégique et en particulier au niveau des secteurs productifs. Seuls des cadres existaient pour les secteurs sociaux (santé et éducation). Les critères de résultat en matière de stratégie de réduction de pauvreté peuvent être très variés et renvoient à la définition et à la compréhension même de la pauvreté. Le Sénégal a retenu dans ses DSRP trois dimensions de la pauvreté que sont : le manque d'avoir (dimension monétaire), de savoir (difficulté d'accès aux infrastructures de base) et de pouvoir (non participation au processus politique). Pour la Société Civile cette acceptation aurait du conduire à mettre en évidence des indicateurs de croissance du revenu complétés par des indicateurs de répartition de revenu. La stratégie de réduction renvoie également à la satisfaction des besoins essentiels comme la santé et l'éducation, l'alimentation, … Ce qui supposait le développement d'indicateurs composites et synthétiques à partir d'indicateurs élémentaires. Si dans les DSRP il y'a une tentative à un premier niveau de sélection d'indicateurs de résultats adossés aux actions prioritaires (qui sont confondus à des indicateurs d'impact) pouvant constituer un premier palier, la Société Civile ne trouve pas, aussi bien dans le DSRP I que dans le DSRP II, une tentative de confection d'indicateurs synthétiques ou composites

renvoyant aux trois dimensions de la pauvreté et pouvant aboutir in fine à l'établissement d'un indicateur unique de réduction de la pauvreté. Ce qui montre l'absence de pertinence des indicateurs retenus pour suivre la mise en œuvre de la SRP.

Le dispositif institutionnel du DSRP a été officiellement mis en place par l'Arrêté du 25 10 2005 n°005951 portant "création, organisation et fonctionnement de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté ". Cet Arrêté né des leçons tirées de l'expérience de participation des acteurs lors du processus de formulation du DSRP, a pris en compte des modifications qui ont été portées à la configuration des organes initialement prévus et au profil de leurs responsables. Il s'avère qu'à la lecture du texte portant création du cadre institutionnel du DSRP soulève principalement, pour la Société Civile deux problèmes. Le premier est que dans les missions des organes centraux, il n'apparaît pas le rôle de dialogue entre les forces sociales que ces organes doivent jouer afin de renforcer l'adhésion et de garantir l'approche participative dans la mise en œuvre du DSRP. Le deuxième est l'oubli dans le décret des services traditionnels de planification aussi bien au niveau central qu'au niveau régional, ainsi que les cellules d'études et de planification des ministères.

L'un des aspects les plus importants de l'évaluation consiste à l'analyse de l'efficacité, c'est-à-dire le niveau d'atteinte des résultats. Pour la Société Civile, l'examen des comptes de la nation fait observer une croissance encore insuffisante pour réduire la pauvreté monétaire. L'absence d'amélioration significative des conditions de vie des populations est due, pour l'essentiel, à l'insuffisance de la croissance. La relation entre la croissance et l'incidence de pauvreté est mesurée à travers l'élasticité qui est estimée autour de (0,009). Ce qui indique que pour se maintenir sur la trajectoire de réduction de la pauvreté, il fallait que l'économie sénégalaise s'inscrive dans une dynamique de croissance avoisinant les deux chiffres, avec un taux d'investissement de l'ordre de 25 à 30% bien orienté, alors que ce taux se situe actuellement en termes nets entre 15% et 18% .

A cet effet, la Société Civile adhère à l'idée que l'OMD 1 "Réduire la pauvreté de la population de moitié (34%) de 1990 à 2015" risque de ne pas être atteint par le Sénégal. Ce résultat est étayé par les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du Document de Politique Economique et Sociale qui révèle que la pauvreté monétaire a stagné malgré tous les efforts réalisés. L'incidence de la pauvreté passerait de 50,8% en 2005 à 50,7% en 2009. Selon ces projections, la pauvreté reculerait légèrement à Dakar, serait stable dans les autres centres urbains et en légère augmentation en milieu rural (de 61,9% en 2005 à 63,2% en 2009). Les projections indiquent que si cette tendance se poursuit, l'incidence de la pauvreté se situerait à 50% à l'horizon 2015. Pour parvenir à l'objectif de 34%, en cinq ans, le pays devrait réaliser un taux de croissance annuelle d'au moins à deux chiffres. Ainsi le défi d'une croissance économique forte, créatrice d'emploi et réductrice de pauvreté reste, pour le Sénégal, actuel.

Les résultats demeurent encore insuffisants pour l'accès aux services sociaux de base, selon la Société Civile. Des progrès notables ont été réalisés pour l'accès à l'éducation primaire, l'accès à l'eau potable et la lutte contre le VIH/SIDA. Ils ont été modestes pour l'accès à la santé maternelle et infanto-juvénile et limités pour l'accès à un système d'assainissement amélioré.

Par ailleurs la Société Civile a constatée un faible niveau de participation des pauvres aux processus politiques et dénote leur manque d'influence sur la vie politique. Les efforts pour la réduction

de la pauvreté ne peuvent aboutir s'ils sont conçus en termes purement technocratiques. La pauvreté n'évolue pas dans un vide social. La Société Civile fait savoir qu'il faut tenir compte des considérations culturelles, de l'évolution des relations sociales ainsi que de l'accès et de la participation à l'expression politique pour conduire des démarches appropriées de lutte contre la pauvreté. En dépit de l'approfondissement de la démocratie au Sénégal, la majorité des pauvres ont encore peu d'influence sur les décisions qui touchent leur existence, et surtout les femmes pauvres demeurent encore les plus pénalisées.

Par ailleurs, la Société Civile constate, malgré une volonté politique manifeste et l'élaboration de programmes spécifiques destinés à promouvoir la femme sénégalaise, celle-ci continue d'occuper encore une place marginale dans les processus politiques et économiques de prise de décision. En outre, la Société Civile constate une faible internalisation et appropriation des politiques publiques. L'existence de mécanismes, de processus et d'institutions qui guident les relations politiques et socio-économiques permettant aux citoyens et aux acteurs sociaux de faire connaître leurs intérêts et d'exercer leurs droits participe fortement à la satisfaction des besoins de base des populations. Ils reposent sur les capacités institutionnelles de gestion des affaires publiques reposant essentiellement sur les principes de transparence, de participation, de responsabilité, d'équité et de primauté du droit.

Une stratégie de réduction de la pauvreté partagée constitue un défi essentiel parce qu'elle doit permettre une participation des populations à la définition des politiques et à leurs mise en œuvre dans un cadre ouvert de bonne gouvernance et de gestion du développement. Les difficultés dans la mise en œuvre de la décentralisation sont également marquées, selon la Société Civile par l'existence encore d'une forte tutelle de l'Etat central qui peut, pour des considérations politiques, dissoudre une collectivité locale en la substituant par une délégation spéciale. La société civile note également une faiblesse en matière d'équipement des collectivités locales. Par exemple, il ressort des informations fournies par le CRESPES de Louga, qu'aucune collectivité locale de la région ne dispose d'état civil informatisé.

Les interprofessions qui regroupent les professionnels des différents segments de chaque filière constituent les interlocuteurs de l'Etat et des bailleurs de fonds par rapport à toutes les décisions politiques et économiques à prendre relativement pour toute filière. Tous ces cadres de concertation mis en place devaient jouer un rôle effectif dans le dialogue avec l'Etat, les ONG et les opérateurs économiques privés. Les différentes faiblesses notées dans la gestion des organisations n'ont pas empêché qu'elles soient retenues dans beaucoup de programmes publics, comme les représentants officiels des bénéficiaires au grand dam par exemple des petits paysans à la base. Rares sont les organisations qui ont eu à participer aussi bien à la formulation qu'à la mise en œuvre des DSRP. Le faible ancrage de ces organisations par rapport à la grande masse de paysans de base, justifie la nécessité d'un changement d'orientation pour mieux arrimer la représentation nationale à la base et légitimer les instances des organisations. Malgré les efforts fournis dans la promotion du dialogue social, le fonctionnement des mécanismes de ce comité est fortement gêné par certaines contraintes.

La Société Civile relève, également, que les politiques économiques, aussi bien macroéconomiques que sectorielles, n'ont toujours pas été orientées vers les pauvres. Si l'Etat du Sénégal met en place des stratégies et programmes avec

comme objectif fondamental une politique plus efficiente de réduction de la pauvreté, les politiques mises en œuvre au cours de la période 2000-2010 ont continué à chercher à assainir le cadre macroéconomique. La croissance ainsi que son rythme restent encore non équitables et ne favorisent point l'amélioration du niveau de vie des populations.

Ces politiques demeurent caractérisées au cours de la période, par une allocation des dépenses publiques en défaveur des politiques sociales. Les dépenses en matière d'éducation et de santé ont cru respectivement à 6,80% et 9,80%. Ces dépenses, rapportées aux dépenses publiques totales, se sont, en moyenne, sur la période, respectivement, établies à 21,60% et 9,20% soit 30,80% de l'ensemble des dépenses budgétaires contre, pour les dépenses à caractère politique et à caractère économique, respectivement 54% et 15,2%.

Finalement, pour la Société Civile, en passant de 27,3% des dépenses publiques en 2000 à 30,8% en 2009, les dépenses sociales ont certes augmenté, mais tout laisse croire qu'elles ne sont pas encore suffisamment orientées vers les couches les plus défavorisées de la population. C'est dire que ce ratio des dépenses de développement humain, qui constitue une résultante de ces trois types de dépenses, est encore loin de la norme fixée à 50%.

Enfin, la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation est essentielle pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs visés et des résultats à atteindre. La réalisation des objectifs du DSRP reste intrinsèquement liée à la qualité du dispositif de suivi/évaluation mis en place. Le suivi/évaluation consistera en un processus de mesure des progrès vers la réalisation des objectifs. Ce dispositif de suivi/évaluation a connu beaucoup de difficultés du au fait de l'absence d'un observatoire de pauvreté qui avait été proposé par la Société Civile. Il devait avoir un rôle de veille, en vue de suivre l'évolution des indicateurs quantitatifs et serait en même temps responsable des évaluations participatives.

Les enquêtes participatives qui doivent permettre de mesurer, entre autres, le degré de satisfaction de la population vis-à-vis des projets et programmes mis en œuvre dans le cadre du DSRP ne sont produites qu'une seule fois. Pour l'évaluation des impacts du DSRP à travers l'analyse des indicateurs intermédiaires et de résultats, l'absence de planification stratégique cohérente au niveau des responsables de programmes sectoriels est due aux difficultés rencontrées. Le suivi/évaluation a été le plus souvent handicapé par le système d'information et de communication, même si beaucoup d'initiatives ont été prises à cause de l'absence d'un portail de développement fédérant le système statistique et le dispositif de communication moderne et traditionnel mis en place. La faiblesse des capacités institutionnelles et opérationnelles rend le système non opérationnel.

Ensuite, la production des statistiques sectorielles donne souvent des résultats très différents de ceux issus des enquêtes auprès des ménages. Les difficultés liées à la lenteur de la collecte et du traitement des enquêtes constituent de vrais problèmes sur la pertinence de la démarche. Même si on arrive à mesurer leurs impacts à travers des indicateurs précis, la prise en compte de leur contribution au résultat national est souvent difficile. Aucune démarche n'a été prévue ou aucun sous système n'existe pour permettre une appréciation quantitative des contributions de ces programmes à la réalisation des objectifs du DSRP.

INTRODUCTION

Les politiques macroéconomiques améliorées des programmes d'ajustement structurels (PAS) des années 80 et 90 ont eu pour corollaire une meilleure performance économique. Toutefois, la croissance et son rythme générés par ces politiques n'ont ni contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations, ni permis à être à la hauteur des défis à relever pour atténuer la pauvreté. Ce qui fait qu'à la veille de la formulation de la stratégie de réduction de la pauvreté, le constat suivant a été fait :

- En termes d'avoir, en effet, la première enquête budget-consommation (ESAMI), en 1994, a permis d'évaluer la proportion des ménages en dessous du seuil de pauvreté monétaire à 57,9%. Sur la base d'extrapolations établies à partir du QUID (2002), l'incidence de la pauvreté des ménages se situe à environ 53,9% à la veille de l'élaboration du DSRP I.

- En termes de savoir, le Sénégal n'avait pas encore réalisé l'objectif de l'éducation universelle au niveau de l'enseignement primaire (le taux brut de scolarisation dans le primaire se situait à environ 70 %, tandis que le taux global était estimé à 32 %) et l'analphabétisme touchait plus de la moitié de la population. La situation des femmes sénégalaises en matière d'éducation et de formation restait préoccupante avec un taux d'analphabétisme de plus de 70% contre 48,9% pour les hommes (QUID, 2001).

Quant aux indicateurs de santé, ils demeuraient en deçà des recommandations de l'OMS. Même si le Sénégal était cité comme pays de référence en Afrique en termes de lutte contre le VIH/SIDA, le système de santé dans son ensemble faisait face à de graves contraintes. On notait la recrudescence des endémies locales et la malnutrition touchait de plus en plus les populations notamment les plus vulnérables (les enfants, les femmes, les handicapés, les aînés, les jeunes, les personnes déplacées et réfugiées, etc.). Les conditions d'hygiène individuelle, collective ainsi que la précarité de l'assainissement du milieu combinées aux carences alimentaires étaient responsables de la dégradation de l'état de santé des populations. En matière d'accès à l'eau potable, les populations disposaient de 28 litres par jour contre un objectif de 35 litres préconisé par l'OMS.

- En termes de pouvoir, les groupes vulnérables continuaient d'être exclus du processus démocratiques. Les inégalités de pouvoir et d'influence politiques demeuraient considérables. Les élites qui détiennent l'autorité ne faisaient preuve que d'un intérêt de façade pour les pauvres ou les ignoraient tout à fait. Les processus d'élaboration des politiques étaient le plus souvent opaques, non utilisables ou imperméables à l'influence d'un dialogue reposant sur des données concrètes et les responsables de l'élaboration des politiques n'étaient pas assez comptables des intérêts des pauvres.

C'est à cet effet qu'au cours des dix dernières années, les politiques de développement initiées ont été fortement recentrées sur la lutte contre la pauvreté. Le Sénégal à l'instar de nombreux pays d'Afrique a formulé une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) pour bénéficier, en plus, de la remise de la dette extérieure, en vue de mobiliser des fonds pour le financement du développement. Entré dans ce processus en juin 2000, dix ans après, le Sénégal a mis en oeuvre une SRP à travers deux DSRP. Leur vocation a été de promouvoir la participation de l'ensemble des groupes sociaux à la planification en vue d'un consensus autour des grands objectifs nationaux de développement. Le premier DSRP (2003-2005) a été

un instrument de mobilisation des ressources et de recentrage des actions de développement de l'État autour d'objectifs se voulant clairement définis, assortis d'indicateurs de performance et d'impact.

Le Gouvernement du Sénégal s'était ensuite engagé dans la mise en œuvre d'un deuxième DSRP intitulé cette fois-ci Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté sur la période 2006-2010, avec le soutien des partenaires techniques et financiers, des collectivités locales, du secteur privé et des principales organisations de la société civile. Ce document de deuxième génération tentait d'associer la stratégie de réduction de la pauvreté à celle d'une croissance accélérée. Il s'agissait là d'une réorientation de la stratégie de développement dans la mesure où la première avait été considérée comme quelque peu défensive dans son approche et, à certains égards, en décalage par rapport aux objectifs de développement économique du Sénégal.

Au terme de la mise en œuvre des DSRP I et II sur la période 2003-2010, **la Société Civile**, dans son rôle de contrôle citoyen, estime souhaitable de procéder à l'évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté. Cette évaluation alimentée par **les contributions des Comités Régionaux de Suivi des Politiques Economiques et Sociales (CRESPES),** va s'effectuer à travers l'analyse de la pertinence et la cohérence ainsi que des mécanismes de suivi/évaluation de la SRP, et si possible d'analyser l'impact des résultats obtenus sur les populations.

1. La prévalence de la pauvreté est le pourcentage de pauvres

(I) Objectifs et méthodologie de l'évaluation

(a) Objectifs

(i) Objectif global

Le but de la mission est d'améliorer la qualité de la contribution de la société civile dans l'évaluation des politiques économiques et sociales. L'élaboration du rapport national d'évaluation de la société civile consiste à créer les conditions nécessaires à la production et à la diffusion d'un rapport national de la société civile sur les politiques économiques et sociales.

Elle se propose de faire une évaluation des DSRP I et II (2003-2010) sur la période de leur mise en œuvre effective. L'évaluation concernera les points suivants : (i) cohérence des axes des DSRP ; (iii) l'évaluation de la mise en œuvre ; (iii) évaluation du dispositif du suivi/évaluation.

(ii) Objectifs spécifiques de l'évaluation

De façon spécifique, l'étude vise à :

• faire ressortir les forces et faiblesse de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté dans les domaines suivants : diagnostic de la pauvreté, l'accès aux services sociaux de base, et l'évaluation du processus participatif à l'élaboration ;

• apprécier le contenu des axes stratégiques et leur pertinence ainsi que les objectifs stratégiques par rapport au diagnostic de la pauvreté,

• apprécier la cohérence des actions retenues par rapport aux objectifs stratégiques ainsi que le degré de priorisation des actions, la qualité des mesures proposées. Cette qualité pourra être, entre autres, appréciée à travers l'impact des mesures sur les déterminants de la pauvreté identifiés à l'époque ;

• analyser et évaluer l'état des produits des différents sous-systèmes du mécanisme de mise en œuvre et de suivi et évaluation prévu pour le cadre stratégique, ainsi que le fonctionnement du dispositif institutionnel,

• Promouvoir un mécanisme participatif de prise en compte des contributions régionales des organisations de la société civile dans l'élaboration du rapport national d'évaluation des politiques économiques et sociales.

• Collecter et traiter le maximum de données statistiques et de réalisations dans le cadre de la mise en œuvre des DSRP I et II aux niveaux régional et national.

• Publier un Rapport participatif d'évaluation des DSRP I et II, propre à la société civile.

b) L'approche méthodologique

L'approche s'est appuyée sur la collecte des opinions, observations, remarques et aussi suggestions et propositions de la part de toutes les parties prenantes du DSRP. L'approche qualitative a alterné les rencontres avec les autorités gouvernementales, les bailleurs de fonds, le secteur privé, la société civile, et les bénéficiaires impliqués au niveau des régions.

Le volet quantitatif a consisté à collecter les données statistiques pour mesurer les éventuels écarts entre les prévisions et les réalisations dans les domaines du cadrage macroéconomique, des activités réalisées et des résultats obtenus.

(i) Analyse documentaire

L'analyse documentaire a porté d'abord sur les DSRP eux-mêmes ; la conformité avec les études préalables de base et rapports de groupes de travail (profils et déterminants de la pauvreté, cadrage macroéconomique, contraintes et priorités énoncées, stratégies et actions prioritaires retenues, etc.) ainsi que les contributions des CRESPES. D'autres documents de politiques économiques ont été également consultés. L'analyse documentaire a servi également à renseigner les indicateurs de résultats du DSRP ainsi que les difficultés et contraintes de la mise en œuvre.

(ii) Séances de travail avec les commissions techniques et professionnelles d'acteurs

Ces groupes étaient composés de personnes évoluant dans la même sphère économique et sociale (exemple : secteur privé, société civile, ministères techniques, partenaires techniques et financiers, bailleurs de fonds). Les séances ont eu pour objet la collecte des informations, opinions et données sur la formulation et la mise en œuvre, le cadre institutionnel, le dispositif de suivi/évaluation, le degré d'implication des principaux acteurs sur la base d'entretiens et d'un questionnaire permettant d'évaluer l'appropriation du DSRP.

(iii) Visite de terrain dans les régions

Des rencontres se sont déroulées sur l'étendue du territoire national dans toutes les régions. Les comités régionaux de suivi des politiques économiques et sociales ont, ainsi, produit des rapports qui ont servi à alimenter le rapport national de la Société Civile.

(iv) Atelier national d'évaluation participative

L'atelier national a enregistré la participation de vingt quatre (24) responsables d'organisation de la Société civile, membres des CRESPES mis en place dans les quatorze (14) régions du Sénégal. Cet atelier étant un espace de discussion vient combler la situation de faiblesse dans laquelle se trouvait la contribution de la Société Civile en matière de réflexion sur les politiques publiques. Cet atelier s'est voulu un atelier de partage, d'appropriation et de validation en vue de disposer d'un rapport de la Société civile sur l'évaluation de la SRP.

(C) Résultats attendus

L'application de la méthodologie ci-dessus indiquée a permis d'examiner dans toutes ses dimensions le DSRP et d'obtenir les résultats suivants développés dans le présent rapport :

- les forces et les faiblesses du processus de formulation et du contenu de la SRP sur la période 2003 – 2010, sont identifiées et analysées ;

- l'état de la mise en œuvre de la SRP par rapport aux différents objectifs définis est fait et analysé ;

- le degré d'atteinte des objectifs du DSRP et éventuellement celui des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont mesurés et analysés ;

- le DSRP instrument d'internalisation et d'appropriation est bien apprécié;

- le mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation du DSRP est évalué ;

- quatorze (14) régions à travers quatorze (14) CRESPES ont produit une contribution régionale écrite sur l'évaluation des DSRP I et II comme

partie intégrante du rapport national de la société civile ;

- une analyse quantitative et qualitative est réalisée sur la base des données engrangées et des réalisations concrètes issues de la mise en œuvre effective des DSRP I et II ;

- un rapport d'évaluation contenant une étude d'expert ainsi que les contributions régionales est disponible.

I Evaluation de la formulation des DSRP

1.1 Les forces des DRSP I et II

L'élaboration d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) comporte en général plusieurs atouts liés à sa démarche d'analyse des besoins et la prise en compte des perceptions et attentes des populations bénéficiaires. **Selon la Société Civile,** celle du Sénégal s'est déroulée de manière similaire et en présente également des atouts et forces ainsi que des faiblesses.

L'élaboration des DSRP, **pour la Société Civile,** a permis au pays de procéder à l'évaluation de la pauvreté sur la base d'une méthodologie rigoureuse se fondant sur des enquêtes de terrain afin de saisir les perceptions des populations qu'elles-mêmes ont sur leurs conditions de vie et sur les facteurs qui expliquent la pauvreté. Si auparavant, les politiques et stratégies étaient conçues uniquement dans les administrations publiques, les cabinets ministériels et sur quelques autres acteurs de la société sans prendre en compte les aspirations documentées de la population, pour la première fois, l'approche a changé et les gouvernants se sont efforcés d'interroger les ménages eux-mêmes pour identifier leurs priorités et les inscrire dans la stratégie adoptée.

L'avènement des DSRP a permis d'enclencher dans le pays, un processus participatif dans lequel ont été associées certaines forces sociales du pays en particulier la Société Civile dans sa diversité. C'est ainsi que dans les groupes thématiques et les ateliers ont été conviés des représentants de la société civile, des organisations non gouvernementales, du secteur privé, les régions. Cette démarche participative montre que dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales, toutes les forces sociales doivent être associées afin de garantir leur adhésion et la réussite des programmes et projets mis en œuvre.

Le processus a également contribué à améliorer la crédibilité du Gouvernement face aux partenaires extérieurs. Ceux-ci ont accru leurs interventions sur la base des stratégies et politiques définies par les DSRP. Toujours pour la Société Civile, ces cadres de référence uniques de la politique économique et sociale du Gouvernement permettent de faciliter la coordination de l'aide extérieure et le dialogue avec les partenaires techniques et financiers (PTF).

Le DSRP possède aussi l'avantage d'avoir permis que des actions de développement issues de ce cadre et exécutées par le Gouvernement fassent l'objet de revues périodiques (revues sectorielles, revues des dépenses publiques) et d'évaluation globale par les experts nationaux, avec la participation des partenaires extérieurs. Il est possible de voir si les objectifs fixés ont été atteints, si les actions réalisées ont été efficientes et quelle a été l'incidence sur les bénéficiaires et notamment sur les populations concernées.

Dans l'élaboration du DSRP, l'évaluation doit répondre à un certain nombre de critères qui portent sur l'internalisation et la participation, le contenu des stratégies, en identifiant les forces et les faiblesses.

1.1.1 L'appropriation et la participation

Les institutions nationales ont été très actives dans la préparation et la formulation de la stratégie de réduction de la pauvreté. Elles se sont impliquées en organisant de nombreux ateliers de formation et d'échanges, en élaborant des fiches de projets dans les différents secteurs

d'activités, en faisant participer les experts des départements ministériels concernés. Plusieurs comités sectoriels ont élaboré des documents qui décrivent les stratégies sectorielles dans les domaines de la sécurité, l'eau et l'assainissement, le développement rural, la santé et le VIH/SIDA, etc.

Dans la formulation du DSRP, tous les acteurs ont été représentés de manière plus ou moins satisfaisante, à savoir les experts gouvernementaux, des représentants de la société civile, du secteur privé et des institutions multilatérales et bilatérales intervenant dans le pays. Mais, la représentativité de ceux qui ont participé au nom du secteur privé et de la société civile est mise en doute par des membres de ces secteurs.

1.1.2 L'approche méthodologique rigoureuse

L'approche méthodologique adoptée dans la formulation du DSRP s'est fondée sur la réalisation des enquêtes nationales et des études sur les conditions de vie des ménages. Les DSRP ont formulé des stratégies en s'appuyant sur des études qualitatives et quantitatives des conditions de vie des populations. Cette approche méthodologique à **laquelle la Société Civile** a adhéré constitue un progrès important dans la formulation des politiques et stratégies dans le pays. Elle représente une rupture avec l'approche approximative du passé et peut être considérée comme une des forces majeures des DSRP.

1.2 Les faiblesses des DSRP I et II

1.2.1 L'externalisation du processus

Une des faiblesses dans la formulation de la SRP, **selon la Société civile,** est liée à l'externalisation du processus, notamment en ce qui concerne l'élaboration des plans d'actions sectorielles. En effet, l'élaboration des DSRP s'est effectuée en l'absence à l'époque de cadres stratégiques sectoriels, en particulier dans les différents sous secteurs du primaire. Le PAP (plan d'actions prioritaires) qui devait permettre un suivi-évaluation quantitatif des activités à réaliser n'était pas disponible au niveau de certains secteurs ; de même, le tableau des indicateurs de suivi-évaluation par axe n'existe pas et les indicateurs adossés aux actions prioritaires sont restés incohérents et non pertinents dans beaucoup des cas.

1.2.2 L'insuffisance dans la sélection et la classification des projets et programmes

Toute décision publique suit un cycle qui va de la phase d'élaboration ex-ante à la phase ex-post, en passant par celle de choix, de mise en œuvre et suivi/évaluation. Les relations établies ne suffisent pas pour assurer l'adéquation des opérations projetées aux objectifs de développement fixés. Faudrait-il encore, une fois les opérations d'investissements sélectionnées, programmées et les réformes sectorielles retenues, une compatibilité entre les objectifs globaux et les projets /programmes pour se maintenir sur la trajectoire de réalisation des objectifs de développement. Le système de programmation des dépenses d'investissements, bien qu'il ait connu d'importants progrès dans le Système National de Planification (SNP), la stratégie de réduction de la pauvreté, selon la Société Civile, n'a pas tenu compte des lacunes comme la faiblesse dans les capacités évaluatives nationales et, en particulier, aussi bien dans l'évaluation ex-ante et ex-post d'une part dans les ministères techniques et de l'organe de planification centrale ou de la cellule de coordination et d'autre part que de la disponibilité des informations statistiques liées à l'évaluation des politiques publiques.

Pour la Société civile, tout d'abord, le principal problème qui se pose dans le schéma de planification de la SRP est que les résultats et les impacts de sa mise en œuvre n'ont pas été suffisamment appréhendés. Ce qui fait que l'évaluation de l'impact des politiques publiques sur la pauvreté n'a pas été non plus suffisamment appréciée, étant donné que la plupart des activités de suivi/évaluation se concentrent au niveau des programmes appuyés par les partenaires au développement. Le développement d'un troisième sous-système qui se concentrerait sur l'évaluation de l'impact des politiques publiques et des stratégie s'avère alors essentiel pour que ces questions soient prises en compte.

Ensuite, l'estimation des dépenses d'investissement est très difficile pour les besoins de la comptabilité nationale, des approximations sont effectuées sur la base de ratios, en particulier en matière de contenu en Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) et par conséquent en matière de coefficient de capital ou d'efficacité marginale du capital. **Il demeure pour la Société Civile** que les types d'information disponibles ne permettent pas de juger de la pertinence de l'investissement qui peut se mesurer à deux niveaux :

- au niveau interne à chaque projet/programme, les actions entreprises doivent permettre de contribuer aux objectifs poursuivis ;

- au niveau de l'ensemble des projets/programmes, les objectifs doivent être harmonisés, en tenant compte de l'utilisation des moyens.

Au niveau macroéconomique, le partage des sommes allouées par secteur d'intervention et l'éclatement des dépenses par nature ne peuvent pas éclairer sur la cohérence globale de l'investissement, surtout si l'on veut juger de l'appréciation de l'investissement (en l'occurrence les projets/programmes) sur la réduction de la pauvreté. En effet, **pour nous Société Civile**, les descriptions globales ne permettent pas de séparer les dépenses opérationnelles des dépenses de gestion, l'investissement productif des dépenses d'infrastructures et des dépenses d'accompagnement. De même, la manière d'accorder la stratégie et les programmes sectoriels, les critères de sélection et de choix des projets n'y ont pas été bien explicités. Aucune démarche de priorisation n' apparaît dans la formulation de la stratégie.

Ce qui fait que pour la Société civile, l'hypothèse de taux de croissance projetée de 7,8% en moyenne annuelle suppose une efficacité marginale de près de 37%. Or, historiquement l'économie sénégalaise n'a jamais habitué à une telle efficacité marginale. Or, une telle hypothèse veut dire que les projets et programmes sélectionnés dans le PAP pour la réalisation de la stratégie de réduction devront secréter un taux de rentabilité économique de l'ordre de 37%, ce qui est fort peu probable. La réalisation d'une telle efficacité marginale ne peut s'effectuer qu'à travers l'exécution de réformes structurelles en profondeur avec une meilleure allocation de ressources alors que de telles options n'ont été nulle part retenues dans les DSRP.

Il était souhaitable que les critères de sélection et de classification des actions puissent être clairement explicités. Cela permettrait de justifier et de démontrer la pertinence, la consistance, le réalisme et les coûts des projets retenus dont la réalisation devrait conduire à l'atteinte des objectifs des DSRP.

1.2.3 La synchronisation avec les stratégies d'intervention des partenaires extérieurs

Un autre fait constaté par la Société Civile a compliqué le travail de formulation du DSRP, c'est l'absence de synchronisation dans le processus de formulation avec les cadres de coopération des partenaires au développement. En principe, il revenait aux partenaires au développement, conformément à la Déclaration de Paris, l'obligation d'adapter leurs interventions en fonction des actions prioritaires retenues dans la SRP. Or, l'adoption de celle-ci est intervenue à un moment où certains partenaires au développement du Sénégal avaient déjà bouclé et adopté leurs cadres stratégiques de coopération, qui, avait toutefois anticipé sur certains orientations et contenus de la SRP.

La coordination et le suivi de l'APD fournie par les partenaires au développement (à travers la coopération au développement) est devenue une activité centrale en matière de gestion économique dans notre pays au point de provoquer très souvent des changements institutionnels. En effet, comme la plupart des pays en développement, depuis son accession à l'indépendance, notre pays bénéficie d'un appui multiforme des partenaires au développement visant à relever le niveau de vie des populations. Ces importantes ressources extérieures destinées au financement des investissements publics représentent environ 70% à 80% du coût total de ceux-ci. L'APD constitue donc un appui précieux aux efforts du Gouvernement pour atteindre ses objectifs.

Aujourd'hui, le schéma dans lequel s'inscrivent nos programmes de coopération est le suivant : le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) est responsable de la définition des Cadres de Programmes d'Appui Pays (CPAP) et veille, en rapport avec les Ministères Techniques (MT) concernés, sur les actions devant concourir à l'atteinte des objectifs macroéconomiques : réduction de la pauvreté/DSRP, suivi-évaluation des Cadres de Coopération Pays (CCP), revues annuelles conjointes, revues tripartites. Les Ministères sectoriels exécutent les programmes /projets conformément aux accords de subvention ou des crédits signés avec le MEF. Avec la plupart des partenaires au développement, la coopération avec notre pays est bâtie autour de cadres de programmation dont l'appellation varie d'un partenaire à l'autre.

La principale contrainte liée au suivi-évaluation du CPAP, est la complexité et la diversité des procédures applicables dans la gestion des programmes. Plus de 16 institutions spécialisés des Nations Unies, une dizaine de bailleurs de fonds multilatéraux et une trentaine de donneurs bilatéraux, utilisent chacun ses propres procédures qui sont différentes entre elles et avec celles de l'Etat. En second lieu, l'on note la centralisation excessive du pouvoir de décision au niveau du siège de certains bailleurs de fonds, provoquant parfois des retards dans l'approbation des contrats et partant des décaissements.

En plus de leurs procédures complexes et longues, les interventions des bailleurs de fonds sont le plus souvent caractérisées par leur dispersion et duplication. Il faut souligner que, ces actions ne recoupant toujours pas les préoccupations du Gouvernement, les partenaires au développement cherchent parfois à intégrer leurs propres stratégies dans les documents de politiques.

1.3 Analyse du contenu des orientations stratégiques

1.3.1 Pertinence du diagnostic de la pauvreté

Selon la Société Civile, la pertinence des axes et stratégies identifiés par le DSRP I et poursuivie dans le DSRP II est en conformité avec le diagnostic de la pauvreté effectué. Le diagnostic de la pauvreté qui est contenu dans les DSRP comporte deux points principaux : (i) dimension de la pauvreté, (ii) déterminants de la pauvreté. Il a été conçu sur la base d'enquêtes nationales quantitative et qualitative. On peut donc affirmer que c'est une analyse pertinente qui répond aux standards internationaux en la matière du point de vue des données utilisées et de la méthodologie de la mesure de la pauvreté appliquée (détermination du seuil de pauvreté, indices FGT sur l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté, indice de Gini). Les données objectives ont permis de montrer que la majorité des sénégalais vivent en dessous du seuil de pauvreté. Au niveau des perceptions, les populations interrogées ont identifié quatre principaux facteurs qui expliquent la pauvreté : (i) environnement économique/insuffisance des revenus, (ii) éducation et pauvreté, (iii) santé et pauvreté et (iv) accès à l'eau potable.

L'analyse économétrique sur les données quantitatives a permis d'identifier les déterminants de la pauvreté (page 16). Les déterminants sont :

- la taille du ménage : les ménages de grande taille sont ceux qui connaissent le plus la pauvreté ;

- la localisation géographique : la probabilité d'être pauvre augmente lorsque le ménage vit dans certaines zones urbaines et rurales ;

- le niveau d'éducation : moins le chef de ménage est éduqué, plus il court le risque de tomber dans la pauvreté.

A cet effet, **la Société civile** fait le constat que l'une des forces du DSRP est la pertinence du diagnostic de la pauvreté, pertinence qui se fonde sur une approche méthodologique rigoureuse de l'analyse qualitative et quantitative de la pauvreté. Toutefois, pour cette entité, l'approfondissement de l'analyse de la pauvreté non monétaire aurait permis de documenter de façon exhaustive l'accès des pauvres aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau potable, à l'électricité, au logement décent, à l'assainissement, etc.

Afin d'avoir une perception dynamique de la pauvreté des enquêtes ont été ainsi menées. C'est sur cette base qu'il a été possible d'analyser l'évolution du phénomène de pauvreté dans le pays et l'impact que de telles politiques mises en œuvre pouvaient avoir sur les pauvres. Cependant, les études réalisées sur les OMD et d'autres enquêtes ont permis d'avoir une connaissance sur certains aspects de la pauvreté (alphabétisation, insécurité nutritionnelle, mortalité maternelle et infantile, etc.).

Il peut être relevé, de même, que le lien entre croissance et pauvreté dans le DSRP n'avait pas fait l'objet d'une véritable étude permettant de mieux documenter l'axe1 portant sur « la création de richesse ». Or, dans la littérature économique, la relation entre la croissance et la pauvreté s'organise autour d'un levier fondamental : la répartition des revenus à l'intérieur de l'économie nationale, notamment à travers les infrastructures et les services sociaux de base.

Pourtant des études ont été initiées sur les

créneaux porteurs et sur les pôles de compétitivité. Si la qualité du cadre macroéconomique est, entre autres, à l'origine de la croissance, elle n'a pas su créer, cependant, une dynamique de compétitivité sectorielle de l'économie.

Les autorités sont conscientes de cette situation et ont engagé une étude sur la croissance en vue d'identifier les filières porteuses et pourvoyeuses d'emplois, les canaux de redistribution des revenus au Sénégal et d'asseoir une stratégie de croissance pro-pauvre avec la mise en place d'un observatoire de compétitivité.

1.3.2 Pertinence et cohérence des axes par rapport au diagnostic de la pauvreté

La formulation de la stratégie est un processus de conception avec l'utilisation d'un petit nombre d'idées de base pour la concevoir. Parmi celles-ci, la plus essentielle est celle de congruence entre les facteurs externes et les facteurs organisationnels. La stratégie est créée à l'intersection d'une appréciation interne des menaces et des opportunités auxquelles une organisation fait face dans son environnement, considérée en termes de facteurs clés de succès, et d'une appréciation interne des forces et des faiblesses de l'organisation elle-même, distillée en un ensemble de compétence distinctive. Les opportunités externes sont exploitées par les forces internes alors que les menaces sont évitées et les faiblesses sont circonvenues. Si le DSRP I était essentiellement centré sur la réduction de la pauvreté, le DSRP II associe la lutte contre la pauvreté à une stratégie de croissance accélérée.

S'il est unanimement reproché aux programmes d'ajustement mis en œuvre dans les années 80 et 90 de n'avoir pas été adossés à une stratégie à long terme, **la Société Civile** pense que la même observation peut être retenue pour les SRP. En effet si le DSRP I n'évoque pas de vision, le DSRP II en parle au premier paragraphe de la page 21. Cependant, c'est le lieu de souligner que la vision explicitée reste très floue et ne renvoie pas à un futur souhaitable voulu de la société sénégalaise. De la vision on est allé directement aux objectifs stratégiques sans avoir déclinés au préalable la stratégie adossée à la vision.

Trois axes stratégiques ont été identifiés dans le DSRP I :

Axe 1 : Création de richesse ;

Axe 2 : renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base ;

Axe 3 : Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.

Alors que pour le DSRP II quatre Axes ont été retenus qui sont :

Axe 1 : Création de richesse ;

Axe 2 : Accès aux services sociaux de base ;

Axe 3 : Protection sociale et gestion des risques et catastrophes ;

Axe 4 : Bonne gouvernance et Développement décentralisé et participatif.

La nouveauté, pour la Société Civile, dans le DSRP II est l'intégration de la dimension protection sociale propre aux travailleurs aussi bien du secteur public que du secteur privé. En effet, au Sénégal la protection sociale est un véritable problème puisque ne couvrant que 7,8% de la population, malgré l'existence de dispositifs

formels de protection sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques (CSS, IPM, IPRES, FNR), les assurances privées, les mutuelles professionnelles complémentaires.

Il peut être noté que ces axes correspondent bien au diagnostic qui a été fait sur la pauvreté, en particulier aux perceptions de la population telles que formulées dans les DSRP. Ils traduisent les 4 problèmes prioritaires les plus importants parmi les 10 identifiés lors de l'enquête sur les perceptions de la pauvreté. Dans ce sens, on peut mentionner la pertinence intrinsèque de chaque axe et une cohérence d'ensemble des différents axes par rapport au diagnostic de la pauvreté.

Toutefois, le contenu peut être amélioré et développé en ce qui concerne en particulier l'Axe 1, en mettant en évidence le rôle clé que doit jouer l'investissement et la croissance dans la création de richesses. Les secteurs d'activité ont été bien identifiés. Il serait plus utile de procéder à l'identification des créneaux porteurs pouvant faire l'objet de diversification et de soutenir la relance et la croissance économiques.

Les faibles relations interbranches de l'économie sénégalaise devraient conduire, pour **la Société Civile** à mettre l'accent, au niveau des actions stratégiques, sur la densification du tissu économique à travers le développement d'unités de transformation dans une économie essentiellement primaire. En outre, l'insuffisance de la productivité globale des facteurs devrait, également, pousser indispensablement à identifier des mesures et actions susceptibles de relever durablement la productivité notamment dans le secteur agricole où il est constaté un fort taux de prévalence de la pauvreté.

Dans le contexte de l'économie de marché et de mise en route de programmes de soutien au secteur privé, il importe, selon la Société Civile, de bien montrer que le secteur privé doit jouer un rôle important dans les activités de production et de commercialisation des biens et services. Quel que soit par ailleurs le profil actuel des acteurs du secteur privé, il est indispensable de veiller à son renforcement, sa professionnalisation, sa diversification et sa promotion, en vue d'améliorer ledit profil. C'est là le défi à relever. Pour renforcer le contenu de l'axe 1, il était judicieux d'y insérer après une étude approfondie, une formulation qui mette en évidence l'importance de la croissance dans la lutte contre la pauvreté. Il faut remarquer que cet aspect a été approfondi dans le DSRP II avec l'introduction de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) pour la croissance pro pauvre.

1.3.3 Pertinence des fondements du DSRP

De manière résumée, la stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté se décline comme suit : i) renforcer les fondamentaux économiques, ii) réunir les conditions d'une croissance économique vigoureuse et largement diffusée par secteur iii) passage à un niveau supérieur de croissance grâce à une forte impulsion de l'Etat à travers la création d'externalité, relayée par le secteur privé. La traduction opérationnelle de cette stratégie nécessite de réunir les masses critiques de ressources afin d'actionner simultanément les leviers fondamentaux et une masse critique de réformes afin de catalyser les initiatives privées. Une forte mobilisation des ressources externes est donc indispensable et doit permettre un accroissement conséquent des moyens de l'Etat.

Une telle orientation est cohérente dans son

contenu et ses séquences, mais elle appelle à réfléchir, entre autres, sur les options avancées en matière de mobilisation des ressources, d'utilisation des ressources, et sur le rôle attendu du secteur privé dans la relance de la croissance.

A la veille de l'élaboration de la SRP, les autorités sénégalaises avaient amélioré sensiblement la gestion économique. La crédibilité des finances publiques a été rehaussée par une politique de viabilité et de "soutenatibilité" à travers la mobilisation des recettes intérieures et l'exécution prudente du budget. Du fait des mesures de réformes de secondes générations, l'économie devrait s'inscrire sur une dynamique plus solide de croissance rapide. Les autorités sénégalaise se devaient de poursuivre leurs efforts de réformes pour accélérer la croissance et mobiliser les ressources nécessaires afin de faire reculer la pauvreté tout en veillant à ne pas reconstituer le stock de la dette. Les efforts devaient êtres axés sur la mobilisation efficace des recettes publiques, la gestion prudente des dépenses accompagnée d'une bonne allocation des ressources, l'amélioration du climat des affaires et des investissements, la promotion de l'initiative privée, grâce à un accès plus facile des entrepreneurs privés au crédit, et le renforcement des résultats du secteur extérieur, qui passe par la diversification des exportations.

Dans une situation d'insuffisance du taux d'épargne intérieur, il est normal de recourir à l'aide extérieure. Mais, il importe de ne pas perdre de vue l'importance de la mobilisation des ressources intérieures, parce que ces dernières sont durables, donnent plus de marge de manœuvre au Gouvernement et peuvent plus facilement faire l'objet d'un contrôle et d'une programmation judicieuse par l'Etat. Cela devrait être bien perçu par les autorités sénégalaises qui devait engager des réformes pouvant permettre d'améliorer les recettes de l'Etat. Les ressources extérieures dans ces conditions constituent non seulement un moyen de relèvement mais aussi, et surtout, un levier en situation d'absence de l'épargne intérieure.

Dans le cadre de l'environnement des affaires, il convient aussi de noter que, de nombreuses actions ayant des effets cruciaux sur la réduction de la pauvreté et nécessitant peu ou pas de moyens financiers, mais simplement des mesures hardies et résolues pouvaient être prises, notamment celles permettant d'améliorer le classement du Sénégal au Doing Business. Ceci pourrait permettre d'améliorer le classement du pays selon les standards internationaux en matière de i) respect des règles de droit en matière fiscale, foncière, de liberté d'entreprendre, de protection des investisseurs et de l'entreprise privée, ii) des droits humains et civiques en général, pour les nationaux et les étrangers.

Mais, selon les acteurs du secteur privé, tout ceci n'est pas encore appliqué dans la réalité. Si beaucoup d'efforts sont en train d'être faits il resterait encore des choses à faire dans ce domaine. En effet, le développement du secteur privé nécessite la création d'un environnement incitatif et favorable à l'amélioration du climat des affaires. Le Gouvernement devra veiller à la levée des contraintes de l'environnement légal, réglementaire et institutionnel du secteur privé qui constitue une sérieuse entrave au développement du secteur privé national et à la promotion de l'Investissement Direct Etranger (IDE), deux facteurs pourtant essentiels pour la relance durable de la croissance économique. A terme, l'objectif devrait être de promouvoir un environnement des affaires de classe internationale (E.A.C.I.) qui sécuriserait et attirerait les bons investisseurs, ce qui permettrait d'accélérer la valorisation des ressources et potentialités du Sénégal.

1.3.4 Pertinence et cohérence des secteurs par rapport au diagnostic de la pauvreté et aux axes

La Société Civile a constaté que le décompte fait à partir des matrices de mesures prioritaires des deux DSRP permet d'identifier pour le DSRP I, 3 axes stratégiques, 32 secteurs, 99 objectifs/stratégies et 323 actions prioritaires alors que pour le DSRP II, il a été retenu 4 axes stratégiques, 45 secteurs, 138 objectifs/stratégiques et 490 actions prioritaires.

Tableau n°1 : Structure des axes, secteurs et actions prioritaires du DSRP I

AXES STRATEGIQUES	*Secteurs*	*Objectifs/ Stratégies par secteurs*	*Actions prioritaires par secteur*	*Actions prioritaires par axe*
1. Création de richesse	**Agriculture**	12	43	174
	Elevage	4	14	
	Pêche	4	11	
	Artisanat	3	5	
	Industrie	1	8	
	Energie	5	16	
	Mines	3	6	
	Commerce	2	4	
	Tourisme	1	6	
	Culture	1	5	
	Technologies de l'information et de la communication	1	5	
	Cadre macroéconomique	5	20	
	Secteur privé	**10**	**31**	
Totaux		**52**	**174**	**174**

AXES STRATEGIQUES	*Secteurs*	*Objectifs/ Stratégies par secteurs*	*Actions prioritaires par secteur*	*Actions prioritaires par axe*
2. Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base	**Education et Formation**	6	15	87
	Santé	5	21	
	Eau potable	2	8	
	Transport- mobilité	2	8	
	Ressources naturelles et environnement	8	20	
	Assainissement	3	15	
Totaux		**26**	**87**	

Tableau n°2 : Structure des axes, secteurs et actions prioritaires du DSRP I

AXES STRATEGIQUES	*Secteurs*	*Objectifs/ Stratégies par secteurs*	*Actions prioritaires par secteur*	*Actions prioritaires par axe*
3. Amélioration des conditions de vie de groupes vulnérables	**Enfants**	**6**	**25**	62
	Femmes	**3**	**7**	
	Handicapés	**4**	**15**	
	Aînés	**3**	**3**	
	Jeunes	**1**	**3**	
	Personnes déplacées et réfugiées	**1**	**1**	
	Suivi des groupes vulnérables	**1**	**1**	
	Habitat des groupes vulnérables	**1**	**4**	
	population	**1**	**3**	
Totaux		**21**	**62**	**62**

Tableau : Structure des axes, secteurs et actions prioritaires du DSRP II

AXES STRATEGIQUES	*Secteurs*	*Objectifs/ Stratégies par secteurs*	*Actions prioritaires par secteur*	*Actions prioritaires par axe*
1. Création de richesse	**Agriculture**	7	32	269
	Elevage	4	25	
	Promotion de l'emploi non agricole	1	4	
	Pêche et aquaculture	4	18	
	Artisanat	3	13	
	Industrie-Appui aux PME	3	7	
	Mines	3	8	
	Commerce	2	9	
	Tourisme	2	9	
	Culture	2	5	
	Technologies de l'information et de la communication	1	6	
	Sport	1	2	
	Transport mobilité	4	14	
	Infrastructures de soutien	1	5	
	Energie	4	18	
	Micro-finance	2	7	
	Cadre macroéconomique	3	10	
	Secteur privé	**5**	**23**	
	Equité et genre	**2**	**6**	
	Emploi	**7**	**33**	
	Dialogue social	**1**	**6**	
	Promotion des Sénégalais de l'extérieur	**2**	**5**	
	Intégration Régionale	**1**	**4**	
Totaux		**65**	**269**	

Tableau n°3 : Structure des axes, secteurs et actions prioritaires du DSRP II

AXES STRATEGIQUES	*Secteurs*	*Objectifs/ Stratégies par secteurs*	*Actions prioritaires par secteur*	*Actions prioritaires par axe*
2. Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base	**Education et Formation**	6	29	101
	Santé	9	27	
	Eau potable	2	3	
	Assainissement	4	10	
	Ressources naturelles et environnement	6	25	
	Habitat et Cadre de vie	3	7	
Totaux		**30**	**101**	

Tableau n°4 : Structure des axes, secteurs et actions prioritaires du DSRP II

AXES STRATEGIQUES	*Secteurs*	*Objectifs/ Stratégies par secteurs*	*Actions prioritaires par secteur*	*Actions prioritaires par axe*
3.Protection sociale , prévention et gestion des risques et catastrophes	**Réformes et renforcement des systèmes formels de sécurité sociales**	**4**	**10**	72
	Extension de la protection sociale	**3**	**7**	
	Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes	**3**	**4**	
	Protection sociale et suivi des groupes vulnérables	**3**	**6**	
	Personnes handicapées	**3**	**7**	
	Femmes en situation de vulnérabilité	**2**	**8**	
	Enfants en situation de vulnérabilité	3	9	
	Personnes âgées ou aînés	**3**	**8**	
	Jeunes	**2**	**4**	
	Rapatriés et personnes déplacées	**1**	**2**	
	Réfugiés	**1**	**4**	
	Population	**2**	**3**	
Totaux		**30**	**72**	

Tableau n°5 : Structure des axes, secteurs et actions prioritaires du DSRP aII

AXES STRATEGIQUES	*Secteurs*	*Objectifs/ Stratégies par secteurs*	*Actions prioritaires par secteur*	*Actions prioritaires par axe*
4.Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif	**Gouvernance économique**	5	20	48
	Gouvernance judiciaire	2	10	
	Développement local et décentralisation	4	13	
	Développement des pôles secondaires	2	5	
Totaux		**13**	**48**	

Ainsi, pour la Société Civile, si dans le DSRP I le regroupement des secteurs paraissait pouvoir être justifié, il est constaté dans le DSRP II que l'organisation du dispositif a plus épousé les missions ministérielles que les compétences sectorielles. En raison de l'instabilité institutionnelle, les objectifs des secteurs se trouvaient éparpillés à travers plusieurs ministères ce qui rendait le suivi/évaluation très difficile. Dans le DSRP I, le dispositif a tenu compte des résultats aussi bien des enquêtes participatives que des consultations régionales organisée préalablement à son élaboration.

1.3.5 Pertinence, cohérence des stratégies et priorisation des actions

Il semblerait que, compte tenu de l'ampleur et de la sévérité de la pauvreté, tout semble être prioritaire. Mais puisqu'il n'est pas possible de tout faire à la fois, même si des moyens colossaux existaient, il convenait alors de procéder à la hiérarchisation des priorités. Pour les DSRP I et II, on décompte 813 actions prioritaires. Il apparaît, **pour la Société civile**, après analyse, que toutes les actions prioritaires ont la même importance relative puisqu'aucune hiérarchisation n'existe. Le nombre inflationniste d'actions prioritaires, pour cette entité, remet en question leur utilité comme critère de sélection des projets/programmes. Pratiquement tout projet ou programme peut trouver une référence dans une des actions prioritaires et peut réclamer automatiquement le statut d'être prioritaire.

Un Objectif stratégique (OS) se définit comme le résultat le plus ambitieux dans un domaine de programme particulier qu'une unité opérationnelle

peut matériellement réaliser. Un OS fixe la direction à suivre pour le choix et la conception des activités à mener dans le cadre du programme pendant la durée du plan stratégique. Il doit être défini de façon à être mesurable, être clair et précis. Il ne comprend qu'un seul objectif afin que les progrès puissent se mesurer clairement. Un OS peut suivre des contours sectoriels tels que les activités touristiques, l'agriculture, la santé, les infrastructures, la gestion des ressources naturelles ou trans-sectorielles c'est à dire des questions transversales, thématiques.

Les objectifs stratégiques sont des éléments clés d'un plan stratégique. Ils sont les résultats ultimes les plus ambitieux menant à l'atteinte du ou des buts du plan stratégique. Une fois un domaine d'intervention choisi, il est important de décider des objectifs stratégiques les plus rationnels et les plus pertinents aux plans politique, culturel et économique, pour un impact significatif.

Or, en plus de leur nombre inflationniste, les objectifs stratégiques et actions prioritaires ne sont ni mesurables, ni réalisables à l'horizon des DSRP. En effet, plusieurs objectifs stratégiques et actions prioritaires sont reconduits de DSRP en DSRP. Ce qui dénote de la faiblesse de la méthodologie de planification. Pour illustration, les objectifs stratégiques à savoir "réduire la vulnérabilité des activités agricoles, Favoriser le développement foncier et les investissements productifs…" se trouvent aussi bien dans le DSRP I que dans le DSRP II. Alors qu'il aurait été souhaitable de formuler des objectifs réalisables au cours de la période de mise en œuvre.

La qualité des actions prévues est en général bonne. Certaines sont énoncées de façon précise de telle sorte que leur réalisation ne souffre d'aucune équivoque. Il s'agit surtout des réformes visant à améliorer le dispositif juridique ou de la conception et adoption de plans d'action sur des domaines précis. En revanche, pour d'autres actions du DSRP, l'intitulé est quelque peu général, comme par exemple le renforcement de la sécurité juridique ; l'amélioration des capacités institutionnelles, etc. Elles peuvent poser des problèmes dans l'interprétation et l'identification des activités opérationnelles qui devraient permettre de leur donner corps, par les départements ministériels qui en ont la charge ; surtout si les chefs de département changent et que les personnes nommées n'ont pas participé à l'élaboration du DSRP et ne s'appuient pas sur des experts ayant eux-mêmes participé à l'élaboration des DSRP. Cette forme d'instabilité institutionnelle induisant une discontinuité dans l'administration publique rend difficile l'amélioration durable des capacités institutionnelles et l'appropriation due aux politiques publiques dans les ministères techniques. Une telle démarche aurait permis d'atteindre en partie, les possibilités d'efficacité et d'efficience, en concentrant la stratégie sur un nombre limité de secteurs prioritaires.

1.3.6 Cohérence des stratégies sectorielles avec la SRP

Les DSRP sont supposés être l'émanation de toutes les stratégies sectorielles. Dans le cadre de leur programme, les sectoriels doivent exécuter entièrement les actions prioritaires inscrites dans les DSRP, avant d'y adjoindre des démarches et préoccupations spécifiques ou complémentaires. La question de la mise en cohérence des stratégies sectorielles avec le DSRP revêt donc une importance particulière, car elle permet de voir si les départements ministériels dans l'élaboration des stratégies sectorielles se sont fondés sur les objectifs et actions prioritaires contenus dans le

DSRP. Si cette cohérence et cette conformité sont compromises, cela entraîne l'apparition de différences significatives entre les activités prévues (projets) et celles réalisées, ce qui peut remettre en cause la cohérence d'ensemble de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Les actions prioritaires mises en œuvre par les sectoriels devraient s'aligner sur celles inscrites aux DSRP. Si les stratégies sectorielles ne s'alignent pas exactement sur le DSRP et si les activités réalisées au niveau sectoriel sont en déphasage avec les actions prioritaires du DSRP, on ne peut pas garantir la réussite de la stratégie de réduction de la pauvreté.

La "sectorialisation" des politiques d'actions a certainement eu pour but de n'oublier aucun secteur, mais l'exercice aurait dû se poursuivre à travers une lecture transversale pour fédérer les politiques d'actions sectorielles en deux ou trois programmes maximum d'intervention complémentaires avec leur stratégie d'approche respective sur lesquels les PTF extérieurs pourront s'engager en connaissance de cause et intervenir de concert. Il est unanimement reconnu que l'économie sénégalaise a un problème crucial, ce qui est à l'origine de l'augmentation constante des importations. Il était plus indiqué dans ce cas de privilégier des politiques conduisant à promouvoir la production nationale.

Par ailleurs, les PTF peuvent s'engager de deux façons, souvent complémentaires, verticalement autour d'un secteur ou autour de programmes transversaux. Les deux voies sont à explorer dans la mesure où l'approche sectorielle nécessite une bonne connaissance du secteur accompagnées d'une politique d'actions. Les revues sectorielles semblent d'ailleurs aujourd'hui plus adaptées aux évolutions des politiques sectorielles dans la mesure où celles-ci pour la plupart, restent encore à développer sur la base d'appuis extérieurs à rechercher.

Les stratégies sectorielles ont été élaborées après les DSRP. Ainsi se pose le problème de cohérence et d'alignement. Lors de l'élaboration des DSRP, la plupart des secteurs ne disposaient pas de cadre stratégique et en particulier dans les secteurs productifs. Seuls des cadres existaient pour les secteurs sociaux (santé et éducation). En raison de cette défaillance, l'analyse des activités réalisées par rapport aux actions prioritaires du DSRP des projets reflète clairement un faible taux d'alignement dans la plupart des secteurs. Bien entendu, toutes les actions de développement réalisées dans le contexte d'un pays pauvre ont un lien avec la réduction de la pauvreté, mais cela ne dispense pas de devoir les intégrer dans le DSRP du pays, qui doit constituer un cadre formalisé, participatif, orienté, hiérarchisé, priorisé et cohérent.

1.4 Cohérence et pertinence des indicateurs

La SRP recouvrant à la fois des politiques, des structures et changement de structures et des résultats en matière de développement se traduit par le recours à des instruments de politiques économiques qui conduisent à des changements de structures et permettent d'obtenir certains résultats en matière de croissance, de répartition de revenus, de satisfaction des besoins essentiels. Les critères de résultat en matière de SRP peuvent être très variés et renvoient à la définition et à la compréhension même de la pauvreté. Le Sénégal a retenu dans ses DSRP trois dimensions de la pauvreté que sont : le manque d'avoir (dimension monétaire), de savoir (difficulté d'accès aux infrastructures de base) et de pouvoir (non participation au processus politique). Pour

la Société Civile cette acceptation aurait du conduire à mettre en évidence des indicateurs de croissance du revenu complétés par des indicateurs de répartition de revenu.

La stratégie de réduction renvoie également à la satisfaction des besoins essentiels comme la santé et l'éducation, l'alimentation, … Ce qui supposait le développement d'indicateurs composites et synthétiques à partir d'indicateurs élémentaires. Si dans les DSRP il y'a une tentative à un premier niveau de sélection d'indicateurs de résultats adossés aux actions prioritaires (qui sont confondus à des indicateurs d'impact) pouvant constituer un premier palier, la Société Civile ne trouve pas, aussi bien dans le DSRP I que dans le II, une tentative de confection d'indicateurs synthétiques ou composites renvoyant aux trois dimensions de la pauvreté et pouvant aboutir in fine à l'établissement d'un indicateur unique de réduction de la pauvreté.

1.5. Cohérence et pertinence du dispositif institutionnel

Le dispositif institutionnel du DSRP a été officiellement mis en place par l'Arrêté du 25 10 2005 n°005951 portant "création, organisation et fonctionnement de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté ".
Cet Arrêté né des leçons tirées de l'expérience de participation des acteurs lors du processus de formulation du DSRP, a pris en compte des modifications qui ont été portées à la configuration des organes initialement prévus et au profil de leurs responsables.

Tableau :

DSRP	Arrêté PM, 25 10 2005 n°005951
Composition du Comité national de pilotage - Président : Premier Ministre, - Gouvernement, - Représentants des associations d'élus locaux des trois ordres de collectivités locales, - représentants de l'Assemblée Nationale, - Représentant du Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales[1], - Représentant des Organisations de la Société Civile, - Représentant des organisations patronales, - Représentants des organisations syndicales, - Représentants du Conseil National de Concertation et de coopération des Ruraux, et - Représentants des partenaires au développement à titre d'observateurs. La composition du CNP/SRP peut faire l'objet de modification sur proposition du CNP/SRP et décision du PM. Le CNP/SRP se réuni au moins deux fois par an et à chaque fois que de besoin. Les décisions sont validées par un conseil interministériel.	La mission du Comité National de pilotage - impulser et orienter les travaux et de mise à jour de la SRP ; - s'assurer de la pertinence et de la cohérence des programmes sectoriels ; - veiller à la prise en compte, dans la révision du DSRP, des recommandations issues de l'évaluation conjointe effectuée ; - assurer une bonne communication entre les différents acteurs impliqués dans la planification, la mise en œuvre de la SRP ; - participer aux missions de suivi/évaluation de la mise en œuvre de la SRP.
La Cellule Nationale de suivi de la SRP	Elle a été créée par le décret n°2002-880 du 27 août 2002 et l'arrêté n°005225 du 31 juillet 2003. Mission : - Assurer la coordination technique du suivi de la SRP au niveau national ; - Préparer les rapports pour les organes supérieurs ; - animer le partenariat ; - gérer le réseau d'information et de communication
Les Comités régionaux de pilotage de la SRP - Présidents : gouverneurs de région - Chefs des services décentralisés de l'administration centrale, - Responsables de services relevant des domaines de compétence transférés dans le cadre de la régionalisation, - Représentants des associations d'élus locaux des trois ordres de collectivités locales, - Représentant des organisations patronales, - Représentants des organisations syndicales, - Représentant des organisations de la Société civile.	Mission : - Impulser et orienter les travaux d'élaboration et de mise à jour de la stratégie au niveau régional et veiller à ce que l'équilibre régional soit respecté ; - S'assurer de la pertinence et de la cohérence des programmes régionaux; - Veiller à la prise en compte, dans la mise à jour du DSRP, des résultats et recommandations des évaluations ; - Aider à la constitution d'une banque de données sur la SRP au niveau de la région ; - Assurer une bonne communication entre les différents acteurs impliqués dans 1a planification, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie au niveau régional ;

Le secrétariat technique du CRP est assuré par l'Agence Régionale de développement qui communique ses rapports à la Cellule de Nationale de suivi de la SRP	- Préparer un rapport annuel faisant le point de la lutte contre la pauvreté au niveau de la région à l'intention du Comité National de Pilotage par voie hiérarchique
Les Cellules régionales de suivi, le secrétariat des CRS est assuré par le Service Régional de la Prévision et de la Statistique	Mission : - Assurer le suivi de l'exécution technique des activités des Comités régionaux ; - Animer le partenariat ; - Gérer le réseau d'information et de communication ; et - Préparer le rapport de suivi
Les Comités ministériels de suivi	Ils assurent le suivi opérationnel de l'exécution des politiques et programmes sectoriels dans le cadre du DSRP sous la coordination des points focaux ministériels. Les comités ministériels de suivi sont composés de membres provenant des DAGE ou SAGE et des autres directions et services du ministère concerné et collaborent avec la CSPLP pour les besoins du suivi de la SRP et de la préparation des réunion du Conseil interministériel et du CNP/SRP
Le Cadre de Concertation Gouvernement-Partenaires au développement, Il comprend les représentants des divers partenaires au développement présents au Sénégal et le comité est élargi, au besoin aux représentants du secteur privé et de la Société Civile	C'est un mécanisme ayant pour objectif de renforcer le dialogue entre le Gouvernement et le Partenaires sur les divers aspects d'intérêt commun relatifs à la mise en œuvre du DSRP

Il s'avère qu'à la lecture du texte portant création du cadre institutionnel du DSRP, **la Société Civile** soulève principalement deux problèmes. Le premier est que dans les missions des organes centraux, il n'apparaît pas le rôle de dialogue entre les forces sociales que ces organes doivent jouer afin de renforcer l'adhésion et de garantir l'approche participative dans la mise en œuvre du DSRP.

Le deuxième est l'oubli dans le décret des services traditionnels de planification aussi bien au niveau central qu'au niveau régional, ainsi que les cellules d'études et de planification des ministères techniques et enfin **la Société Civile** constate l'introduction des DAGES ou SAGES qui constitue le premier maillon du système de planification.

II Evaluation de la mise en œuvre des DSRP I et II

L'un des aspects les plus importants de l'évaluation consiste à l'analyse de l'efficacité, c'est-à-dire le niveau d'atteinte des résultats. Pour cela, il convient de comparer ce qui était prévu dans les documents de base de la stratégie de réduction de la pauvreté et d'apprécier si le Sénégal est sur la trajectoire des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015 à la date de 2010 (date de l'évaluation).

Il est donc indispensable de savoir, avec précision, quelles sont les activités à réaliser pour atteindre les objectifs fixés, dans le cadre d'une planification bien identifiée. Dans le cas d'un DSRP, les réalisations à évaluer ne peuvent pas inclure « tout ce qui est fait dans le pays et qui a un lien ou qui concourt à la lutte contre la pauvreté », mais plutôt ce qui correspond aux activités et projets prioritaires retenus, eux-mêmes alignés sur les actions prioritaires de la matrice des actions.

Pour **la Société Civile**, comme la mise en œuvre des actions prioritaires (à travers les réalisations des projets et programmes) concourent à la réalisation des dimensions de la pauvreté, cette présente évaluation se fera en convoquant la définition et la compréhension de la pauvreté retenue dans les DSRP puisque chaque action stratégique participe à la réalisation d'une dimension de la pauvreté. La pauvreté est perçue comme un phénomène multidimensionnel sur lequel influe un large éventail de facteurs. On peut citer parmi eux le manque d'accès des pauvres d'une part, aux activités rémunératrices et de production, d'autre part, aux services sociaux de base (santé, éducation et eau potable) et enfin le faible niveau de participation des pauvres aux processus politiques et leur manque d'influence sur la vie politique. A cet effet, deux aspects seront analysés l'un pour constater comment ont évolué les trois dimensions de la pauvreté et l'autre tentera d'examiner si les politiques mises en oeuvre ont été véritablement tournées vers la lutte contre la pauvreté.

2.1 L'analyse de l'évolution des trois dimensions de la pauvreté

2.1.1 Une croissance encore insuffisante pour réduire la pauvreté monétaire

L'analyse par la Société Civile de la situation économique du Sénégal fait ressortir que la période 2002-2010 couvrant la mise en œuvre des DSRP I et II a été caractérisée par des performances économiques limitées, les années 2006 et 2009 marquant un tournant par rapport à la décennie antérieure (1995-2005).

tableau n°6 : Principaux indicateurs économiques et financiers du Sénégal sur la période 2002-2009

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de croissance de la population	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Taux de croissance du PIB	0,7	6,7	5,9	5,6	2,3	4,9	3,2	2,7
Indice des prix à la consommation	106,2	106,1	106,7	108,5	110,8			
% de la population/seuil de la pauvreté dont	57,1			50,8				50,7
- urbain								
- rural				61,9				63,2
Formation brute de capital fixe (FBCF)/PIB en %	24,8	21,5	22,3	22,9	26,4	25,9	27	24,5
- publique								
- privée								
solde budgétaire de base/PIB en %	1,7	0,5	0,6	-0,2	-2,6	-2,3	-2,2	-3,9
Compte courant (hors transfert)/PIB en %	-12,7	-8,1	-7,9	-9,3	-9,5	-12,6	-14,7	-9,4

Au cours de la période 2002-2010, le taux de croissance annuel moyen s'est établi à moins de 4% en termes réels, légèrement supérieur au croît démographique, contrairement à celui de 1995-2000, où il s'était établi à plus de 5%. Ces résultats ont été accompagnés, en dépit d'une stabilité macroéconomique, par une aggravation des déficits intérieurs et extérieurs ainsi qu'une maîtrise de l'inflation à l'exception de 2008 où celle importée a lourdement nécessité des mesures de sauvegarde.

En moyenne, la croissance de l'économie du Sénégal reste, **pour la Société Civile**, sur la période de mise en œuvre des DSRP, assez éloignée des 7% de croissance annuelle prévus par la stratégie de croissance accélérée pour se maintenir sur la trajectoire des cibles fixées pour l'atteinte des OMD. Dépassant de peu le niveau du croît démographique, il n'a pas pu avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté monétaire.

L'analyse fait observer que le taux d'investissement brut a non seulement presque stagné au cours de la période en s'établissant en moyenne autour de 22% mais a été le plus souvent mal orienté, mal réparti aussi bien spatialement que de manière sectorielle et n'a véritablement pas profité aux populations pauvres et parvient à peine, à la fois, à couvrir le renouvellement du capital du au retard accusé au cours de la période d'ajustement.

Le déficit structurel de la balance commerciale des biens et services non-facteurs rapporté au PIB est passé de 8% en 2000 PIB à près de 12% 2010 avec de fortes amplitudes. L'économie sénégalaise bénéficie en revanche d'importants revenus de transferts privés (de l'ordre de 200 milliards FCFA, en moyenne par an, liés à l'émigration dont plus de 90% sont utilisés à des fins de consommation) et publics (venant de l'aide internationale).

Sur la période 2002-2010, les exportations sénégalaises ont été constituées des produits suivants : pêche (21%) ; produits dérivés de l'arachide (11,6%) ; autres exportations (26,7%) ; tourisme (9,8%) et services (7,8%). Ces catégories de produits contribuent à hauteur de plus de 80,7% aux recettes d'exportation et par conséquent témoignent d'une faible et mauvaise spécialisation de l'économie sénégalaise. Il faut dire que l'utilisation abusive du capital naturel a contribué à concentrer l'activité économique nationale sur l'exportation de produits bruts au détriment des activités à fort contenu de capital humain.

Or, si les options de production fondées sur le développement du capital humain semblent, à priori, induire un rythme de croissance moins rapide que celles fondées sur l'investissement physique, à terme, cette option garantie plus une croissance économique de qualité, puisque entretenue par un capital humain mieux formé pour les besoins de l'activité productive. Les exportations de matières à faibles valeurs ajoutées tendant à privilégier la part relative des rentes et des profits au détriment des revenus du travail, ne semblent pas être en droite ligne de ce que préconise une stratégie de développement humain durable.

La faiblesse de la croissance économique réside dans i) l'impact de la crise mondiale avec une baisse de 7,5% des arrivées touristiques et un repli de 8,2% des transferts courants en 2009 ; ii) les contre performances de la production agricole qui a baissé de 30% en volume entre 2005/06 et encore de 24% entre 2006/07 et 2007/08 avant de progresser de 17,2% en 2008/2009, et de 12,3% en 2009/2010, accréditant l'hypothèse que l'écart s'est davantage creusé entre le milieu rural et le milieu urbain et iii) l'essoufflement du secteur tertiaire amorcé en 2008. La valeur ajoutée de ce secteur qui été le moteur de la croissance au cours des années 2005 à 2007 ne s'est accrue que de 0,9% en 2009, contre 2,9% en 2008 et 6,8% en 2007. Les causes sous jacentes en sont : i) une faible capacité technique, institutionnelle et humaine des entreprises industrielles ainsi que d'une productivité globale faible et en particulier celle de la productivité agricole, ii) une faible diversification des unités industrielles et une insuffisante valorisation des ressources agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques, minières et énergétiques et iii) le déficit de la production énergétique. Les causes profondes demeurent i) la prépondérance du secteur informel, peu productif et à faibles revenus, dans la création de richesse et d'emplois (le secteur formel public et privé ne représente que 6% des emplois totaux) et ii) les impacts relativement limités des politiques publiques sur la croissance

économique. L'économie sénégalaise reste dominée par une production de biens à faible valeur ajoutée. Si la faiblesse de la croissance économique est expliquée, au cours de la période, en partie, par l'impact de la crise mondiale, il n'en demeure pas moins que les schémas de spécialisation assise sur des produits instables, régressifs et peu dynamiques n'ont pas permis une insertion réussie de l'économie sénégalaise à l'économie mondiale.

La prévalence de l'insécurité alimentaire mesurée à l'aide du score de consommation alimentaire montre que 15,1% des ménages sont en insécurité alimentaire en milieu rural et 8,5% en milieu urbain. Il ressort de l'exploitation des documents fournis par les différents CRESPES que les causes de l'insécurité alimentaire varient selon les zones du pays et dans une même région selon les caractéristiques socio-économiques et démographiques des ménages. La principale cause immédiate en est la faible productivité du secteur rural. Les causes sous-jacentes sont liées à : i) un financement encore inadapté pour le développement du secteur agricole ; ii) la difficulté des producteurs à acquérir les intrants et le matériel agricole ; iii) une dispersion des organisations paysannes ; iv) le faible développement des infrastructures d'accompagnement des activités économiques en milieu rural (pistes, routes, stockage, centre de conditionnement, distribution, …); v) l'accès difficile au système de crédit et v) une diversification encore faible de la production agricole. Les causes profondes en sont : i) la forte dépendance de l'agriculture aux aléas de la culture pluviale et ii) des habitudes alimentaires qui favorisent une alimentation non équilibrée.

L'insécurité alimentaire est plus marquée au Sud et à l'Est du Sénégal que dans le reste du pays. Dans le département d'Oussouye, près de 6 ménages sur 10 sont en insécurité alimentaire. Dans le département de Ziguinchor, c'est la moitié des ménages qui sont affectés alors qu'en milieu rural du département de Bignona, près de 44% des ménages ont une consommation alimentaire pauvre et limite. Le milieu urbain de la région est autant affecté que le milieu rural. En effet les résultats portant sur la strate Oussouye/Bignona montrent que 34% des ménages sont en insécurité alimentaire.

La région de Kédougou est affectée dans sa quasi-globalité, avec une incidence d'insécurité alimentaire dépassant 30% en milieu rural. Les ménages de la région de Kolda dans son ensemble connaissent aussi des difficultés alimentaires. La région de Kaolack et le département de Koumpentoum enregistrent des prévalences de l'insécurité alimentaire qui dépassent 20%.

L'absence d'amélioration significative des conditions de vie des populations est due, pour l'essentiel, à l'insuffisance de la croissance. La relation entre cette dernière et l'incidence de la pauvreté mesurée par l'élasticité de la croissance par rapport à la pauvreté (0,009) indique que pour se maintenir sur la trajectoire de réduction de la pauvreté, il fallait que l'économie sénégalaise s'inscrive dans une dynamique de croissance avoisinant les deux chiffres, avec un taux d'investissement de l'ordre de 25 à 30% bien orienté, alors que ce taux se situe actuellement en termes nets entre 15% et 18% .

A cet effet, la Société Civile adhère à l'idée que l'OMD 1 "Réduire la pauvreté de la population de moitié (34%) entre 1990 et 2015" risque de ne pas être atteint par le Sénégal. Ce résultat est étayé par les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du Document de Politique Econo-

mique et Sociale qui révèlent que la pauvreté monétaire a stagné malgré tous les efforts réalisés. L'incidence de la pauvreté passerait de 50,8% en 2005 à 50,7% en 2009. Selon ces projections, la pauvreté reculerait légèrement à Dakar, serait stable dans les autres centres urbains et en légère augmentation en milieu rural (de 61,9% en 2005 à 63,2% en 2009). Plus préoccupante, la profondeur et la sévérité de la pauvreté auraient augmenté, suggérant que ce sont les plus pauvres qui ont été affectés par la situation de crise dans laquel se trouve l'économie sénégalaise.

L'effectif des pauvres se serait accru de plus de 10% entre 2005 et 2009, non seulement du fait de l'augmentation des niveaux de pauvreté dans les campagnes, mais aussi en raison de forte croissance démographique (2,3% en 2006, 2,58% en 2008 et 2,7% en 2009) avec un indice de fécondité resté élevé (5,1 enfants en moyenne par femme et 6,4 en milieu rural).

Les projections indiquent que si cette tendance se poursuit, l'incidence de la pauvreté se situerait à 50% à l'horizon 2015. Pour parvenir à l'objectif de 34%, en cinq ans, le pays devrait réaliser un taux de croissance annuelle d'au moins à deux chiffres. Ainsi le défi d'une croissance économique forte, créatrice d'emploi et réductrice de pauvreté reste, pour le Sénégal, actuel.

2.1.2 Des résultats encore insuffisants pour l'accès aux services sociaux de base

Des progrès notables ont été réalisés pour l'accès à l'éducation primaire, l'accès à l'eau potable et la lutte contre le VIH/SIDA. Ils ont été modestes pour l'accès à la santé maternelle et infanto-juvénile et limités pour l'accès à un système d'assainissement amélioré.

2.1.2.1 …Au niveau de l'éducation

Une importante progression a été notée dans l'éducation avec :

- un taux brut d'admission global (TBA) au primaire de 117,5% en 2009, contre 85,1% en 2000, dépassant ainsi l'objectif intermédiaire fixé dans le Programme de Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) ;
- un TBA plus important chez les filles (123,9%) que chez les garçons (111,5%):
- un taux net de scolarisation (TNS) de 83% en 2009 contre 72% en 2002.

Tableau n°7 : Le Taux net de scolarisation au primaire

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux Net Scolarisation Total	72				73,8	76,9	81,2	82,8
Taux Net Scolarisation Filles					73,5	77,6	82,9	85,7
Taux Net Scolarisation Garçons					74	76,3	79,5	80,1

En matière d'équité, un TBA plus important chez les filles (123,9%) que chez les garçons (111,5%), en 2009 et un TNS qui évolue de la même manière chez les filles que chez les garçons. Le Sénégal se situe ainsi sur la trajectoire d'élimination des disparités entre sexe dans le primaire, depuis 2007. L'exploitation des contributions des CRESPES révèle que les disparités régionales persistent encore au niveau de l'accès avec un TBS de 119,7% à Dakar, 107,8% à Ziguinchor, 56,2% à Diourbel, 70% à Louga et 72,7% à Kaolack.

En termes de qualité, le taux d'achèvement du primaire bien qu'il soit passé de 40% en 2000 à 60% en 2009, son rythme de progression est encore lent pour atteindre l'objectif de 90% en 2015. Ce taux est plus élevé chez les filles (60,4%) que chez les garçons (58,7%). Comme pour le TBA, il ressort des contributions des CRESPES qu'avec 96% à Dakar, 88,7% à Ziguinchor, 31,9% à Diourbel, 41,9% à Kaolack et 43% à Louga des disparités continuent d'exister.

Entre le primaire et le secondaire, on enregistre une baisse importante des taux de scolarisation (calculé sur la population de 13-19 ans) qui ne se situe plus qu'à 38,2% en 2005/06 et 54,3% en 2008. Alors que la parité a été atteinte dans le primaire, les disparités demeurent dans le secondaire même si elles régressent avec un indice de parité de 0,80 en 2005 et 0,87% en 2009 dans l'enseignement moyen et de 0,63 en 2005 et de 0,72 en 2009 à l'enseignement secondaire.

Ce profil met néanmoins en évidence quelques uns des problèmes cruciaux de l'éducation au Sénégal, notamment les retards dans l'accès à l'école (à 7 ans près de la moitié des enfants ne sont toujours pas inscrits à l'école), les redoublements et les sorties précoces du système scolaire (18,8% en 2008 et 19,2% en 2009 des élèves ont redoublé ou abandonné). La baisse drastique des taux de scolarisation entre le primaire et le secondaire montre qu'il y a des déperditions importantes dans le système, résultant de redoublements et d'abandons mais aussi d'une faible capacité d'offre.

Au total, pour la Société Civile, ces résultats témoignent du principal problème de l'éducation qui est sa faible efficacité interne, 40% des ressources du primaire étant gaspillées dans les redoublements et les abandons. La faible efficacité de l'éducation se situe dans i) la faible qualité du niveau d'enseignement et ii) l'insuffisance du matériel didactique, d'enseignement et d'apprentissage. Il peut être noté des causes sous jacentes que sont i) l'insuffisance des capacités d'accueil liée à l'insuffisance dans le volume des programmes et dans le retard des programmes de construction de classes, ii) l'insuffisance de qualification des enseignants, avec le recrutement massif de volontaires (formation initiale de 6 mois) et de vacataires (sans formation initiale), iii) les impacts des perturbations scolaires récurrentes sur le calendrier scolaire. En 2009 le quantum horaire a été estimé à 733 heures sur les 900 prévues.

Parmi les causes profondes liées à la faible efficacité de l'éducation, **la Société Civile souligne** que cela relève de : i) une pauvreté chronique qui incite le travail des enfants, le refus de la scolarisation des enfants ou le retrait des enfants de l'école pour aider les parents s'expliquant en partie par la faiblesse et le niveau de pauvreté et le besoin immédiat de revenus pour faire face aux dépenses quotidiennes des familles ; ii) les mariages précoces, ii) la faible maitrise de la dynamique de population et iv) l'exode des jeunes vers les villes où le travail, l'occupation de la rue les écartent de l'école et v) l'effet d'éviction de l'enseignement coranique. Le Sénégal a consacré des investissements considérables dans le domaine de l'éducation au cours de cette dernière décennie. Les résultats atteints à ce stade témoignent de l'importance des progrès réalisés sur la période, avec la mise en œuvre du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) dont la phase III porte sur la période 2009-2011. Ce programme s'inspire du Programme Éducation pour Tous (EPT), articulé autour de trois principaux axes stratégiques (accès, qualité, gestion) ainsi que de la Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (avril 2005).

2.1.2.2 …Au niveau de la santé

L'analyse de la Société Civile fait ressortir une mortalité infanto juvénile encore élevée des enfants. Le taux de mortalité infanto juvénile n'a baissé que de 10,4 décès pour mille sur une période de 13 ans, passant de 131,4 décès pour mille en 1992 (EDS-2) à 121 décès pour mille en 2005 (EDS-4). Par contre l'Enquête Nationale sur le Paludisme au Sénégal (ENSPII, 2008/2009) indique que ce taux à été de 85 décès pour mille naissances vivantes, soit une baisse de 36 pour mille entre 2005 et 2009.

Ce rythme laisse présager, pour la Société Civile que l'objectif de réduire de deux tiers, c'est-à-dire à 44 décès pour mille naissances vivantes, à l'horizon 2015, est à la portée du Sénégal si les efforts entrepris se poursuivent, en évitant des baisses dans les couvertures vaccinales comme celles de 2009. En effet après avoir connu, une augmentation sensible sur la période 2000-2007 au niveau national, comme le montre le taux de couverture vaccinale (DTC-3) des enfants de 0 à 11 mois, qui est passé de 40% à 89%, ce taux a baissé pour se situer, en 2009, à 74%. Quant au taux de vaccination en PENTA 3, il a atteint 86% en 2009, contre 94% en 2007. Le taux de couverture en TPI 2 réalisé en 2009 est de 58% contre 54% en 2008.

S'agissant de la mortalité maternelle, elle

demeure encore importante. Si les progrès enregistrés par le Sénégal sont encourageants, le rythme de réduction de la mortalité maternelle est lent pour lui permettre de réaliser l'objectif de réduire de trois quarts, c'est-à-dire à 127 décès pour 100 000 naissances vivantes, à l'horizon 2015.

Ce constat de la Société Civile étayé par les résultats issus des dernières enquêtes montre que le taux de mortalité maternelle a été de 401 décès maternels pour cent mille naissances vivantes en 2005, alors qu'il était de 510 pour cent mille naissances vivantes (EDS-2) en 1992, soit une baisse de 109 points de pourcentage sur 13 ans. Cependant, il n'est pas exclu que les efforts réalisés aient pu accroitre le rythme de réduction de la mortalité maternelle : la proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié est passée de 49% en 1999 à 70% en 2008 et 66,9% en 2009 . Le taux de consultation prénatale est passé à 97,4% en 2009, contre 88,23% en 2008 et 74% en 2007.

Les principales causes immédiates de la mortalité maternelle et infanto-juvénile sont i) les difficultés d'accès aux soins et aux médicaments, le temps mis pour accéder à une structure de soins et le prix moyen de la consultation pouvant également être un facteur dissuasif pour le recours aux soins ; ii) les ruptures de stocks de vaccins dans les postes et centres de santé, alors que leur disponibilité est indispensable pour la réussite du programme de vaccination (PEV) et iii) la capacité actuelle très limitée de mobilisation de ressource en faveur de la santé se traduisant par un gap atteignant 42% par rapport au montant total pour l'atteinte des OMD ; iv) l'insuffisance de la sensibilisation et la communication entre les différents acteurs du secteur entraînant une démultiplication et une incohérence dans la mise en œuvre des actions.

Les causes sous-jacentes, pour la Société Civile en sont : i) l'inégale répartition des dépenses d'investissement, les zones urbaines étant privilégiés par rapport aux zones rurales (centres de santé, postes de santé, districts, maternités rurales et cases de santé), ; ii) l'insuffisance et la répartition déséquilibrée du personnel de santé entre Dakar et les autres régions, Dakar et Thiès concentrant 52% des médecins, 69% des sages-femmes et 31% des infirmiers ; iii) l'absence ou l'insuffisance de la multi-sectorialité dans la mise en œuvre des activités et la planification des activités opérationnelle au niveau local.

L'effectif réel du personnel qualifié (médecins, sages-femmes, infirmiers, techniciens supérieurs, agents d'hygiène) est inégalement réparti. Plus de la moitié de ces professionnels exercent dans les districts de deux régions que sont Dakar et Thiès avec 52% des médecins, 69% des sages-femmes et 31% des infirmiers la couverture en infrastructures et personnel médical reste relativement faible surtout en milieu rural.

Par contre, la Société Civile confirme comme il est unanimement admis, que le Sénégal a réalisé d'importants progrès dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA. Selon les résultats de l'EDS-IV (2005), le taux de prévalence du Sida au Sénégal est de 0,7% contre un objectif fixé à 2%. Toutefois on constate une féminisation de la maladie (avec 1 homme pour 2 femmes en 2005 contre 4 hommes pour 1 femme en 1986). Le coût des traitements par les Anti-Rétro-Viraux a baissé de 90% grâce au Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS).

Le paludisme demeure la première cause de morbidité au Sénégal. Il constitue 42,6% des causes de maladies. Les efforts de lutte contre le paludisme se sont traduits par une chute spectaculaire

3. Données fournies par l'ANSD

de la morbidité proportionnelle palustre qui est passée de 39,7% en 2000 à 5,7% en 2008 et 3% en 2009. Cette évolution positive s'explique par une meilleure utilisation des Moustiquaires Imprégnés à Longue Durée d'Action (MILDA) ainsi que par un nouveau traitement contre le paludisme plus efficace et accessible aux pauvres, avec un coût de 150 FCFA chez les enfants et 300 FCFA chez les adultes.

La lutte contre la tuberculose constitue également une priorité pour le Gouvernement. Ainsi, à travers le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT), il vise la réduction de la morbidité et de la mortalité liée à cette maladie.

En 2009, on compte 442 cas pour 100.000 habitants et 60 décès pour 100.000 habitants. L'objectif de ce programme est de guérir 80% des cas de tuberculose pulmonaire à frottis positif.

Au vu des résultats importants dans la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies, le défi pour le Sénégal est de maintenir les acquis, notamment dans la lutte contre le VIH, avec une prévalence contenue à un niveau inférieur à 2% de la population, conformément à l'objectif visé à l'horizon 2015.

Les principales causes de la propagation du SIDA demeurent :

- l'état d'enclavement pour les régions qui présentent des taux élevés comme les régions frontalières du sud,;
- les facteurs sociologiques et comportementaux, susceptibles de favoriser la transmission du Sida.
- les comportements à risque des jeunes en dépit des campagnes d'Information, d'éducation et de communication.

Les principales causes qui expliquent le niveau relativement faible de la prévalence, restent :

- l'excellent niveau d'information de la population qui est globalement élevé : au moins 90 % des Sénégalais sont informés du Sida (sauf à Tambacounda, 87 %) et dans plus de 70% des cas (sauf Matam, 61,8 %). Ils sont conscients qu'il existe un moyen pour l'éviter ;
- un dialogue politique intense ;
- un contrôle social élevé sur la sexualité ;
- L'accroissement notable des sites de dépistage volontaire, qui sont passés de 97 en 2005 à 281 en 2008 (Annuaire statistiques 2009)
- un suivi-évaluation continu des programmes de lutte contre le VIH/SIDA.

Les principales causes profondes en sont la pauvreté et la faible allocation budgétaire au secteur de la santé en général et à la santé de la reproduction en particulier.

2.1.2.3 … Eau potable et assainissement

Des progrès notables dans l'accès à l'eau et des résultats faibles pour l'accès à l'assainissement ont été constatés par l'évaluation effectuée par la Société Civile. Elle en déduit que si les tendances actuelles se maintiennent, l'objectif d'accès à l'eau pour 100% des populations urbaines et 82 % des populations rurales pourrait être atteint. En effet, ce taux est passé, pour les populations urbaines, de 93% en 2006 à 97% en 2009, avec 100% à Dakar et 89% dans les autres centres urbains. En milieu rural, ce taux est passé de 69,5% en 2006 à 73,6 en 2009 d'après l'exploitation des contributions des CRESPES.

Par contre, les résultats pour l'accès à un système d'assainissement amélioré demeurent modestes.

Pour les populations urbaines, ce taux est en 2009 de 63,6% contre un objectif de 78% en 2015. Il est pour les populations rurales de 28,9% en 2009 contre un objectif de 63% en milieu rural, à l'horizon 2015. Si les progrès dans l'accès à l'eau sont notables, beaucoup d'efforts restent encore à faire pour améliorer sensiblement l'accès des populations, singulièrement rurales, à un système d'assainissement amélioré.

Il s'avère que pour la Société Civile les coûts élevés des infrastructures d'assainissement et la faiblesse des investissements dans le secteur de l'assainissement sont à l'origine de l'insuffisance des infrastructures d'assainissement de base, surtout dans les zones rurales. A cela on peut ajouter le coût élevé des infrastructures d'assainissement individuel relativement au revenu des ménages et les faibles ressources des collectivités décentralisées.

Il faut dire que la pauvreté des ménages, notamment ruraux, couplée à des taux d'analphabétisme élevés dans les quartiers déshérités des villes et dans les zones rurales constituent des facteurs bloquant pour l'installation d'infrastructures d'assainissement dans leurs priorités.

2.1.2.4 Une faible protection sociale des populations

Au vu de la persistance du niveau de pauvreté, il est important de pouvoir assoir un système de protection sociale pour protéger et promouvoir le statut des plus pauvres et des plus vulnérables et pour s'assurer que la croissance économique bénéficie véritablement à toute la population, en particulier les personnes socialement et économiquement exclues.

La protection sociale est considérée comme un ensemble de mesures tendant à protéger les populations contre la survenance de risques sociaux, elle comprend les régimes publics de sécurité sociale, les régimes privés ou communautaires qui poursuivent des buts analogues tels que les mutuelles et les régimes professionnels.

Elle est, de ce point de vue, mue par deux logiques : une logique d'assistance à des prestations non contributives et une logique d'assurance qui postule la prise en charge partielle des prestations par les assujettis eux-mêmes.

Au Sénégal, moins de 15% de la population bénéficient d'une couverture sociale. Ce pourcentage n'atteint pas 5 % dans le milieu rural qui abrite plus de 60% de la population totale du Pays. Depuis 2006, la stratégie nationale de protection sociale, dont l'objectif principal est l'adoption d'une vision politique globale, intégrée et concertée de protection sociale, traine dans sa mise en œuvre. Cette stratégie qui vise à améliorer la gestion des risques et les systèmes de protection sociale en faveur des groupes vulnérables les plus pauvres mais également des autres catégories sociales à risques, n'a pas encore bénéficié de ressources nécessaires permettant sa mise en œuvre.

La couverture maladie des personnes âgées de 60 ans et plus, n'en couvre que 15,6%. L'Etat a consenti des efforts financiers pour les personnes âgées de 60 ans et plus (plan sésame) non couvertes par l'IPRES et le FNR, mais ils restent insuffisants. Pour la Société Civile cette faible couverture sociale explique la situation de vulnérabilité des travailleurs avec un risque élevé encouru dans leur lieu de travail. Ce sont le secteur informel et les emplois en milieu rural

qui regroupent la presque totalité des cas de vulnérabilité et d'absence de protection. Il s'y ajoute les facteurs de discrimination du système qui limite le droit des femmes sur le plan économique et social. Les autres groupes vulnérables tels que les handicapés et les personnes âgées ainsi que les enfants également bénéficient d'une très faible protection compte tenu de l'absence de politiques appropriées pouvant améliorer leurs conditions de vie en amont du système.

Les causes immédiates de la faible protection sociale se résument essentiellement au non respect des droits humains. Les causes sous-jacentes en sont (i) la faible croissance économique et son caractère non inclusif ; ii) la faible création d'emplois par l'économie sénégalaise ; iii) l'insuffisance des services sociaux de base et (vi) l'insuffisance de l'accès aux informations. Les causes fondamentales sont liées à (i) l'insuffisance de volonté politique, (ii) et l'insuffisance de programmes de protection sociale et de filet de sécurité.

2.1.3 Un faible niveau de participation des pauvres aux processus politiques et leur manque d'influence sur la vie politique

2.13.1 Participation insuffisante des pauvres à la vie démocratique

Les efforts pour faire aboutir la réduction de la pauvreté ne peuvent aboutir s'ils sont conçus en termes purement technocratiques. La pauvreté n'évolue pas dans un vide social. La Société Civile fait savoir qu'il faut tenir compte des considérations culturelles, de l'évolution des relations sociales ainsi que de l'accès et de la participation à l'expression politique pour conduire des démarches appropriées de lutte contre la pauvreté. En dépit de l'approfondissement de la démocratie au Sénégal, la majorité des pauvres ont encore peu d'influence sur les décisions qui touchent leur existence, et surtout les femmes pauvres demeurent encore les plus pénalisées.

Or, à mesure de la réduction de l'efficacité de l'Etat tentaculaire, on voit progresser l'idée de la promotion de la démocratie participative. Des propositions ont été adoptées en vue de restaurer l'action publique en y incluant directement les citoyens. Les milieux pauvres constituent les domaines où l'efficacité de l'action publique est la plus directement mise à l'épreuve. Il est espéré un accroissement de celle-ci par l'implication des populations, susceptibles de mieux orienter l'action et de seconder l'effort de l'agent public. S'il est constaté une amélioration dans la fourniture des services publics, il n'en demeure pas moins qu'il subsiste d'énormes difficultés.

On parle souvent de démarginalisation pour décrire le processus complexe qui doit permettre aux pauvres d'avoir voix au chapitre. Ce processus consiste notamment à accroître les opportunités économiques et politiques des pauvres, afin que leurs opinions et leurs préoccupations puissent être prises en compte par leurs interlocuteurs en général et les pouvoirs publics en particulier et, surtout, afin que les pauvres puissent eux-mêmes prendre les initiatives indispensables pour pouvoir surmonter leurs propres difficultés, telles qu'ils les perçoivent. Des politiques de renforcement des capacités à l'endroit des pauvres doivent être mises en place pour le renforcement du débat démocratique et contradictoire, de l'accès à l'information pour tous et du droit des groupes et communautés à s'organiser.

Ce sont là des éléments déterminants pour favoriser l'avènement de concertations attentives

aux différences entre sexes, aux liens et devoirs intégrationnels, et permettre la définition d'une vision partagée et consensuelle à long terme de la société.

Quant aux pauvres, le moyen le plus utile de servir leurs intérêts est de leur apporter un appui actif en encourageant les collectivités locales à exprimer leurs préoccupations et à établir des organisations d'auto-assistance qui les rapprochent des pouvoirs locaux, des fournisseurs de services (pouvoir publics, ONG, partenaires au développement) et des ressources financières disponibles. Les gouvernements ne doivent pas se sentir menacés par cette approche qui, au contraire, peut leur permettre de mieux répondre aux attentes et de gagner ainsi en popularité.

C'est dans ce sens que la Société Civile a entrepris des actions pour se rapprocher des population en créant au niveau de toutes les régions des CRESPES pour servir de relais aux populations. Ceci entre dans le but de favoriser un cadre de gouvernance propice à la lutte contre la pauvreté et une plus grande habilitation des populations. A cet effet, il conviendrait de :

- Consolider les démarches nationales du développement humain durable susceptibles de favoriser l'éducation du public et d'élargir les débats sur les causes de la pauvreté, notamment les politiques et pratiques responsables du nombre disproportionné de femmes, de jeunes, de minorités ethniques ou religieuses parmi les pauvres ;

- Accorder une attention soutenue aux moyens permettant d'assurer une plus large déconcentration des pouvoirs de l'Etat à l'échelon local, et permettre une participation véritable et active des pauvres en les encourageant à former des organisations civiques et d'auto-assistance, contrepartie dynamique et indispensable des pouvoirs publics à la base ; et

- Encourager dans le processus en cours de décentralisation, la participation des collectivités locales et des groupes communautaires à la définition des politiques et stratégies de développement à la base.

Ce sont de telles démarches qui, appuyées par les pouvoirs publics et les PTF, qui sont susceptibles d'accroître notamment l'accessibilité des pauvres aux ressources productives et aux secteurs sociaux essentiels.

Par ailleurs, la Société Civile constate, malgré une volonté politique manifeste et l'élaboration de programmes spécifiques destinés à promouvoir la femme sénégalaise, celle-ci continue d'occuper encore une place marginale dans les processus politiques et économiques de prise de décision. Sur le plan politique, on ne peut parler de démocratie sans mettre en exergue la dimension genre. Si la démocratie élargit l'espace des droits et de la liberté, il convient alors de se demander dans quelle mesure celle-ci a concerné les femmes sénégalaise. Jusqu'à quel niveau les femmes sénégalaises ont-elles été intégrées dans le processus démocratique, dans quelle mesure ont-elles pu l'influencer ? Une brève observation de la situation sénégalaise permet de voir qu'il y a un paradoxe entre l'implication massive des femmes dans le champ politique et leur faible présence dans les sphères de décision.

2.1.3.2 Une faible internalisation et appropriation des politiques publiques

L'existence de mécanismes, de processus et d'institutions qui guident les relations politiques et socio-économiques permettant aux citoyens et

aux acteurs sociaux de faire connaître leurs intérêts et d'exercer leurs droits participe fortement à la satisfaction des besoins de base des populations. Ils reposent sur les capacités institutionnelles de gestion des affaires publiques reposant essentiellement sur les principes de transparence, de participation, de responsabilité, d'équité et de primauté du droit.

Une stratégie de réduction de la pauvreté partagée constitue un défi essentiel parce qu'elle doit permettre une participation des populations à la définition des politiques et à leurs mise en œuvre dans un cadre ouvert de bonne gouvernance et de gestion du développement. Elle doit permettre d'appréhender au mieux les causes et les processus de la pauvreté, de conduire à la définition de cadres d'orientation stratégiques et consensuels de développement et à la réalisation de stratégies et de programmes internalisés de lutte contre la pauvreté et de leur appropriation par les populations. Une telle internalisation et appropriation est nécessaire non seulement pour la crédibilité de la stratégie mais aussi pour le climat de confiance qui doit régner entre les décideurs et les autres acteurs.

Le Gouvernement assure la formulation, le pilotage, la mise en œuvre, le suivi / évaluation de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté en tenant compte des aspirations des populations (c'est le lieu de souligner l'importance des enquêtes de perception sur la pauvreté auprès des populations). Il assure le leadership dans la coordination des partenaires techniques et financiers en vue d´une optimisation et mobilisation des ressources, dans le cadre d'une gouvernance améliorée. Il favorise le renforcement des capacités techniques et financières des collectivités locales mais également de la Société Civile ainsi que du secteur privé.

Toutefois, si les autorités administratives se doivent d'endosser une responsabilité majeure dans le processus, le Gouvernement n'en est pas pour autant le seul acteur actif et responsable. En effet, dans une démarche centrée sur le développement humain, l'élaboration d'une stratégie, sa mise en œuvre et son évaluation se doivent d'être essentiellement participatives, incluant dans la réflexion, la démarche et sa réalisation tous les acteurs susceptibles de renforcer le processus ou touchés au premier chef par celui-ci, comme les groupes pauvres et défavorisés par exemple à travers des relais comme la Société Civile.

Les parties intéressées par une telle démarche comprennent entre autres, outre le Gouvernement, les parlementaires, le monde académique, le secteur privé, les syndicats, les média, les représentant d'ONG et d'organisation de la société civile et, bien entendu les représentants des organisations à la base, des groupes communautaires et des groupes pauvres, s'ils ont les capacités nécessaires à être représentés ou se faire entendre. Pour ce faire plusieurs relais ont été imaginés pour rapprocher les populations à la gestion de la chose publique.

S'agissant de la décentralisation qui est un processus de transfert de certaines compétences de l'Etat vers les collectivités locales, elle vise à octroyer aux collectivités locales et aux populations locales les pouvoirs qui étaient réellement exercés par l'administration centrale. Cette mission se réalise en leur dotant de ressources avec la mise à la disposition de Fonds d'équipement des Collectivités locales (FECL) et du Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD). Si des avancées significatives ont été notées dans le renforcement de la politique de décentralisation et du développement local (cent dix plans locaux de développement local ont été élaborés),

plusieurs insuffisances sont relevées par la Société Civil, dans leur démarche de planification notamment : (i) l'inadéquation entre les besoins et les capacités réelles (demandes adressées au FNDL) qui s'avèrent insuffisantes pour l'ensemble des collectivités locales) ; (ii) le manque de cohérence qui existe entre les plans locaux et les DSRP.

Les difficultés dans la mise en œuvre de la décentralisation sont également marquées, selon la Société Civile par l'existence encore d'une forte tutelle de l'Etat central qui peut, pour des considérations politiques, dissoudre une collectivité locale en la substituant par une délégation spéciale. Il y a également la faiblesse en matière d'équipement des collectivités locales. Par exemple, il ressort des informations fournies par le CRESPES de Louga aucune collectivité locale de la région ne dispose d'état civil informatisé.

Concernant l'appareil associatif regroupant une variété d'intervenants, il construit ses objectifs à partir d'une catégorie spécifique d'acteurs, pour venir à bout de problèmes précis en vue de réduire la distance entre les individus et les pouvoirs institutionnalisés. Des cadres de concertation et de gestion des filières appelées comités interprofessionnels ont été créés au sein de certaines filières (arachide, coton, tomate, riz, bétail, viande, aviculture). Ces cadres constituent l'expression du transfert de la gestion des filières agricoles de l'Etat aux opérateurs (organisations paysannes, secteur privé). Ces interprofessions qui regroupent les professionnels des différents segments de chaque filière constituent les interlocuteurs de l'Etat et des bailleurs de fonds par rapport à toutes les décisions politiques et économiques à prendre relativement pour toute filière. Tous ces cadres de concertation mis en place devaient jouer un rôle effectif dans le dialogue avec l'Etat, les ONG et les opérateurs économiques privés.

La Société Civile fait observer que l'histoire récente des organisations de producteurs au Sénégal demeure fortement marquée par une rivalité entre les plates formes paysannes, se réclamant toutes d'une représentativité supposée et légitimée par leur reconnaissance auprès de l'Etat et de ses partenaires au développement. Alors que la Société Civile constate que le niveau d'organisation des producteurs à la base reste encore faible, les exposant à de fortes stratégies d'interception et d'accaparement des ressources qui leur sont destinées, de la part de lobbies sociaux et d'intermédiaires se réclamant représentatifs du monde rural.

Ces différentes faiblesses notées dans la gestion des organisations n'ont pas empêché qu'elles soient retenues dans beaucoup de programmes publics, comme les représentants officiels des bénéficiaires au grand dam des petits paysans à la base. Rares sont les organisations qui ont eu à participer aussi à la formulation qu'à la mise en œuvre des DSRP. Le faible ancrage de ces organisations par rapport à la grande masse de paysans de base, justifie la nécessité d'un changement d'orientation pour mieux arrimer la représentation nationale à la base et légitimer les instances des organisations.

En outre, les réorientations des modalités d'intervention des bailleurs de fonds ont été des éléments décisifs dans le processus de renforcement des dynamiques associatives. Faudrait-il encore que les Organisations Non Gouvernementales participent à la formulation et l'évaluation des DSRP. En l'absence d'internalisation et d'appropriation, on assiste, dans les interventions des ONG, des duplications qui sont essentiel-

lement dues à la non prise en compte dans leurs interventions des actions prioritaires inscrites dans les DSRP.

Les ONG de droits de l'homme mènent des actions de défense/protection et de promotion/éducation. La stratégie consiste à s'appuyer sur les moyens de communication de masse pour alerter l'opinion nationale et internationale. Les actions développées sont entre autres, l'assistance juridique aux personnes victimes d'abus, les campagnes de dénonciation d'abus par voie de presse ou de mobilisation sociale, l'alerte de l'opinion internationale par des communiqués de presse, la création de pages web et l'écoute de personnes en détresse.

L'institutionnalisation du dialogue social par la création du CNDS a permis de : (i) obtenir une compréhension commune des mécanismes du dialogue, pour, éventuellement, pallier le décalage dans les perceptions, source de conflits entre les acteurs ; (ii) identifier les contraintes au bon fonctionnement du dialogue social ; (iii) mettre en place des comités sectoriels de dialogue social, notamment dans les sous-secteurs de la justice et de la santé ; (iv) renforcer les capacités des différents acteurs en matière de techniques de négociation et de médiation.

Malgré les efforts fournis dans la promotion du dialogue social, le fonctionnement des mécanismes de ce comité est fortement gêné par certaines contraintes que sont : (i) la prolifération des centrales syndicales et le non-respect des procédures de déclenchement des conflits collectifs ; (ii) les lenteurs constatées dans la mise en œuvre des accords issus de protocoles signés entre l'Etat et ses partenaires sociaux ; et (iii) la faible régulation du champ du dialogue social avec l'absence de coordination entre les institutions et la modicité des moyens humains, logistiques et financiers qui leur sont alloués.

2.2 Des politiques qui n'ont pas toujours été orientées vers les pauvres

La capacité de réduction réelle de la pauvreté à travers une croissance rigoureuse des politiques d'ajustement mises en place au cours des années 80 et 90 a montré ses limites. Avec les mesures issues des réformes structurelles de l'économie, les populations rurales ont été les premières à ressentir les effets défavorables en raison du ralentissement de l'activité économique et de la baisse de rentabilité de leurs productions, résultant d'une détérioration des termes de l'échange internes (échanges interurbains et intra-urbains). Le marché urbain s'est littéralement effondré, les citadins des classes moyennes ont subi le recul le plus marqué de leur niveau de vie.

Pourtant, entre 1994 et 2000, avec 5 années de croissance continue du PIB par habitant de plus 2,2%, en raison de la forte corrélation entre croissance économique et pauvreté, il y avait lieu de penser que cette croissance allait améliorer le sort des plus défavorisés. Cependant, comme on peut le constater les réformes n'ont pas abouti à une atténuation de la pauvreté au Sénégal puisque celles-ci n'avaient pas pour but de faire reculer la pauvreté car n'étant pas accès sur des prestations de services adéquats à l'endroit des groupes les plus défavorisés et n'accordaient parfois aucune importance au ciblage des ménages les plus démunis.

C'est au début des années 2000, dans le cadre d'un environnement social international favorable, que les politiques mises en œuvre voudraient se préoccuper davantage du développement humain à travers une orientation des

politiques et notamment celles de dépenses publiques vers les prestations de services sociaux. Après sept années de mises en œuvre de politiques accès sur la réduction de la pauvreté au Sénégal qu'en est-il aujourd'hui ?

2.2.1 Des politiques macroéconomiques mitigées à l'endroit des pauvres

Les autorités sénégalaises ont aspiré, dans leur discours, à vouloir s'inscrire dans une dynamique de maintien d'un environnement macroéconomique stable. Un environnement combinant la faiblesse de l'inflation à celles des déficits budgétaires et de la balance des paiements, en cherchant à mettre en place une structure économique pouvant garantir la compétitivité et l'insertion à l'économie mondiale, ce qui semble devoir passer par une modification de la structure des dépenses publiques, des investissements et de la production.

Depuis le milieu des années 90, l'Etat du Sénégal met en place des politiques, des stratégies et programmes intégrés avec comme objectif fondamental une politique plus efficiente de réduction de la pauvreté et la recherche de l'émergence économique. Même si leur contenu varie, selon la Société Civile, les politiques mises en œuvre au cours de la période 2000-2010 ont continué à chercher à assainir le cadre macroéconomique afin d'instaurer une croissance durable, et la croissance et son rythme générés par ces politiques restent encore non équitables et ne favorisent point l'amélioration du niveau de vie des populations.

Il faut dire que l'Etat du Sénégal fait de l'amélioration de la gestion macroéconomique et financière un objectif majeur en matière de gouvernance économique dont le fond n'a pas rompu de fait avec les politiques d'ajustement structurel qui se sont toujours inscrites dans une logique financière. L'instrument privilégié utilisé, à cet effet, est la tenue de bonnes finances publiques avec, peut être la mise en place de procédures transparentes de passation et d'exécution des marchés publics. A l'analyse, il s'avère que l'accent est plus mis sur les actions de traçabilité que sur celles de la transparence. Si la bonne tenue des finances demeure une condition, elle est loin d'être suffisante.

2.2.1.1 Une allocation des dépenses publiques en défaveur des politiques sociales

L'amélioration de la gestion des finances publiques pour augmenter à la fois les recettes fiscales et l'efficacité des dépenses publiques a nécessité, en effet, de revoir aussi bien le dispositif institutionnel mais également les instruments ainsi que l'organisation et le fonctionnement.

Dans ce cadre, des progrès ont été réalisés surtout en matière de recettes fiscales sur la période 2000- 2010. En effet, les recette fiscales ont crût au rythme de 7% en moyenne annuelle sur la période 2000-2010.

Les conditions de préparation du budget général se sont améliorées avec notamment l'introduction de la programmation budgétaire pluriannuelle dans la gestion publique marquant une rupture graduelle avec la logique des budgets, de moyens reposant sur les services votés (un acquis) et des mesures sans liens évidents avec les politiques publiques. Les Cadres de Dépenses Sectorielles à Moyens Termes (CDSMT) élaborés sous contrainte budgétaire sont progressivement établis sur des bases plus réalistes et plus fiables par rapport aux années de démarrage de la réforme en 2006.

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES 5
INTRODUCTION 7
I Evaluation de la formulation des DSRP 12
1.1 Les forces des DRSP I et II 12
1.1.1 L'appropriation et la participation 13
1.1.2 L'approche méthodologique rigoureuse 13
1.2 Les faiblesses des DSRPI et II 13
1.2.1 L'externalisation du processus 13
1.2.2 L'insuffisance dans la sélection et la classification des projets et programmes 13
1.2.3 La synchronisation avec les stratégies d'intervention des partenaires extérieurs 15
1.3 Analyse du contenu des orientations stratégiques 16
1.3.1 Pertinence du diagnostic de la pauvreté 16
1.3.2 Pertinence et cohérence des axes par rapport au diagnostic de la pauvreté 17
1.3.3 Pertinence des fondements du DSRP 18
1.3.4 Pertinence et cohérence des secteurs par rapport au diagnostic de la pauvreté et aux axes 20
1.3.5 Pertinence, cohérence des stratégies et priorisation des actions 26
1.3.6 Cohérence des stratégies sectorielles avec la SRP 27
1.4 Cohérence et pertinence des indicateurs 28
1.5. Cohérence et pertinence du dispositif institutionnel 29
II Evaluation de la mise en œuvre des DSRPI et II 32
2.1 L'analyse de l'évolution des trois dimensions de la pauvreté 33
2.1.1 Une croissance encore insuffisante pour réduire la pauvreté monétaire 33
2.1.2 Des résultats encore insuffisants pour l'accès aux services sociaux de base 36
2.1.3 Un faible niveau de participation des pauvres aux processus politiques et leur manque d'influence sur la vie politique 42
2.2 Des politiques qui n'ont pas toujours été orientées vers les pauvres 47
2.2.1 Des politiques macroéconomiques mitigées à l'endroit des pauvres 47
2.2.1 les politiques sectorielles 54
III Evaluation du dispositif de suivi/évaluation 57
3.1 Les difficultés du suivi/évaluation 57
3.2 les limites du dispositif par rapport au suivi des indicateurs 59
Conclusion et recommandations 60
ANNEXE 61
I Contribution des Régions 62
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 132

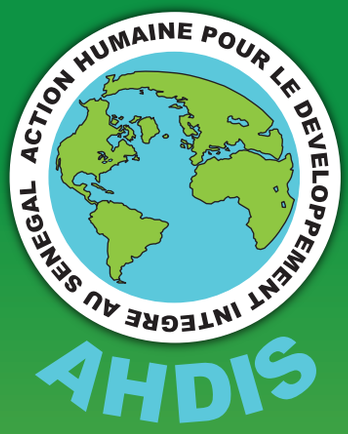

ACTION HUMAINE POUR
LE DEVEOPPEMENT INTEGRE AU SENEGAL

RAPPORT NATIONAL D'EVALUATION DE LA SOCIETE CIVILE DES DSRP I et II

Février 2012.

ROSA
LUXEMBURG
STIFTUNG

S'il ressort, dans l'analyse de la nature et des déterminants de la politique budgétaire au Sénégal, une amélioration des ressources affectées aux secteurs sociaux, la Société Civile constate qu'il y a une inadéquation entre le niveau et la structure des dépenses publiques en rapport avec les objectifs du développement humain affichés par le gouvernement d'une part, et d'autre, avec les impératifs de développement humain durable.

Sachant qu'une part importante du différentiel de croissance et de développement entre périodes s'explique par le différentiel d'efficacité marginale des dépenses publiques, il s'avère nécessaire de mettre l'accent non seulement sur l'utilisation et la qualité des dépenses publiques mais également de s'attarder davantage sur sa structure. Ce n'est pas tant le niveau des dépenses publiques, ou leur part dans le revenu national, qui explique les différentiels de croissance, mais leur efficacité marginale. L'Etat joue, ainsi, un rôle positif dans la croissance et par delà le bien être collectif si ses dépenses sont bien choisies, si sa politique fiscale est bien orientée et son mode de gestion et d'organisation sont efficaces. La structure équilibrée des dépenses publiques entre dépenses à caractère politique (dépenses de souveraineté, relations extérieures, dettes extérieures…), dépenses à caractère social (transferts sociaux…) dépenses en ressources humaines (santé, éducation et dépenses à caractère économique (infrastructures…) est de nature à favoriser le bien être collectif.

En matière de politique de l'éducation, le Sénégal a formulé une nouvelle « Lettre de Politique Générale du secteur éducation/formation » pour la période 2000-2015, qui précise les options politiques de développement retenues pour les sous-secteurs formel et non formel, ainsi que les stratégies de leur mise en œuvre. La politique de l'éducation est désormais centrée sur le renforcement de l'éducation de base, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Dans ce cadre, l'universalisation de la scolarisation à l'élémentaire constitue l'objectif principal. Les dépenses de l'éducation ont représenté, en moyenne, au cours de la période près de 21,6% des dépenses budgétaires totales.

En matière de santé, l'Etat a initié de profondes réformes visant à donner aux institutions une plus grande capacité d'écoute des populations par le biais d'une réorganisation des services et des procédures de gestion. Pour ce faire, l'administration de la santé a identifié des priorités qui reposent sur les soins de santé primaires (SSP), la réduction de la mortalité infanto-juvénile et de la mortalité maternelle, l'abaissement de l'indice synthétique de fécondité, la maîtrise des maladies sexuellement transmissibles (MST), de la toxicomanie et des grossesses précoces, la lutte contre la persistance des grandes endémies locales et la recrudescence des infections de longues durée. La détermination des pouvoirs publics à investir dans le secteur de la santé s'est traduite par une amélioration des dépenses publiques en matière de santé qui, rapportées aux dépenses publiques totales, sont passées de 6,2% en 2000 à 9,7% en 2010, ce niveau dépasse légèrement la norme de l'OMS (9%). Entre 2000 et 2010, ces dépenses ont connu un taux de croissance au rythme annuel de 9,8%.

En matière de cadre de vie, la politique d'habitat menée par les autorités est fortement marqué par le contexte économique et social. L'écart entre l'offre et la demande de logements va en croissant. La maîtrise de l'eau est devenue un enjeu essentiel pour l'Etat du fait de son caractère vital pour les populations et l'environnement (écosystèmes ruraux et urbain). C'est d'ailleurs

dans cette optique que s'inscrivent les programmes sectoriels eau (PSE) et les programmes d'hydraulique villageoise et pastorale. Ces initiatives ont eu un impact significatif en termes d'accès à l'eau potable au regard du nombre de forages équipés qui passe de 927 en 2000 à 1427 en 2009. La consommation spécifique d'eau en milieu péri-urbain est de 571 litres/jour/habitant à Dakar et de 44 litres/jour/habitants dans les autres centres urbains alors que la consommation est 25 litres/jours/habitants en milieu rural.

Concernant l'assainissement, les risques liés à l'environnement et à la santé des habitations urbaines et rurales proviennent, pour la plupart, de l'insuffisance des infrastructures (canalisation et autres), de l'état de l'assainissement et des pratiques d'hygiène qui lui sont associées. Il y a une insuffisance d'installations sanitaires dans l'ensemble du pays en particulier dans le milieu rural. Seulement 17,3% des ménages sont branchés aux réseaux d'égout en milieu urbain et les habitations rurales ne disposent d'aucun système d'assainissement. Dans la plupart des villes, les habitants des nouveaux quartiers évacuent leurs eaux usées dans des fosses septiques, sur la voie publique ou sur les cours d'eau. Le rythme d'investissement en matière d'assainissement urbain au Sénégal n'a pas suivi la courbe de croissance de la population. Dans ce contexte, le phénomène des inondations devient un problème majeur, en particulier, pour les habitations placées sur des sites insalubres et marécageux et sur d'anciens lits de cours d'eau.

L'évolution des ratios de développement humain adoptés par la communauté internationale indique que le Sénégal est loin des normes minimales exigées. En passant de 19,8% du PNB en 2000 à 18,1% en 2009, le ratio des dépenses publiques accuse un gap de près de 7% par rapport à l'objectif de 25%. De même, le ratio des dépenses sociales prioritaires c'est-à-dire celles allouées aux services sociaux de base sur la totalité des dépenses sociales est en net recul par rapport à la norme minimale exigée de 50%, puisqu'elles passent de 31,7% en 2000 à 27,9% en 2009.

Au cours de la période, les dépenses publiques ont augmenté en moyenne annuelle au rythme de 8,65% alors que les dépenses en capital humain sont passées de 168 milliards (mds) en 2000, à un peu plus de 357 mds de francs CFA en 2010, soit un taux de croissance au rythme annuel moyen de 7,80% légèrement inférieur de moins de 1 point à celle des dépenses totales. A l'intérieur desquelles, les dépenses en matière d'éducation et de santé ont cru respectivement à 6,80% et 9,80%. Dans le même temps, les dépenses d'éducation et de santé, rapportées aux dépenses publiques totales, se sont, en moyenne, sur la période, respectivement, établies à 21,60% et 9,20% soit 30,80% de l'ensemble des dépenses budgétaires contre pour les dépenses à caractère politique et à caractère économique respectivement 54% et 15,2%.

Finalement, pour la Société Civile, en passant de 27,3% des dépenses publiques en 2000 à 30,8% en 2009, les dépenses sociales ont certes augmenté, mais tout laisse croire qu'elles ne sont pas encore suffisamment orientées vers les couches les plus défavorisées de la population. C'est dire que ce ratio des dépenses de développement humain, qui constitue une résultante de ces trois types de dépenses, est encore loin de la norme fixée à 50%. Pour promouvoir le développement humain, les actions publiques doivent donc être davantage orientées vers les couches les plus vulnérables et vers les services sociaux

de base. Si le rôle de l'Etat reste déterminant, il doit cependant réformer progressivement ses méthodes d'intervention et s'inscrire dans une logique de participation impliquant toutes les composantes de la sociétés. C'est en renforçant les capacités des organisations de base à définir, mettre en œuvre et suivre les politiques de développement, et en développant des activités génératrices de revenus que l'accès aux services sociaux de base pourra être garanti dans une perspective durable.

2.2.1.2 Une politique d'épargne et d'investissement mal orientée

L'épargne et l'investissement constituent des facteurs indispensables à la croissance. Or, le niveau élevé de la consommation finale près de 89% du PIB en moyenne induit un faible niveau de l'épargne. Le fait d'avoir observé sur une longue période un faible taux d'épargne, pour la Société Civile, n'a pas conduit les autorités à initier des politiques vigoureuses de promotion de celle-ci. Sans augmentation du taux d'épargne, l'économie fait face à une impossibilité d'accroître les investissements productifs afin de relever le niveau de croissance économique qui en dépend ou d'augmenter les possibilités d'emploi qui les accompagnent généralement.

L'investissement brut s'est améliorée au rythme annuel de près de 5% presque au même niveau que la production et le taux d'investissement est resté constant en s'établissant autour de 22% au cours de la période 2002-2010. Ce relèvement du niveau des investissements pourrait n'être considéré que comme un rattrapage des années de morosité de l'ajustement caractérisées par son niveau insuffisant.

Or, dans le même temps, le Sénégal n'a pas réussi à attirer l'épargne extérieure non publique issues de l'investissement direct étranger (IDE) et de portefeuille faute de réformes fortes servant de signaux. Ces types d'investissements ne se sont établis que dans l'ordre de 3% par rapport à la totalité des ressources provenant de l'extérieur. Ainsi, le Sénégal n'a pas été un pays attractif malgré, la création de l'APIX, depuis 2000 pour stimuler les investissements et booster les exportations. Après une restauration de sa capacité d'endettement (due aux remises de dette) permettant d'engranger des ressources importantes, cette situation n'a pas conduit à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques favorables aux entreprises pour les aider à accroître leur rentabilité et attirer les investisseurs. Ceci en raison de la mauvaise orientation des investissements publics devant créer suffisamment d'externalités.

Le secteur productif demeure encore peu intégré avec un secteur tertiaire hypertrophié (plus de 50% du PIB. Le secteur productif sénégalais est caractérisé par :

- Une faible intégration : l'analyse du Tableau Inter-Industrie (TEI) fait ressortir que 21 branches sur 38, soit plus de 55%, et en particulier le secteur primaire, sont faiblement intégrées ;
- Une inadéquation aux exigences du marché mondial en termes de coûts de production, de flexibilité et de qualité ;
- La difficulté à s'adapter à l'évolution de la demande tant intérieure qu'extérieure après une très longue période de protection ;
- L'importance et le dynamisme de plus en plus marqués du secteur informel.

Les décisions d'investissement privés sont influencées par les facteurs tels que : (i) les politiques macroéconomiques saines mises en place ; (ii) la confiance en l'irréversibilité des réformes

notamment celles de seconde génération ; (iii) une réduction substantielle des contrôles intérieurs sur les facteurs de production permettant ainsi de réallouer les ressources au secteur des biens échangeables ; (iv) la concurrence dans les activités de substitution aux importations.

2.2.1.3 Un difficile accès aux marchés

La faible emprise qu'ont les populations pauvres sur les actifs générateurs de revenus et leurs possibilités limitées d'accès au marché n'ont pas été suivies par des mesures allant dans le sens de lever ces différentes contraintes. Les pauvres ont moins de terres et moins de capitaux. Plus de 60% de la population active travaillent en général dans le monde rural et vivent de l'agriculture et plus de 90% des exploitations agricoles sont constituées d'exploitations familiales. Elles produisent des biens qui, par leur caractéristique, de même que du fait de l'autoconsommation (notamment de production vivrière) en font des acteurs à la marge de l'économie de marché. Les acteurs pauvres du monde rural ne sont touchés par les grandes options macroéconomiques de développement que dans la mesure où ils produisent des biens échangeables d'une part, et qu'ils achètent des produits de consommation d'autre part.

L'accès aux marchés de produits agricoles de même que les opportunités d'emplois influent sur les avantages que les pauvres peuvent tirer sur la croissance. Le développement de la croissance inégalitaire est attribuable essentiellement aux différences d'opportunités économiques et sociales et de revenus entre les producteurs ruraux et les autres opérateurs économiques que par l'accès aux marchés et aux ressources naturelles.

La Société Civile fait savoir que dans le domaine agricole, la connexion aux marchés est déterminante. Elle s'est faite de façon très visible pour la production des spéculations industrielles. Car il existe une réelle convergence d'intérêt dans l'économie pour exploiter ces opportunités de richesse. Ces productions ont souvent constitué pour ces filières bien organisés, avec l'intervention de l'Etat, une source essentielle de revenus, et une participation active des populations agricoles, à qui elles procurent des revenus parfois appréciables.

Par contre, la Société Civile pense que la connexion aux marchés se fait plus discrètement, pour le développement du marché vivrier. Ce marché continue de rester un marché résiduel par rapport à l'autoconsommation. Avec 20% d'urbains par exemple, on ne trouve qu'un client potentiel pour quatre producteurs, ce qui est bien peu. Aussi tous les producteurs n'ont-ils pas accès au marché des produits vivriers. Ceux qui se trouvent suffisamment bien reliés aux villes saisissent les opportunités commerciales, entraînant une différenciation croissante des espaces ruraux. Les autres sont restés en marge du processus.

Cette situation est largement expliquée par le faible niveau des infrastructures économiques qui constituent des obstacles majeurs pour que la production accède à la demande. L'insuffisance des infrastructures économiques en milieu rural est le principal frein à l'expansion de l'offre agricole. Malgré les actions probantes de l'Etat et de ses partenaires à travers les différents programmes que sont le PNIR et le PDMAS etc., le niveau de ces infrastructures continuent de peser sur la production agricole. En effet, le niveau faible des infrastructures est matérialisé par des lacunes constatées en matière

d'équipements post-récoltes, de pistes de production, d'infrastructures de marchés aussi bien de fonctionnement physique que commercial engendrant ainsi des difficultés d'accès de la production agricole à la demande.

Le réseau de pistes rurales inventorié compte près de 13480 km, dont 4074 km de pistes classées et 9406 km de pistes non classées. Rapporté à la superficie totale, il est de 7,217 km de piste pour 100 km^2 en moyenne nationale. Les régions de Tambacounda et de Ziguinchor ont la plus faible moyenne avec respectivement 5,2 et 4,2. Cette situation de faible densité en matière d'infrastructures d'évacuation de la production dans une zone agro écologique aux potentialités importantes (Sénégal Oriental et Haute Casamance) explique le fait qu'elle détient le plus fort taux de l'agriculture de subsistance. Les pistes rurales se différencient également tant par leur état lié à leur qualité de réalisation et surtout leur entretien et maintenance que par leur contribution au désenclavement de la production.

En plus de ces deux caractéristiques en matière d'infrastructures économiques, viennent s'ajouter, les problèmes de fonctionnement physique et commercial des marchés. Le Sénégal compte 174 marchés permanents et 186 marchés hebdomadaires soit un total de 360. Les marchés hebdomadaires se créent presque spontanément selon l'importance de la localité et du nombre de villages polarisés et jouent un grand rôle dans la chaîne de distribution des produits agricoles et d'élevage dont ils constituent le premier maillon. Cependant, comme pour la plupart des marchés permanents, ils présentent très peu de conditions favorables à la qualité nutritionnelle et organoleptique des produits vendus.

A côté du dysfonctionnement physique des marchés en termes d'entretien, de nettoyage, de sécurité et d'hygiène, de gestion quotidienne des activités, on note l'existence de dysfonctionnements commerciaux, notamment les sources d'approvisionnement, les marchés polarisés, la structure des prix, la gestion de l'information commerciale, la réglementation intérieure en matière de normalisation et de contrôle de qualité des produits agricoles. Aussi, beaucoup de progrès sont-ils encore nécessaires en matière de développement des marchés agricoles au Sénégal et de l'accès aux produits agricoles par les populations.

L'état actuel des infrastructures économiques constitue une contrainte pour l'accès de la production à la demande agricole. Cette situation se traduit par des prix de cession élevés entrainés par des coûts élevés de production, un accès difficile aux intrants, et des coûts élevés dans la chaîne commerciale. Les bénéfices des producteurs diminuent ainsi que la compétitivité des entreprises agricoles nationales. Il s'y ajoute l'absence d'investissements lourds conduisant à une certaine volatilité et un manque certain de formalisme des producteurs, limitant fortement le développement de liens stables et durables entre la production et la commercialisation. Par exemple l'inexistence d'un marché d'intérêt national limite l'établissement de canaux de commercialisation « transparents » et stables où la production et la distribution pourraient converger. Faute de confiance dans les débouchés et les moyens d'écoulement de leur production, les producteurs sont insécurisés et limitent le développement de leur production.

Au total, l'insuffisance des infrastructures économiques d'appui à la production agricole imprime un effet négatif au développement agricole. L'important retard des investissements

publics et privés dans la production, le conditionnement, le transport et le stockage et donc dans la modernisation de l'agriculture sénégalaise se ressent tant au niveau des productions pour le marché local ou régional que pour les marchés internationaux. Les déficiences en infrastructures de base (pistes, routes, stockage, centre de conditionnement, distribution, …) pénalisent le développement de l'agriculture (enclavement, pertes post-récolte, absence d'infrastructure permettant le développement de canaux de distribution stables, qualité médiocre des produits).

2.2.1 Les politiques sectorielles

2.2.1.1 Des politiques sectorielles dans les secteurs sociaux disponibles

Au moment de l'élaboration des DSRP le Sénégal disposait dans le secteur social de documents de politiques sectorielles notamment dans les sous secteurs de l'éducation et la santé.

La volonté affichée par les autorités sénégalaise pour améliorer l'accès à l'éducation a été bien retenue dans la SRP. Le Sénégal a consacré des investissements importants dans le domaine de l'éducation au cours de cette dernière décennie. Les résultats atteints à ce stade témoignent de l'importance des progrès réalisés sur la période, avec la mise en œuvre du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) dont la phase III porte sur la période 2009-2011. Ce programme s'inspire du Programme Éducation pour Tous (EPT), articulé autour de trois principaux axes stratégiques (accès, qualité, gestion) ainsi que de la Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (avril 2005).

Principal débiteur d'obligations, le Gouvernement poursuit son effort de construction scolaire et de son effort de réduction des disparités géographique et du genre en cherchant à améliorer la qualité de l'éducation ainsi que la capacité de gestion et de suivi des programmes. Les acteurs non étatiques participent à l'effort d'éducation du gouvernement et s'impliquent activement dans la vie de l'école. Les partenaires multi et bilatéraux apportent un appui technique, programmatique et financier à l'amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'éducation.

En effet, si les chiffres globaux de la scolarisation connaissent une tendance à la hausse à long terme, ils n'en restent pas moins très disparates. L'Etat devra donc continuer à fournir l'essentiel des services d'éducation au niveau élémentaire pour se rapprocher le plus possible, de l'objectif du millénaire "la scolarisation universelle", notamment en termes de taux net. Pour se faire, l'Etat, doit avant tout, œuvrer pour une plus grande cohérence de la politique éducative et pour une meilleure articulation des stratégies. Il doit également veiller à étendre la couverture scolaire nationale en concentrant davantage ses dépenses sur les zones à faible scolarisation en favorisant, par diverses incitations, l'affectation d'enseignants qualifiés dans les zones dites "enclavées", comme les villages, et en impliquant davantage le secteur privé dans les zones à faible scolarisation. De même, il doit lutter contre les pesanteurs culturelles diverses qui freinent encore le recrutement de nouveaux élèves, ou incitent les enfants à l'abandon précoce.

Ensuite, pour la Société Civile, les lacunes à combattre sont ensuite d'ordre qualitatif. Si les efforts financiers ont été déployés, ils ne se sont pas traduits par une amélioration de la qualité de l'enseignement. Pour une meilleure efficacité des dépenses, l'augmentation des salles de classes

devra s'accompagner de la réduction des sureffectifs surtout dans l'enseignement public. Une telle situation empêche un échange efficace et productif entre l'enseignant et les élèves. Les dépenses doivent également porter sur l'acquisition de matériel didactique de base qui fait défaut. Enfin les efforts doivent être menés en faveur d'une formation plus efficace et d'une meilleure motivation des professeurs pour augmenter leur rendement.

Face aux débiteurs d'obligations du secteur, les titulaires des droits sont principalement les enfants et les parents. Le rôle des enfants consiste à aller à l'école alors que celui des parents et de la communauté se résume en la demande éducative. Titulaire de droits, les parents sont aussi débiteurs d'obligations en ce sens qu'ils doivent respecter le droit à l'éducation des enfants et ne pas l'entraver.

Il existe une volonté politique réelle pour l'amélioration de la couverture sanitaires affichée dans les documents de politique sectorielle en matière de santé. La santé est une condition essentielle de l'épanouissement d'une population et un des facteurs clés du développement d'un pays, elle doit retenir toutes les attentions requises. En effet, un état de santé médiocre a des conséquences négatives sur la productivité de la main d'œuvre, sur la richesse des populations et donc sur le processus de développement. Il se traduit par un écart important entre une demande non satisfaite des services de santé et une offre de santé encore faible. L'Etat a initié de profondes réformes visant à donner aux institutions une plus grande capacités d'écoute des populations par le biais d'une réorganisation des services et des procédures de gestion.

Pour ce faire, l'administration de la santé a identifié des priorités qui reposent sur les soins de santé primaires (SSP), la réduction de la mortalité infanto-juvénile et de la mortalité maternelle, l'abaissement de l'indice synthétique de fécondité, la maîtrise des maladies sexuellement transmissibles (MST), de la toxicomanie et des grossesses précoces, la lutte contre la persistance des grandes endémies locales et la recrudescence des infections de longues durée. La réussite de ces orientations de politiques en matière de santé implique une augmentation des ressources allouées au secteur, une amélioration de leur efficacité et une meilleure implication des populations dans la mise en œuvre des projets et programmes.

2.2.1.2 La formulation tardive des politiques sectorielles dans le secteur productif

L'élaboration des DSRP n'a pu profiter de l'existence de politiques sectorielles achevées dans le secteur productif notamment dans le secteur primaire qui renferme le taux de prévalence de pauvreté le plus élevé. Cette situation a largement impacté sur le déroulement aussi bien de la formulation que de la mise en œuvre. C'est à ce niveau que se trouve l'absence de cohérence entre les indicateurs d'activité retenus dans la matrice des actions et ceux de la pauvreté.

Le secteur primaire vient de disposer d'un document de cadre stratégique intitulé programme national d'investissements agricoles (PNIA) adopté au courant de l'année 2011 et essentiellement centré sur la lutte contre la pauvreté. Il est indiqué dans cette stratégie sectorielle une augmentation des investissements publics dans l'agricultures accompagnée d'une hausse des flux d'investissements privés dans les branches riz, légumes, fruits et dans, une moindre mesure le maïs et un relèvement du niveau de la produc-

tivité agricole. Dans l'ensemble, les prix des facteurs de production devront baisser dans les secteurs agricoles.

Il s'agissait d'explorer les conséquences sur la pauvreté et d'autres indicateurs de performances économiques dans le cadre d'une telle stratégie de croissance agricole. Un surcroît en termes d'amélioration sensible des rendements et d'extension des superficies cultivées est nécessaire ici et maintenant pour sortir les populations rurales et urbaines de la trappe à la pauvreté. L'objectif de croissance de 6% du PIB agricole contribuerait substantiellement à la croissance de l'économie nationale qui passerait de 4,55% à 5,25% par an.
La dépendance du Sénégal envers ses importations alimentaires s'est réduites, la balance commerciale enregistrerait une nette amélioration et le niveau de sécurité alimentaire se relèverait très fortement. En résumé :

- L'évolution moyenne du taux de croissance de l'économie nationale passera à 4,55 à 5,25%. Cette croissance permettra de réduire de moitié la pauvreté en 2017,

- Le revenu par tête évoluerait très peu sur la période, il passerait de 531.000 à 660.000 Fcfa soit un taux de croissance moyen annuel de 2,6%,

- L'incidence de la pauvreté baisserait en passant de 50,7% en 2010 à 39% en 2020.

III Evaluation du dispositif de suivi/évaluation

Le suivi/évaluation permet de procéder à l'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du DSRP, d'une part, au niveau de l'efficacité interne des tâches mises en œuvre et, d'autre part, au niveau de l'efficacité en termes d'allocation des ressources. Le mécanisme de suivi-évaluation vise ainsi à créer la disponibilité d'instruments permettant d'être en mesure d'analyser et d'évaluer, sur une base annuelle, l'état d'avancement dans l'exécution de la SRP et de s'assurer que les objectifs fixés ont été atteints.

La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation est essentielle pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs visés et des résultats à atteindre. Elle vise les objectifs suivants: (i) le suivi du processus de la mise en œuvre des projets et programmes; (ii) l'évaluation de ses impacts à travers les indicateurs de résultats ; (iii) le suivi et l'évaluation de l'exécution financière et (iv) la mise en place d'un système d'information.

La réalisation des objectifs du DSRP reste intrinsèquement liée à la qualité du dispositif de suivi/évaluation mis en place. Le suivi/évaluation consistera en un processus de mesure des progrès vers la réalisation des objectifs. Il devra permettre aux responsables à différents niveaux de disposer des informations nécessaires pour répondre aux questions fondamentales sur la prise en charge des priorités, la réalisation des objectifs, l'utilisation des ressources. Pour apprécier le niveau d'atteinte des objectifs, un certain nombre d'indicateurs clés est déterminé. Ces indicateurs sont étroitement liés aux objectifs des documents de stratégies nationales en cours.

3.1 Les difficultés du suivi/évaluation

Depuis 2002, à la suite de la mise en œuvre de la SRP, en accord avec les bailleurs de fonds, le Gouvernement du Sénégal a mis en place un dispositif (cf pages 34, 35 et 36) qui comprend un système de suivi/évaluation et le système d'information et de communication qui impliquent différents acteurs. Pour la mise œuvre de la stratégie de suivi, il a été mis en place un dispositif composé de deux niveaux à savoir le pilotage au niveau national composé des organes du Conseil interministériel et du Comité de pilotage, et l'exécution où l'on retrouve les ministères techniques.

Le Cadre est représenté au niveau régional par un Comité régional de pilotage de l'exécution de la SRP qui est aidé dans sa mission de suivi et évaluation par un comité technique constitué des service techniques régionaux. En 2005, la réflexion pour réviser le DSRP I de manière participative a été enclenchée après trois ans de mise en œuvre. Le dispositif participatif de révision du DSRP s'est reposé sur cinq commissions impliquant les acteurs étatiques, les collectivités locales, les acteurs de la Société Civile, le secteur privé et les PTF.

Aux plans national et régional, le suivi/évaluation de la mise en œuvre des DSRP comprend, en termes d'activités :

- le suivi de la progression de la mise en œuvre de la stratégie ;
- l'évaluation des impacts à travers des indicateurs intermédiaires et de résultats ;
- le suivi et l'évaluation de l'exécution financière ;
- la mise en place d'un système d'information et de communication.
- L'évaluation des résultats de la mise en œuvre du DSRP comprend principalement :

- l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du

plan d'action du DSRP ;

- le suivi régulier des programmes sectoriels du plan d'action du DSRP ;
- la mise à jour annuelle du DSRP glissante sur trois ans ;
- l'élaboration du nouveau DSRP tous les trois ans ;
- des évaluations ponctuelles circonscrites sur les plans sectoriels, social et géographique.

A ces activités de suivi/évaluation, auxquelles participent tous les acteurs, notamment les Organisations de la Société Civile (OSC), les partenaires au développement, le secteur privé, les syndicats, les collectivités locales, s'ajoutent des initiatives indépendantes, dont la volonté de mettre en place un observatoire indépendant de la pauvreté que les OSC avaient fortement recommandé, pour la réalisation d'évaluations indépendantes des politiques, programmes et projets publics. Cet observatoire aurait un rôle de veille pour les indicateurs quantitatifs et serait en même temps responsable des évaluations participatives.

Les enquêtes participatives qui doivent permettre de mesurer, entre autres, le degré de satisfaction de la population vis-à-vis des projets et programmes mis en œuvre dans le cadre du DSRP ne sont produites qu'une seule fois. Depuis la première enquête participative de 2001, le Sénégal n'en a pas fait une autre pour mesurer l'évolution des indicateurs qualitatifs. Cependant, la production régulière de rapports d'avancement annuel de la SRP a permis de relever un certain nombre de difficultés.

Pour l'évaluation des impacts du DSRP à travers l'analyse des indicateurs intermédiaires et de résultats, l'absence de planification stratégique cohérente au niveau des responsables de programmes sectoriels explique les difficultés rencontrées. La mauvaise qualité des Cadres de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) élaborés par les ministères sectoriels ne facilite pas l'interprétation et l'évaluation des indicateurs de résultats et d'objectifs intermédiaires. Toutefois, dans le cadre de l'exécution financière, le Système Intégré des Finances Publiques (SIGFIP) et les exercices de revues des dépenses publiques ont permis d'améliorer le suivi financier.

Le suivi/évaluation a été le plus souvent handicapé par le système d'information et de communication, même si beaucoup d'initiatives ont été prises à cause de l'absence d'un portail de développement fédérant le système statistique et le dispositif de communication moderne et traditionnel mis en place. Un système d'information global suffisamment performant pour fournir, rassembler et intégrer en temps réel les données nécessaires à l'évaluation est indispensable.

La faiblesse des capacités institutionnelles et opérationnelles rend le système non opérationnel. Les points focaux identifiés ne sont pas en mesure d'assurer la continuité du travail de suivi. Souvent, ce sont des membres des cabinets ministériels, donc pas le temps nécessaire pour faire le travail. A cela, vient s'ajouter la fréquence des remaniements ministériels. Il faut dire que l'absence d'un plan général de renforcement des capacités compromet la qualité des résultats attendus en matière de suivi. Le principe de la gestion axée sur les résultats (GAR) repose sur un suivi continu selon des fréquences périodiques. Les périodicités des différentes rencontres arrêtées par les organes ne sont pas toujours respectées.

3.2 Les limites du dispositif par rapport au suivi des indicateurs

La production des statistiques sectorielles donne souvent des résultats très différents de ceux issus des enquêtes auprès des ménages. Généralement, le manque de concertation et la faiblesse du leadership rendent difficile le processus de mise en cohérence des différentes données.

Les difficultés liées à la lenteur de la collecte et du traitement des enquêtes constituent de vrais problèmes sur la pertinence de la démarche. En outre, les projets et programmes qui interviennent dans le schéma du DSRP voient leur système de suivi insuffisamment articulé à celui-ci. Même si on arrive à mesurer leurs impacts à travers des indicateurs précis, la prise en compte de leur contribution au résultat national est souvent difficile. Aucune démarche n'a été prévue ou aucun sous système n'existe pour permettre une appréciation quantitative des contributions de ces programmes à la réalisation des objectifs du DSRP.

Conclusion et recommandations

i) Conclusion

Dans le cadre des processus d'élargissement de la démocratie et les opportunités de développement en général, un rôle important est dévolu à la Société civile, non seulement dans l'établissement et l'examen des priorités et actions à inscrire dans les politiques publiques, mais également dans l'évaluation de la mise en œuvre de celles-ci. En effet, l'évolution en profondeurs des cadres du développement et des modalités de l'aide publique au développement place les démarches d'évaluation au cœur des politiques publiques et de leur pilotage stratégique.

L'avènement des SRP offre un cadre d'intervention stratégique pluriannuel national et commun en bénéficiant du soutien de l'ensemble de la communauté des partenaires au développement. La mise en œuvre de cette stratégie est soutenue par un dispositif de suivi/évaluation qui rend compte des résultats des effets des politiques et programmes de développement. Le principal problème qui se pose dans le dispositif est que les résultats et les impacts ne sont pas suffisamment appréhendés. L'insuffisante évaluation de l'impact de la SRP se manifeste par le fait que la plupart des activités de suivi/évaluation se concentrent uniquement sur les programmes appuyés par les PTF. C'est à cet effet et pour renforcer la crédibilité des politiques, que les contributions de la Société Civile dans l'évaluation sont une nécessité. La culture de l'évaluation est faiblement développée, ce qui représente un frein au développement de pratiques et méthodologies novatrices de suivi/évaluation de l'action publique. Même si l'évaluation se développe l'Etat continue de ne pas tenir compte de l'avis de la Société Civile. Cette dernière dans son rôle de contrôle citoyen doit devenir un partenaire à part entière dans l'organisation du système de gestion publique.

ii) Recommandations

La décentralisation induit une démocratie participative, une gestion de proximité des affaires publiques et une gouvernance locale forte qui placent le citoyen au cœur du processus du développement local d'abord comme commanditaire du projet de société (élections) ensuite comme bénéficiaire, destinataire de toute action et encore comme acteur à chacune des étapes du processus et enfin comme contrôleur de la pertinence des choix et de l'efficacité des solutions au regard des besoins identifiés. Il est évident que les organisations de la société civile peuvent avantageusement aider à identifier précisément, à formuler correctement et à localiser exactement les réels besoins. Leur immersion dans les milieux de vie des populations les autorise aussi à pouvoir aider non seulement dans le choix des orientations les plus porteuses et des stratégies les mieux adaptées aux réalités des terroirs concernés mais également à procéder à l'évaluation de l'impact des politiques pour mesurer comment celles-ci ont eu à impacter sur les populations. Le contrôle citoyen y gagnera en efficacité tant il est vrai que quand on sait où l'on va et d'où l'on vient, il est aisé de mesurer le chemin parcouru en fonction des ressources disponibles.

Recommandation 1

Les actions des organisations de la société civile ne sont nullement comptabilisées par l'Etat dans les résultats actuels du programme de lutte contre la pauvreté. Pourtant l'organisation de la Société Civile présente sur l'étendue du territoire mène de nombreuses actions diversifiées, à l'endroit des populations en fonction des besoins exprimés et financés au total par d'importantes ressources non négligeables. A cet effet, il s'avère nécessaire que des dispositions soient prises pour une réelle prise en compte des contributions de la Société Civile dans les stratégies en matière de politiques publiques.

Recommandation 2

Pour assurer une meilleure appropriation des politiques publiques, il s'impose d'asseoir une bonne politique de communication. Elle devra être hardie et soutenue par la tenue de rencontres de partage pour permettre une adhésion massive autour des objectifs majeurs de la politique publique. Il s'agit d'informer les citoyens des actions qu'il faut entreprendre pour lutter contre la pauvreté. La vulgarisation auprès du public pourrait s'effectuer par l'édition de bulletin d'information, l'intervention sur la place publique d'actions qui concourent à la persistance de la pauvreté. Il s'agira également de rendre les documents accessibles aux populations.

Recommandation 3

La Société Civile est un élément important dans l'évaluation des politiques publiques. Il s'agit de continuer toujours à développer des relations de partenariat avec les acteurs étatiques. Ces derniers sont des alliés stratégiques dans le cadre de la définition et de la mesure des politiques publiques ainsi que de l'élaboration des stratégies de plaidoyer de ces politiques. Réciproquement, les acteurs publics ont également besoin des acteurs de la Société Civil à travers leurs commentaires. Il s'agit à cet effet, pour une collaboration efficace, de procéder à mettre en place des programmes de mise à niveau de l'ensemble des acteurs du développement. Il s'impose la nécessité de renforcer les capacités de la Société civile pour une participation plurielle pertinente (système d'information et de communication, base de données actualisées).

ANNEXE

I Contribution des Régions

Contribution CRESPES Dakar

De 1979 à 1993 la situation macro économique du Sénégal a été marquée par un net ralentissement de la croissance économique du à des politiques de stabilisation et/ou d'ajustements structurels. A partir de 1994 pourtant, avec l'avènement de la dévaluation du Franc CFA, on put constater une petite amélioration.

Toutefois, cette espèce d'embellie ne fut pas ressentie dans le panier de la ménagère ; les initiatives prises permirent par contre au Sénégal d'être éligible à l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés) et donc à l'effacement et/ou à la requalification de sa dette publique. Cette initiative combinée aux engagements internationaux relatifs aux OMD (2000) débouchèrent sur des programmes collaboratifs avec les partenaires techniques et financiers (PTF) sous tendus par les Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP1, 2 et DPES pour 2012-2016). Au Sénégal les axes principaux des SRP sont réalisés par les sectoriels à travers des mécanismes opérationnels et de coordination tels que la SCA, la DEEG (cf. SNEEG), la SNPS etc.

Au demeurant, la société civile dans le cadre de ses missions naturelles de contrôle citoyen a, en rapport avec ses partenaires, enclenché un processus de revue citoyenne des différentes politiques économiques et sociales pour exercer pleinement son rôle de veille sur l'action publique.

Cette contribution du CRESPES entre dans le cadre de cette entreprise citoyenne, elle aborde 4 secteurs majeurs du DSRP, à savoir : l'éducation et la formation, l'emploi, la santé et l'Assainissement.

La démarche visée pour étudier ces axes consiste à faire l'état des lieux à partir de 2002, suivi de l'énoncé des initiatives, des réalisations suivies des observations et recommandations Comme l'indique les tableaux ci-dessus

Axe	Etat des lieux	Initiatives	Réalisations	Observations
1-Education	32 % du budget national alloués à l'éducation en 2002 Problèmes d'accès à l'école élémentaire de 300 000 enfants en milieu rural et 36 000 en milieu urbain en âge de scolarisation	Décision politique du chef de l'Etat d'Affecter 49 % du budget national à l'éducation PDEF PEBD (Projet d'éducation de la banlieue de Dakar) dans les départements de Pikine, Guédiawaye et Rufisque	- 40 % du budget affectés à l'éducation - Recrutement et renforcement des capacités des enseignants d'enseignants - Construire et réhabiliter 320 salles de classes par le Taux d'accès à l'école 81% Taux d'achèvement de plus de 90 % à l'élémentaire L'offre éducative est améliorée Plus de 450 salles de classes réhabilitées ou construites par le PEBD 28 % des écoles élémentaires offrent des repas scolaires	Taux jugé un peu satisfaisant Selon une étude réalisée par le PAM en 2004, le taux d'inscription et le taux de réussite sont positivement corrélés à la présence des cantines.
2-Formation professionnelle	Beaucoup d'initiatives privées La formation n'est pas adaptée aux besoins de l'emploi	Développement de l'enseignement technique	Prédominance des écoles intervenant dans les filières commerciales, de gestion, de management	soutenir et contrôler à l'enseignement Technique professionnel Tout en l'adaptant aux besoins et réalités du marché du travail

CRESPES/ KAOLACK

Contribution de la région de Kaolack

INTRODUCTION

Ce rapport régional du crespes présente les résultats des investigations menées auprès des populations et surtout auprès de la direction régionale de la statistique .Nous allons d'abord présenter l'approche utilisée pour élaborer le questionnaire et aussi faire part des principaux points de vue relatifs à la connaissance des DSRP I et II, aux réalisations et aux mécanismes pour susciter la participation des populations à l'elaboration,la mise en œuvre et à l'évaluation des DSRP I et II.

I°) OBJECTIF

A la lumière des termes de référence, il est retenu d'élaborer une contribution régionale comme intrant du document national pour améliorer la qualité de la contribution de la société civile dans l'évaluation des politiques économiques et sociales.

S'appuyant sur l'un des objectifs spécifiques le crespes s'est attelé à sa réalisation

Collecter et traiter le maximum de données statistiques et de réalisations dans le cadre de la mise en œuvre des DSRP I et II au niveau régional.

2°) L'ECHANTILLONAGE

Suite à des échanges fructueux au sein du groupe et après un entretien avec le chef de service régional de la statistique, nous avons retenu un échantillon de quarante (40) personnes reparties en zones rurale, urbaine, semi –urbaine.

La dimension genre a été prise en charge dans l'échantillon. En rapport avec certains indicateurs sur l'education, la sante, l'accès à l'eau potable et l'assainissement, les syndicats, les Groupements de Promotion Féminine et des services déconcentrés ont été ciblés pour mieux cerner les réalisations et l'évolution des indicateurs.

Au total, l'échantillon comprenait les éléments suivants

- Les cadres des services déconcentrés
- Les jeunes
- Les syndicats
- Les ménages
- Les groupements de promotion féminine
- Les paysans

3°) L'ELABORATION DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire est le fruit de la réflexion d'une équipe qui s'est fondée sur les grands axes de la méthodologie annoncée dans les TDR qui stipule que les méthodes d'évaluation seront basées sur une approche d'investigations statistiques économiques et sociales et autres réalisations effectives selon les objectifs assignés au DSRP I et II et de recueils de perceptions des populations sur les stratégies de lutte contre la pauvreté.

Conformément à ces axes methodologiques, le

questionnaire fut élaboré et soumis à l'appréciation du chef de service régional de la statistique qui avait insisté sur le choix au hasard avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes.

Les items du questionnaire sont

-la connaissance des DSRP

-la participation

-Les réalisations des DSRPIetII

-La gouvernance des DSRPI et II

-Les recommandations pour un meilleur pilotage.

Le questionnaire est joint en annexe

4°) L'ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE

L'équipe a juge nécessaire de réaliser un entretien avec le chef de service régional de la statistique pour une forme de validation du questionnaire et aussi avoir un éclairage d'un pilier des DSRP dans la région pour démarrer le travail de terrain. Il ressort de cet entretien très informatif les aspects suivants :

- l'absence d'une réelle de politique de communication autour des DSRP I et II

- La non fonctionnalité des organes de pilotage et suivi

Les dysfonctionnements dans la composition des organes avec les remarques suivantes

Le secrétariat du comite de pilotage assure par l' ARD auprès du gouverneur

Celui du comité de suivi assure par le service de la statistique auprès du conseil régional

- Le plan d'opération régional (POR) élaboré n'a
pas connu une exécution au niveau régional.

- une campagne de sensibilisation timide a été amorcée par COLUPAS.

L'activité centrale comme la revue des DSRP occupait une place prépondérante au détriment des activités de la base.

- la constitution de la base de données pour alimenter le rapport régional en vue de la revue des DSRP se résumait à la collecte de celles des programmes de l'ETAT dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'agriculture, l'élevage.

- les projets et programmes mis en œuvre par des ONG dans cette croisade contre la pauvreté ne fournissaient pas les données.

Globalement considéré, les DSRPIetII, selon le chef de service de la statistique n'ont pas connu une vulgarisation ni une mise en œuvre réelle à la base.

5°) L'ANALYSE DES RESULTATS

A) Connaissance des DSRP I et II

Sur les 40 personnes interrogées seules 30% ont une connaissance approximative des DSRP et les 25% qui ont cette connaissance résident en milieu urbain cela dénote que la vulgarisation

des DSRP s'est beaucoup limitée dans les villes. Globalement la politique de communication sur les DSRP a été très timide.
Les domaines les mieux connus sont l'education,la sante, l'agriculture et cela est en conformité avec la thématique création des richesses qui a connu une participation significative .

B) La participation des populations

A la lumière des réponses recueillies auprès des 40% des personnes interrogées, la participation des populations se situe au niveau de la réflexion lors des ateliers régionaux.

Les personnes s'accordent sur la participation des populations à la base pour assurer l'efficacité et l'équité de l'implication de ces dernières dans les dynamiques des DSRP.

Il faut signaler que les réponses sont données généralement par des cadres de l'administration mais la plupart des femmes des jeunes n'ont pas eu la chance de participer aux ateliers relatifs aux documents DSRPI et II

C) Les réalisations

D'une manière générale, les réalisations des DSRPIetII citées par les personnes interrogées tournent autour des secteurs de l'education, de la sante, de l'agriculture, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

S'agissant des indicateurs, ceux de l'éducation sont revenus dans les réponses car ce secteur a connu un bond significatif au niveau des TBS filles et garçons avec la nouvelle configuration de la région de Kaolack depuis l'avènement de celle Kaffrine.

D) Les mécanismes pour une bonne gouvernance des DSRP

Les personnes interrogées ont beaucoup insisté la mise en place de structures représentatives des populations pour leur permettre une bonne implication durant tout le processus : élaboration –la mise en œuvre – l'évaluation.

Les organes de pilotage et de suivi devront être composés d'éléments fonctionnels.

La société civile devra être visible et active à tous les niveaux pour veiller à la prise en charge des intérêts supérieurs des populations

E) Les recommandations

- La forte recommandation faite par les personnes interrogées est relative à la politique de communication qui devait accompagner les DSRP pour assurer une meilleure appropriation de ces politiques engagées pour réduire la pauvreté. Elle devra être hardie et soutenue par la tenue de rencontre de partage pour permettre une adhésion massive autour des objectifs majeurs des DSRP.

- la mise en place de structures fonctionnelles pour assurer un bon pilotage des DSRP ou un autre document.

- l'implication des populations à toutes les étapes du processus : élaboration –la mise en œuvre – l'évaluation.

- la société civile devra figurer au niveau de toutes les instances pour assurer un contrôle citoyen.

Conclusion

L'exercice a été riche d'enseignements pour la société civile dans l'optique d'apporter une contribution de qualité à l'évaluation des politiques publiques. Cependant il faut noter quelques limites identifiées durant le travail

- Les moyens mis à notre disposition ne permettaient pas de faire un travail fouillé

- la durée prévue pour la réalisation de cet exercice est très courte.

Globalement le travail mérite d'être poursuivi par les équipes en vue d'un approfondissement en rapport avec les thématiques retenues au niveau de chaque CRESPES.

ANNEXE

CRESPES /REGION DE KOLACK /DECEMBRE /2011

Guide d'entretien sur la perception des DRSP (I) et (II)

Sexe : Masculin Féminin
Age : …..... ans
Profession : ……
Adresse : ……..

1) connaissez-vous les DRSP (I) et (II) ?

Pas du tout

Un peu

Bien

Très Bien

Si oui ?

A) Sur quoi porte exactement l'information que vous avez reçue ? Quels domaines ?

Eau agriculture artisanat industrie éducation

Assainissement élevage pêche énergie santé

B) comment l'avez-vous reçue ?

- niveau local
- niveau National
- niveau international

C) dans quelle langue l'avez-vous reçue ? Français langue nationale

D) quelles sont les thématiques sur lesquelles ont porté votre participation ?

1° CREATION DE RICHESSES

2° RENFORCEMENT DE CAPACITES

3° AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE

4° MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

F) la participation des populations et des OSC est de quelle nature ?

- Réflexions
- Propositions
- Décisions
- Mise en œuvre
- Évaluation

2) quelles sont les catégories sociales de la société Civile qui peuvent porter le leadership de la participation

- niveau local……..
- niveau National……..
- international……..

3) A quel niveau doit s'organiser la participation efficace et équitable des citoyens des communautés et des OSC sur les dynamiques des DRSP ?

Au niveau local ……..

Au niveau National ……..

Au niveau international ……

4) citez deux ou trois indicateurs qui traduisent des changements de situations dans les domaines déjà cochés en A

……
……
……

5) Selon vous quels mécanismes la Société civile doit- elle mettre en œuvre pour assurer la bonne gouvernance des DSRP ?

……
……
……

6) Connaissez –vous au niveau régional des réalisations desDSRP1et DSRP2 ? si Oui, Citer

……
……
……

7) Donner deux (2) recommandations pour la mise en œuvre correcte de ces outils de planification

……
……
……
……

Date …… 2011

Coordination Régionale de Suivi des politiques Economiques et Sociales de Diourbel

CONTRIBUTION REGIONALE SUR LE DSRP

INTRODUCTION

Contexte et justification

Après trois années de mise en œuvre, le gouvernement du Sénégal a engagé une réflexion pour réviser le DSRP, conformément à ses engagements devant les Institutions de Bretton Woods. Cette révision est basée principalement sur l'évaluation des résultats de la mise en œuvre, les récents résultats des études et enquêtes et sur les travaux des groupes hématiques sur les OMD. La première phase consacrée à la rédaction du rapport d'avancement 2004 a été réalisée avec la participation effective de tous les acteurs.
La seconde phase est consacrée à la formulation du nouveau DSRP pour la période 2006-2008. Pour cette étape, une démarche nationale en quatre phases a été proposée à savoir :
- réactualisation du diagnostic et bilan de la mise en œuvre de la stratégie, des politiques, programmes et projets (2002-2005) ;
- réactualisation des objectifs et de la matrice des mesures ;
- élaboration d'un plan d'actions prioritaire (PAP) ;
- élaboration de la matrice des indicateurs et du cadrage macroéconomique ;
Ces phases sont complétées par un processus de révision au niveau régional pour permettre aux régions de proposer des contributions à la formulation du nouveau DSRP. Ainsi pour ce faire la coordination régionale de suivi des politiques économiques et social de la région a eu travaillé sur les quatre axes à savoir :
• Accélération de la croissance et création de richesses confiée à Madame Fatou Diouf
• Accès aux services sociaux de base par Moussa Diallo et Doyen Talla Diokhané
• Protection, Prévention et gestion des risques par El Hadji Mamadou Saïd Bocoum
• Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif par Omar Sy
Une séance de restitution a été faite le 08 Décembre 2011 sur l'ensemble des axes et la coordination régionale a choisi l'axe : Accès aux services sociaux de Base qui est transversale

Objectif :

Donner des recommandations dans la mise en œuvre du DSRP au niveau de la région

II- PRESENTATION DE LA REGION

2.1- Situation géographique et administrative

Située à environ 150 km à l'ouest de Dakar, la région de Diourbel se positionne entre 14°30 et 15° de latitude nord et 15°40 et 16° 40 de longitude ouest. Elle couvre une superficie de 4779 km2 aujourd'hui contre 4359 km2 en 2001 suite à l'application du décret n° 2002-166 du 21 Février 2002 fixant le ressort territorial et les chefs-lieux de région et de département qui rattacha les communautés rurales de Taif et Sadio - précédemment parties intégrantes de l'arrondissement de Colo bane du département de Gossas dans la région de Fatick – au département de Mbacké. Ainsi, le nouvel découpage administratif et territorial fit de Taif le huitième Arrondissement de la région.
La région de Diourbel est divisée en trois départements (Bambey, Diourbel et M'Backé) qui sont subdivisés en huit arrondissements (Baba garage, Lambaye et N'Goye dans le Bambey, N'Dindy et N'Doulo dans le Diourbel, Kael, N'Dame et Taif

dans le M'Backé). A leur tour, ces derniers se subdivisent en trente quatre (34) communautés rurales aux côté desquelles l'on trois communes chefs-lieux de Départements : Bambey, Diourbel et Mbacké.

La région est limitée :

- au nord par les régions de Thiès et Louga ;
- au sud par les régions de Thiès et Fatick ;
- à l'est par les régions de Fatick et Louga ;
- à l'ouest par la région de Thiès ;

Diourbel est une région continentale par excellence. Elle ne dispose ni frange Maritime ni cours d'eau pérennes. Cependant, elle recèle d'importantes ressources en eaux souterraines captées à partir des nappes aquifères suivantes :

- la nappe profonde du Maestrichtien (Kael, N'Dame et N'Dindy) ;
- la nappe des calcaires du Paléocène (N'Goye) ;
- la nappe de l'Eocène (N'Doulo) ;
- la nappe des calcaires du Lutécien (Lambaye) ;

La région de Diourbel est comprise entre les isohyètes 400 et 500 mm. Le climat est de type soudano sahélien. La typologie des sols présente trois aspects :

- sols ferrugineux tropicaux non ou peu lessivés, sols « Dior » très sableux et souvent dégradés avec une capacité de rétention d'eau très faible.
- sols bruns hydro morphes ou sols « Deck », environ 15% des sols de la Région, particulièrement dans le département de Bambey avec la vallée de N'Diémane ;
- sols ferrugineux tropicaux rouges ou lithosols, sols « Deck-Dior » Représentant seulement 5% des sols.

2.2- Situation démographique

De 619245 habitants e 1988, la population régionale est estimée en 2004 à 1157523 Habitants. Le taux d'accroissement moyen annuel de 3,9%, un des plus élevés du Sénégal, est caractéristique d'une croissance démographique très rapide. La densité régionale dépasse les 200 habitants /km2.En dehors de Dakar, les plus fortes densités de population se rencontrent à Diourbel.

La population régionale se caractérise principalement par son extrême jeunesse. En Effet, plus de 56% de la population a moins de vingt (20) ans. La population ayant un âge compris entre 20 et 59 ans représente 37,9% contre 5,3% pour les plus de 60 ans.

La pyramide des âges avec une forte proportion de jeunes (large base) et un effectif très faible de personnes âgées (sommet rétréci) est révélateur d'une forte fécondité.

En dépit d'une baisse visible entre 1986(EDS I) et 1997 (EDS II), le niveau de la fécondité demeure relativement élevée dans la région.

L'indice synthétique de fécondité est de 5,5 enfants en moyenne par femme en fin de vie féconde. L'âge médian au premier mariage est de 16 ans dans la région. La précocité des mariages combinée à une faible prévalence contraceptive (3,9% en 2000) induit naturellement une fécondité précoce.

3-Les potentialités de la région

La position géographique de la région, à mi-chemin entre l'important centre de production de la zone sylvo-pastorale et les grands centres de Consommation du centre ouest (Dakar, Thiès et Kaolack) présente beaucoup d'opportunités de développement dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat, du commerce, des transports et des télécommunications.

Au plan culturel et philosophique, la philosophie mouride basée sur le culte du travail et le « ndigël » constitue le socle socioculturel solide sur lequel peut reposer toute action pour promouvoir le développement économique et social de la région.

En plus de sa tradition artisanale, la région de Diourbel s'ouvre de belles perspectives économiques avec l'émergence et le développement

d'organisations communautaires de base (OCB) et d'autres groupements organisés comme les GPF et les GIE sont autant d'atouts pour asseoir les bases d'un développement durable et Auto entretenu dans la région.

4-Déterminants et manifestations de la pauvreté

La prévalence de la pauvreté demeure élevée pour la région de Diourbel même si elle a connu une baisse entre 1994 et 2002 passants de 65,3% à 61,5%. La contribution de la région à la pauvreté nationale est de 12,5% en 2002. Beaucoup de facteurs naturels et socioéconomiques ont contribué au renforcement de la pauvreté et à la vulnérabilité des populations. La région On peut citer :

- les cycles de sécheresse et la destruction des écosystèmes des années 70-80 ;
- le déclin de l'économie de traite dans le « vieux bassin arachidier » ;
- la suppression des structures d'encadrement du monde rural ;
- le changement de parité du FCFA en janvier 1994 ;
- la mise en place des politiques d'ajustement structurel ;

Néanmoins, on peut noter des facteurs d'atténuation des impacts de la pauvreté :

- un important programme hydraulique à partir des années 80 ;
- le phosphatage de fond pour revaloriser les terres et relancer les productions agricoles;
- les nouvelles lois de la décentralisation (régionalisation) ; Même si la pauvreté est plus concentrée dans les zones urbaines, son incidence en milieu urbain demeure forte. Les couches les plus vulnérables sont d'abord les plus touchées (femmes, enfants, handicapés, aînés…).

L'économie régionale est pour l'essentiel dominée par le secteur agricole qui occupe plus de 57% de la population active mais paradoxalement contribue pour seulement 8,6% des revenus de la région.

AGRICULTURE :

L'agriculture dans la région se heurte à certains obstacles majeurs parmi lesquels, l'on peut citer en particulier:

- la dégradation des sols -du fait surtout de la monoculture de l'arachide ;
- une déficience quasi endémique de la pluviométrie ;
- le coût élevé des facteurs de production ;
- une capacité très limitée de l'épargne, par conséquent, de l'investissement ;
- une mauvaise organisation des circuits de commercialisation ;
- un faible niveau d'équipement et une vétusté du matériel agricole ;

ELEVAGE :

La région de Diourbel dispose d'importantes potentialités mais l'élevage connaît des conditions de développement très difficiles :

- le système pastoral qui reste dominé par le type extensif ;
- la dégradation constante du couvert végétal et la forte pression démographique sur les terres agricoles ;
- l'alimentation du bétail constitue également un goulot d'étranglement avec la réduction des terres de jachère ;

On note cependant une intensification timide qui, combinée avec l'amélioration génétique des espèces, peut constituer la voie de salut pour la relance et le développement des activités productives de ce secteur.

EDUCATION :

Le secteur de l'éducation constitue un maillon faible pour la région même si des efforts sont enregistrés dans le renforcement du système, ces dernières années.
Cependant, beaucoup reste à faire. Le taux d'accessibilité à l'école élémentaire est évalué à 60,5% à Diourbel contre 81,4% pour le niveau national. Le taux d'accessibilité (moins d'un km) est de 68,2% contre 80,8% au plan national.
Le TBS est passé de 35% en 2000 (MICS) à 40,7% en 2004. La scolarisation des filles demeure encore faible. Le TBS des filles est évalué à 38,1% en 2004.
Pour cent enfants inscrits au CI, 22,3% seulement arrive en 5èm année CM1 (MICS 2000). Le taux d'alphabétisation pour les personnes de 15 ans et plus est de23,7% contre 39,1% au niveau national (QUID, ESAM II, 2001 /2002).

SANTE ET NUTRITION

Les infrastructures sanitaires sont insuffisantes et mal réparties. Une proportion de 37,8% seulement des ménages ont accès à un établissement sanitaire à moins de 30 minutes et 25,5% ont accès à un poste d santé à moins d'un km (50,4% plan National). Le paludisme constitue la première cause de morbidité avec 34% des motifs de consultation (25% niveau national). La prévalence du VIH/SIDA est de 0,1% en 2005 (EDS IV) contre 0,5% en 2002. Le taux de couverture vaccinal est de 67% en 2003.La proportion d'accouchements assistés est de 87,3%.
Le taux de prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de 0-36 mois est de 19,8% en 2005 (EDS IV). La mortalité des enfants de moins de 5 ans est très intense. La mortalité infantile est évaluée à 76‰ (70,1‰ national).
La mortalité Infanto juvénile est à 172,7‰ (145,3‰ au Sénégal).

ACCES A L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

L'accès à l'eau potable a connu des avancées significatives à Diourbel. Plus de 75% des ménages ont accès à une source d'approvisionnement en eau à moins de 15 minutes (ESAM II). Ainsi 18,9% des ménages s'approvisionnent en eau à partir d'un robinet intérieur et 34,8% utilisent un robinet public. Le volet assainissement est traité en parent pauvre.

Présentation de l'axe : Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base

Capital humain et renforcement des capacités

La mise en place d'infrastructures de base de qualité et mieux réparties géographiquement ainsi que la mise à la disposition des populations de services sociaux indispensables constituent des préalables pour renforcer le stock de capital humain et apporter des solutions viables à la demande sociale à travers des investissements conséquents dans les services sociaux (éducation, santé, hydraulique, transports,…).

La volonté du Gouvernement de renforcer le stock de capital humain, à travers notamment le renforcement du système éducatif et l'amélioration de la situation sanitaire s'est traduite par une allocation conséquente de ressources au secteur de l'Éducation et de la Formation et la santé. En effet, les ressources budgétaires allouées à ces secteurs n'ont cessé d'augmenter d'année en année.

Education - formation

Le Sénégal a démarré, depuis 2000, la mise en œuvre du Programme décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) qui fixe les orientations du Gouvernement en matière d'éducation jusqu'en 2010.

Ce programme qui inaugure une étape nouvelle dans l'évolution du système éducatif a été initié parl'État en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, la société civile, les institutions et les agences du secteur de l'éducation afin d'impulser un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif et de la formation. Il s'inspire du Programme éducation pour Tous (EPT), autour de trois principaux axes stratégiques (accès, qualité, gestion).

La mise en œuvre de la première phase du PDEF a permis d'atteindre, entre autres, les résultats suivants : (i) l'élévation du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire qui passe de 70 % en 2001 à 75,8% en 2003, puis 82,5% en 2005; (ii) l'accroissement du taux de scolarisation des filles par l'amélioration de l'indice de parité filles/garçons qui a atteint 88% en 2005 (contre 80% en 2000) et de la qualité des services d'éducation dans tous les cycles.

209. Pour améliorer ces indicateurs et renforcer les acquis du PDEF en vue d'atteindre la scolarisation universelle au niveau du cycle fondamental28, le Gouvernement a entrepris la mise à jour du Programme décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF, 2005-2007). La deuxième phase du PDEF, qui compte mettre l'accent sur la qualité, repose sur les options suivantes : (i) l'universalisation de l'achèvement du cycle élémentaire et l'amélioration de l'accès dans les autres cycles ; (ii) la création des conditions d'une éducation de qualité à tous les niveaux de formation ; (iii) l'éradication de l'analphabétisme et la promotion des langues nationales ; (iv) l'élargissement des compétences des communautés et des collectivités dans le système éducatif, notamment dans la gestion des écoles, le suivi de la qualité et la mobilisation de ressources ; (v) la promotion et l'orientation de la formation professionnelle vers le marché du travail ; (vi) l'élimination des disparités entre groupes économiques (riches/pauvres), entre sexes, inter et intra régionales, entre milieux (urbain/rural), à tous les niveaux d'enseignement et la prise en compte des besoins des enfants handicapés (vii) le partenariat efficace et bien coordonné et (viii) l'ouverture à la coopération régionale au sein de l'espace CEDEAO.

Pour l'atteinte de ces objectifs, les progrès réalisés seront poursuivis pour : (i) l'augmentation du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire à 85,5% en 2006 et 98% en 2010; (ii) l'accroissement du taux de scolarisation des filles de plus de 80% en 2006 à plus de 90% en 2010, ainsi que (iii) l'augmentation du taux d'achèvement de 58,3% en 2006 et 85% en 2010, (iv) la réduction de l'analphabétisme à un rythme soutenu avec le principe du faire-faire, en mettant l'accent sur le développement d'un environnement lettré durable.

Pour ce faire, il sera recherché : (i) une meilleure maîtrise des flux, (ii) l'adéquation de l'enseignement technique et professionnel aux besoins de l'économie nationale et une meilleure allocation des ressources publiques pour une plus grande efficacité du système éducatif et de la formation, (iii) une adéquation formation / emplois / entreprises afin de créer des liens organiques entre écoles de formation et entreprises et (iv) une bonne articulation entre le formel et le non formel dans le système éducatif (daaras, alphabétisation, etc.). Le secteur privé et l'éducation non formelle continueront d'être mis à contribution

afin de renforcer la poursuite de l'objectif d'éducation pour tous et de satisfaire la forte demande. À ce titre, l'État veillera au renforcement des actions des programmes en cours en insistant sur l'accès à l'éducation de base des couches les plus défavorisées, la scolarisation de la petite fille, l'éducation non formelle des adolescents et des adultes qui n'ont pas accès au système formel, l'éradication de l'analphabétisme, particulièrement chez les femmes ainsi que la réduction des disparités entre régions et entre zones urbaines et zones rurales. La loi d'orientation de l'éducation sera réactualisée pour la prise en compte de la dimension genre et la valorisation des expériences surtout en éducation alternative et qualifiante. Dans cette optique, les organisations de jeunes et de femmes seront fortement engagées dans la prise en charge des différentes actions.

Pour le développement intégré de la petite enfance, le Sénégal compte : (i) s'appuyer sur les ressources et les pratiques sociales et culturelles de la communauté; (ii) impliquer tous les membres de la communauté dans un réseau efficace de soutien aux enfants; (iii) favoriser la coopération avec les institutions; (iv) initier un programme d'appui aux familles visant à soutenir les meilleures pratiques sur les plans sanitaire, nutritionnel et éducatif et (v) prêter une attention particulière aux enfants à besoins éducatifs spéciaux et aux groupes spécifiques comme les familles à faibles revenus, les ruraux, les enfants orphelins du SIDA, etc. La politique d'encadrement des enfants sera poursuivie et le programme de construction de cases des tout-petits renforcé puis généralisé.

Afin de bien stimuler l'éducation des filles dans l'enseignement élémentaire, l'État s'appuiera sur les stratégies suivantes: (i) une réelle mobilisation sociale de toute la communauté; (ii) le développement d'un partenariat autour de l'école par la prise en charge effective de la question genre; (iii) le système de récompense et de médiatisation des modèles (élèves, enseignantes, directrices); (iv) la recherche – action Couvrant les 10 premières années d'instruction.

Les autres indicateurs sont en annexe. Les détails des réalisations envisagées et des indicateurs de résultat seront déclinés dans le CDSMT du secteur.

pour trouver les moyens d'élimination des inégalités entre régions et entre sexes. L'application de techniques adaptées à chaque milieu nécessite des connaissances précises sur les questions qui se posent. Ainsi les attentes des familles devront trouver des réponses pertinentes à travers la recherche -action.

Pour promouvoir l'éducation qualifiante des jeunes et des adolescents et orienter la formation professionnelle vers le marché du travail et de l'emploi, les stratégies sont articulées autour de : (i) la révision en profondeur de l'offre de formation formelle et non formelle (alphabétisation, éducation communautaire de base, etc.) et la mise en place d'une carte nouvelle des filières; (ii) l'élaboration/révision des programmes de formation selon l'approche par les compétences; (iii) la promotion d'un partenariat dynamique avec le privé; (iv) l'organisation du système d'apprentissage en suscitant un consensus, en fondant l'apprentissage sur les valeurs sociales de solidarité et en mettant en place un cadre juridique approprié; (v) la réduction des inégalités entre sexes et la résorption des disparités géographiques par la promotion des jeunes filles et un appui conséquent aux zones défavorisées; (vi) la formation des adolescents et des jeunes de 13 à 18 ans décrochés du système éducatif formel et non formel sans disposer des outils minimaux; (vii) l'extension du champ d'action aux attitudes et valeurs liées à la paix, la tolérance, la santé, la

préservation de l'environnement par des styles de vie durables, aux compétences professionnelles, en langues, calcul, etc.; (viii) l'alternance entre lieux de formation théorique et lieux de travail des maîtres-pilotes et (ix) le développement de l'approche de « faire-faire » à l'instar de celle développée dans l'alphabétisation.

À cet égard, l'État s'attachera à mettre en place les conditions devant lui permettre de répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats et des manuels notamment des manuels non stéréotypés intégrant la dimension genre, ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires à la vie courante. L'éducation non formelle sera soutenue à travers la poursuite de la construction des espaces jeunes, l'élaboration de modules de renforcement des capacités des jeunes et de leurs groupements.

Au niveau de l'environnement scolaire, les difficultés d'accès à l'eau potable, aux services énergétiques, aux blocs sanitaires, l'absence de murs de clôture, limitent les performances du secteur.

Ainsi, pour renforcer la qualité du système éducatif, il s'agira de veiller à une intégration adéquate de ces besoins dans les infrastructures scolaires.

Santé et nutrition

Les objectifs sectoriels déclinés dans le Plan national de Développement sanitaire (PNDS) sont en parfaite cohérence avec les OMD. Il s'agit en effet de réduire la mortalité maternelle, de réduire la mortalité infantile, et de maîtriser la fécondité. Les programmes mis en oeuvre dans le cadre de la première phase du Plan national de développement sanitaire (PNDS), avaient pour objectifs de «promouvoir l'accès aux services socio-sanitaires pour les populations pauvres » à travers : (i)l'amélioration de l'accès des pauvres aux services médicaux; (ii) le développement des services de santé à base communautaire et (iii) l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement en zone rurale et périurbaine.

Malgré les efforts consentis et les progrès réalisés, le secteur reste caractérisé par une insuffisance des infrastructures sanitaires et sociales et en prestation de services. Le personnel de santé est mal réparti sur l'ensemble du territoire national en particulier au niveau des zones pauvres et reculées, peu motivé à exercer ses activités en dépit des efforts du Gouvernement. D'autres contraintes spécifiques ont été identifiées : (i) non respect de la carte sanitaire au niveau de l'implantation des infrastructures de santé, (ii) existence de pratiques délictuelles (surfacturation, corruption, non respect de la charte du malade) qui gangrènent le système de santé, (iii) inaccessibilité des médicaments de base qui demeurent encore une préoccupation de premier ordre pour les couches pauvres, (iv) lourdeurs dans la gestion des projets et programmes, (v) absence de programmes de renforcement des mutuelles de santé (vi) insuffisance d'initiatives en faveur des maladies non transmissibles ou liées à la vieillesse (stress,ménopause, solitude, etc.).

Pour lever ces contraintes tout en renforçant les acquis, le Gouvernement a procédé à la mise à jour du Plan national de Développement sanitaire et social (PNDS) qui va couvrir la période 2004-2008.

Cette phase II du PNDS qui met davantage l'accent sur la lutte contre la pauvreté vise :

l'amélioration de l'accès des groupes vulnérables à des services de santé de qualité; le renforcement de la prévention et le développement de la communication pour le changement de comportement; l'amélioration de la disponibilité, de la qualité et de la performance des ressources humaines en santé; l'amélioration des capacités institutionnelles du secteur; la promotion du partenariat; le renforcement du suivi évaluation de la performance et l'amélioration des mécanismes de financement de la santé.

Ainsi, les actions et mesures prioritaires devront permettre de : (i) améliorer la qualité, l'accès et l'offre de services de santé dans les régions où la situation sanitaire et l'état de pauvreté sont encore jugés préoccupants; (ii) promouvoir chez les populations des attitudes et des comportements de prévention des maladies; (iii) améliorer la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA, (iv) améliorer la prévention et la lutte contre le paludisme, (v) améliorer la santé maternelle et infanto-juvénile, (vi)améliorer la santé de la reproduction des jeunes et des femmes, (vii) améliorer la situation nutritionnelle des femmes et des enfants, (viii) prendre en charge les maladies chroniques et non transmissibles et (ix) promouvoir le contrôle citoyen des services sociaux et sanitaires.

Les progrès réalisés dans la première phase du PNDS seront poursuivis pour atteindre en 2010 entre autres, un taux de couverture vaccinale DTC3 de plus de 80%, un taux de consultation primaire curative de 60 %, un taux de consultation prénatale de 65 %, une proportion d'accouchements assistés par du personnel formé de 70%, un taux de prévalence du VIH-SIDA de moins de 3%. . La stratégie retenue sera fondée sur : (i) la correction de l'insuffisance de l'accès aux soins par une politique de dotation suffisante et de qualité en infrastructures et le recours à des services à base communautaire pour pallier l'insuffisance de personnels ; (ii) l'allégement des dépenses de santé (médicaments surtout) chez les pauvres ; (iii) l'accès aux mutuelles de santé; (iv) le développement des ressources humaines ; (v) l'appui au secteur privé et à la médecine traditionnelle ; (vi) le renforcement du contrôle des maladies endémiques et de la surveillance épidémiologique ; (vii) l'accroissement des performances des programmes de santé de la reproduction, notamment par la promotion de stratégies innovatrices d'appui à la planification familiale ; (viii) l'appui institutionnel au niveau central, régional et du district; (ix) la promotion des mesures de protection individuelle et collective par l'hygiène et l'assainissement et le développement de réflexes de prévention à travers une approche communautaire; (x) l'accès équitable au système classique de Protection sociale qui ne profite pas de la même manière aux hommes et aux femmes.

Les mesures et actions concrètes envisagées devront permettre de renforcer la lutte contre lamortalité maternelle, de consolider les acquis des programmes (Lutte contre le Paludisme, vaccination),d'intégrer des programmes de Lutte contre l'onchocercose, la bilharziose, la lèpre, le ver de Guinée, latuberculose, etc., de développer des programmes en faveur des maladies non transmissibles ou liées à la vieillesse et de renforcer les deux (2) piliers (la prévention et la prise en charge) de la lutte contre le VIH/SIDA.

En ce qui concerne la **nutrition,** l'État poursuivra la mise en oeuvre d'une politique de nutrition multisectorielle en vue d'améliorer la situation nutritionnelle des femmes et des enfants. Cette politique vise à (i) réduire de moitié la prévalence de la malnutrition chez les enfants 0-5 ans ;

(ii) éliminer durablement les troubles liés aux carences en iode et l'avitaminose A ; (iii) réduire d'un tiers la prévalence de l'anémie, notamment ferriprive ; (iv) assurer une disponibilité et un accès durable à unealimentation en quantité et en qualité suffisantes pour toute la population. Ces objectifs seront poursuivis à travers le Programme de Renforcement de la Nutrition (2002-2015). Ce programme a permis dans sa première phase de toucher 20% des enfants âgés de moins de 5 ans, et de tester avec succès des expériences ayant permis une réduction significative de la prévalence de la malnutrition et une amélioration générale de la situation nutritionnelle des enfants et des femmes.

Pour la période 2006-2010, le PRN prévoit d'augmenter la couverture des enfants de 20 à 50%, soit 900.000 enfants âgés de moins de 5 ans. Cette intensification des interventions de nutrition est encoreplus nécessaire dans les zones rurales qu'elle devra cibler en priorité au regard des indicateurs montrant une prévalence largement plus élevée de la malnutrition en milieu rural, qu'en milieu urbain. Pouratteindre les objectifs, la phase2 du PRN s'appuiera sur 3 composantes principales : (i.) la composante« Nutrition/Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant au niveau communautaire (PCIME-C) Les autres indicateurs sont en annexe. Les détails des réalisations envisagées et des indicateurs de résultat seront déclinés dans le CDSMT du secteur. Cette composante est subdivisée en trois sous composantes : (i) Suivi promotion de la croissance/PCIME, (ii)Micronutriment et (iii) Initiatives communautaires.

(ii.) la composante « Interventions multisectorielles relatives à la nutrition » et (iii. la composante «Appui à la mise en oeuvre de la politique et à l'évaluation des programmes », et en mettant l'accent sur les problèmes de malnutrition, de morbidité, de santé et d'hygiène des femmes et des enfants.

Accès à l'eau potable

Le Gouvernement a fait du secteur de l'eau potable une priorité pour la réduction de la pauvreté.
Cette priorité s'est traduite dans le plan d'actions du DSRP (2003-2005). Pour renforcer les acquis et inscrire les objectifs dans une perspective globale et à long terme, le Gouvernement a élaboré en 2005, le Programme d'Eau potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), à travers lequel, les objectifs de réduction de la pauvreté dans le secteur de l'eau seront mis en oeuvre.

Les résultats attendus en 2015 pour l'atteinte par le Sénégal des OMD sont que 100 % des ménages en milieu urbain et 82 % des ménages en milieu rural aient un accès à l'eau potable. En vue d'accroître le taux d'accès à l'eau potable et promouvoir une gestion durable des ouvrages, il s'agira à court terme (d'ici à 2010) de réaliser en milieu rural 200 nouvelles Adductions d'Eau Multi-Villages (AEMV)/ Adductions d'Eau villageoises (AEV), (ii) 150 extensions dont 70 constructions de château d'eau et 200 puits modernes et (iii) la consolidation des infrastructures existantes d'une part, et, d'autre part d'augmenter l'extension des réseaux et les branchements sociaux en milieu urbain et péri-urbain.

La stratégie retenue sera centrée autour de : (i) la préservation et l'amélioration des acquis de l'hydraulique urbaine, (ii) l'intensification du développement de l'hydraulique rurale, (iii) la responsabilisation et la participation accrue des

acteurs directs (collectivités locales, usagers, secteur privé), (iv) une meilleure synergie intersectorielle (hydraulique, décentralisation, assainissement,énergie, santé), optimisation technique et maîtrise des coûts des infrastructures, (v) la gestion rigoureuse des ressources en eau, (vi) mise en place de mécanismes pour assurer les équilibres financiers durables du service public de l'eau.

À cet égard, l'État mettra en place un cadre unifié des interventions qui proposera à tous les acteurs un ensemble de règles communes et un outil de coordination. Ce cadre permettra d'amener la capacité d'exécution et d'absorption du secteur à la hauteur des besoins des dix prochaines années et de promouvoir les synergies intersectorielles et la cohérence des interventions.

Accès à l'Assainissement

L'assainissement est au centre des préoccupations du Gouvernement du Sénégal et constitue une cible retenue par la communauté internationale pour l'atteinte des OMD. C'est à ce titre qu'il constitue une des composantes du Programme d'Eau potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM),élaboré en 2005. Aussi, les objectifs prioritaires retenus visent à porter (i) le taux d'accès des ménages ruraux à un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées de 17 % (2004) à 59 % (2015) et (ii) le taux d'accès des ménages urbains à un service d'assainissement de 56,7 (2002) à 78 % (2015).

Les taux d'accès attendus, à l'horizon 2015, sont de 85 % à Dakar, 72 % dans les centres assainis et 68% dans les centres non assainis. Il s'agira à court terme (d'ici 2010), de réaliser 71 000 systèmes individuels et 84 000 édicules publics en milieu rural. Pour le milieu urbain, il a été retenu la réalisation, d'ici à l'horizon 2015, de 92 400 branchements dont (28 600 branchements sociaux) sur réseau collectif ou réseau semi-collectif et l'installation de 135 000 systèmes autonomes. En ce qui concerne la collecte et le traitement des eaux usées, il est prévu de porter les capacités STEP à plus de 34000 m3/jour à Dakar. L'État prendra les mesures d'accompagnement pour le renforcement des capacités des acteurs des services de l'État, des consommateurs, des collectivités locales et du secteur privé, l'intermédiation sociale et le suivi évaluation (impacts, suivi environnemental, gestion des ressources).

Les actions et mesures envisagées contribueront à l'atteinte des objectifs suivants : (a) améliorer l'accès des ménages à des systèmes adéquats d'évacuation des excrétas ; (b) améliorer l'accès des ménages à des systèmes adéquats d'évacuation des eaux usées et pluviales ; (c) améliorer l'accès à des systèmes adéquats de gestion des déchets solides ; (d) changer positivement les attitudes et comportements des populations ; (e) améliorer le cadre institutionnel et organisationnel avec la mise en oeuvre des réformes dites de deuxième génération. Par ailleurs, de nouveaux programmes d'accès à l'assainissement ciblés sur les ménages les plus pauvres seront mis en œuvre pour améliorer l'efficacité des programmes de branchements subventionnés.

La stratégie retenue sera centrée autour de : (i) la mise en place des réformes de deuxième génération à travers la loi sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement ; l'actualisation des instruments contractuels État-ONAS, la préparation d'un code de l'assainissement ; l'intégration de la probléma

tique eaux pluviales dans la stratégie (ii) l'optimalisation des techniques et le renforcement des infrastructures, notamment pour réduire les impacts environnementaux et exploiter la complémentarité entre l'assainissement collectif, semi-collectif et autonome (iii) l'amélioration progressive de l'équilibre financier de l'ONAS.

Analyse de la situation régionale : LES OBSTACLES A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

Plusieurs facteurs déterminants ayant favorisé l'état de pauvreté de la région ont été identifiés au terme d'un processus participatif incluant tous les acteurs du développement économique au cours de différents ateliers. Quatre axes stratégiques ont été retenus dans l'analyse des obstacles à la réduction de la pauvreté :

- la création de richesses ;

- le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base ;

- l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables ;

- la protection civile et la gestion des risques. En ce qui concerne la coordination régionale, nous nous limitons à l'axe accès services sociaux de base.

EDUCATION

DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA PETITE ENFANCE:

1. Accès

La proportion d'enfants pris en charge dans les CDIPE est augmentée. Il faut mentionner que le préscolaire capitalise un TBPS de 4,9%. Les Ecoles Maternelles, Garderies et Classes Enfantines disposent de 143 écoles accueillant 13 494 enfants dont 7 545 filles

2. Qualité

Les conditions d'une prise en charge de qualité de la petite enfance sont mises en place.

Contraintes : La non atteinte de la cible des indicateurs de qualité s'explique par :

- L'absence de plans d'action prenant en charge la formation continuée des moniteurs

- La non couverture des garderies communautaires en cantines

- L'augmentation rapide de ces garderies

3. Gestion :

L'implication de la communauté dans la gestion du DIPE est renforcée par la mise en place des structures de dialogue et de concertation (CGE) et de la contribution des ménages à 100%.

Activités réalisées par la société civile et PTF

ARPEM

- Appui d'une valeur de prés de trois millions de francs aux écoles maternelles de la région

ONG World vision

- Financement de tous les comités de gestion

(07) des structures de world vision pour des AGR pour une valeur de deux millions cinq cent mille francs

- Construction et équipement de sept (7) CDIPE.

- Equipement en matériel pédagogique et didactique.

- Plusieurs campagnes de sensibilisation pour une meilleure prise en charge de la petite enfance.

- Organisation de deux (2) galas de la petite enfance.

- Formation de quinze (15) moniteurs ; trente (30) membres de comités de gestion ; dix (10) mères assistantes.

- Missions conjointes de suivi – supervision.

Childfund

- Réhabilitation de cinq structures (garderie communautaires) et équipement en mobilier et matériel de plein air de dix sept structures

PAM

- Dotation en vivres de toutes les cases de la zone rurale et péri urbaine

ONG HUNGER/PROJECT

- Autres

KOICA

- Construction d'une salle de classe dans la case de Thierno Kandji et équipement en matériel de plein air de deux cases des tout-petits.

Contraintes :

- Le retard dans la construction des cases des tout-petits ce qui explique le nombre important d'abris provisoires

- Les 03 chantiers arrêtés CTP de KER Samba Kane, Ndiaraw, Ndondol Djemane dans le département de Bambey.

- La vétusté des équipements des écoles maternelles et les locaux inadaptés de l'école maternelle Fatoumata Kâ de Diourbel

- La faible implication dans la formation des personnels de la petite enfance entrainant un manque de maitrise de la situation de la formation de ce personnel

- La non couverture par le PAM des écoles maternelles et des nouvelles créations de CTP et de garderies communautaires en zone rurale.

- La faiblesse des moyens (financiers, matériels, humains, logistiques) pour gérer un secteur en pleine croissance.

- La part insignifiante réservée aux structures de la petite enfance dans les fonds de dotation

ENSEIGNEMENT ELLEMENTAIRE

Assurer une éducation primaire de qualité pour tous

Accès

Au regard des OMD Diourbel présente une situa

tion progressive d'un TBS de 58,6% dont 64,8% pour les filles. Cela s'explique par plusieurs effets conjugués :

• les effets positifs des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale auprès des partenaires techniques et financiers, des autorités administratives, des élus locaux, des partenaires sociaux, des CDSCOFI, parents d'élèves et autorités religieuses ;

• les expérimentations en cours qui ont aussi exercé un attrait auprès des populations (l'introduction de l'éducation religieuse, l'ouverture d'écoles franco arabes)

• Le recensement des EFA

• Les nouvelles créations.

Conséquemment le réseau est passé pour les cinq dernières années de 397 à 448 écoles publiques et de 70 à 186 écoles privées accueillant au total un effectif de 117 228 élèves dont 64 418 filles enfin répartis dans 2549 classes.

Contraintes

Toutes ces progressions cachent une contrainte de taille :

● Mbacké compte tenu de sa potentialité énorme en population scolarisable manque de dispositif approprié de prise en charge de ce flux. Ainsi le recrutement au CI malgré son augmentation connaît régulièrement un gap

● **L'Education Religieuse :**

La généralisation est totale à Mbacké mais partielle à Bambey et Diourbel faute de maîtres en langue arabe. L'éducation religieuse est pratiquée par 83,65% des effectifs.

● Les daaras ont du mal à être recensées correctement (3972 au dernier recensement).

L'expérimentation du trilinguisme et de la formation professionnelle sont confrontées à un manque de financement et de suivi. Cependant, elle connait un prolongement avec le CF (Child Fund) de Diourbel. Elle a fait des investissements importants dans les domaines suivants : Infrastructures, intrants et équipements :

● Réhabilitation des bâtiments existants
● Construction de hall (préau) ;
● Construction de latrines ;
● Dotation en matelas ;
● Dotation en cantine scolaire.
● Domaine des apprentissages:
● Insertion de talibés au CRETF et au Centre polyvalent pour la formation professionnelle ;
● Dotation en fournitures scolaires.

Qualité

Acquis

Le taux de réussite au CFEE a dépassé la cible 60,76 % contre 59 % soit + 1,76 points gagnés. Cependant la performance est en deçà de celle de 2010 (77,32%). Pour le taux de redoublement, la cible est largement atteinte grâce à :

● l'application de la mesure administrative sur le redoublement ;
● les effets du PARI et les plans d'action de réduction du redoublement

Le PAEF / CCIEF : Le Projet d'Appui à l'Education des Filles couvre 16 écoles de la région et 5 335 élèves dont 3 007 filles. Elle a réalisée un certain nombre d'activités

Formations :

Un dispositif systémique de formation a été mis en place pour une prise en charge holistique :

- Formation initiale à l'EFI ;
- Formation continue diplômante à l'EFI
- La formation continue classique les IDEN
- La formation au sein des équipes pédagogiques, CODEC et CAP
- Formation dans le cadre des projets et programmes

Le curriculum suit son cours par les formations dans la perspective d'une généralisation.

Contraintes

- Le ratio inspecteur/maître augmente d'année en année : 1/109 en 2009 – 1/142 en 2010 – 1/211 en 2011. Ainsi la fréquence et la couverture de l'encadrement se réduisent sensiblement au grand dam de la qualité.

- Quand au taux d'achèvement et d'abandon, malgré leur amélioration, ils restent en deçà des objectifs planifiés.
- Le quantum de 900h n'arrive pas à être atteint. Car le retard de démarrage des cours en début d'année, aggravé par la formation des enseignants sur Curriculum sur un certain nombre d'années; le recasement du flux de l'entrée en 6e ; les grèves des enseignants et des élèves sont autant de raisons qui le grèvent.
- Absence d'un dispositif pour enrôler la population scolarisable de Touba et réinsérer les enfants déscolarisés par la migration
- Les retards dans les constructions
- Vulnérabilité des EFA (Abris provisoires, absence de BA, BH, de murs …, absence de manuels adaptés, disparités dans les curricula, les profils des enseignants, l'équilibre entre français arabe, le mode d'utilisation du personnel,
- insuffisance du personnel en langue arabe
- Insuffisance et incomplétude du paquet de service
- Insuffisance de la coordination entre les différents intervenants dans la mise en œuvre des éléments du paquet de service ;

• L'uniformité de la nature des denrées dans les cantines

- Insuffisance du suivi des projets d'écoles.

Gestion

La région compte 3508 enseignants dont 626 maîtres d'arabe, ce qui est un gap important quand on sait l'importance de l'arabe dans la région.

La formation des directeurs se poursuit tandis que les examens pédagogiques (CEAP–CAP) se déroulent régulièrement d'année en année malgré le nombre important de candidats.

ENSEIGNEMENT MOYEN

Accès

Les flux vers le moyen ont fortement augmenté par un passage massif en 6ème. Le Franco arabe atteint la classe de 3 ème. L'indice de parité qui était favorable aux filles à l'élémentaire, s'est inversé en faveurdes garçons. Ce qui montre le décrochage précoce des filles avant la troisième.

Qualité

Les résultats au BFEM s'améliore régulièrement pour dépasser les 50%

La formation continue diplômante des VAC et PC suivent leur cours.

Les évaluations standardisées permettent aux enseignants d'harmoniser leurs évaluations et de se faire accompagner par les CPI du pôle Régional.

Contraintes

–La non disponibilité des programmes de certaines disciplines auprès des enseignants et même de certains chefs d'établissement

– Insuffisance en tables bancs

–L'agression du quantum

–Formation insuffisante

–Communication déficitaire

–Fonctionnement défectueux des structures de dialogue et de concertation

–Mal gouvernance dans certains établissements

–Rendements internes et externes encore faibles (taux de redoublement, taux

–'abandon)

–Absence de construction à Diourbel et à Bambey poussant à l'annexation continue donc à la décrédibilisation du modèle franco arabe

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Objectif : Assurer une offre éducative permettant aux enfants issus de l'enseignement moyen d'intégrer le cycle universitaire ou professionnel et technique

Accès :

Les capacités d'accueil du système sont renforcées très difficilement. Les lycées explosent sous le poids des effectifs à cause de la transition 3è – 2nd .

Les effets immédiats :

- Réduction horaire sur les emplois du temps ;

- Emprunt de classes éloignées ;

- Pratique du double flux ;

- Reconversion ponctuelle de bâtiment.

Qualité

Les résultats au bac progresse en dans de scie.

Contraintes

Quelques difficultés :

Formation insuffisante

Communication déficitaire

Fonctionnement défectueux des structures de dialogue et de concertation

Mal gouvernance dans certains établissements

Rendements internes et externes encore faibles (taux de redoublement, taux d'abandon, résultats au BAC)

Capacités d'accueil du secondaire limitées (le nombre de collèges augmente rapidement alors que le nombre de lycées stagne)

NON FORMEL

Objectif : Promouvoir l'éducation de base de développement pour les jeunes non scolarisés ou déscolarisés précoces et les adultes analphabètes

Cinq programmes sont déroulés cette année : le PAIS/Etat, BCI, PALAM, le programme de la malnutrition et l'EQPT 2.

Les effectifs cumulés des cinq programmes nous situent à 17 130 apprenants sans compter l'effectif du NESA.

Qualité : En plus des activités de routine l'année 2010/2011 s'est caractérisée :

• L'évaluation finale de l'EQPT 2

• L'attribution d'un quota aux enseignants dans le BCI à coté du quota des opérateurs ;

• La dévolution de la gestion des salaires au niveau IA et IDEN ;

• L'avènement d'un programme de lutte contre la pauvreté comprenant un volet alphabétisation et un volet formation professionnelle : chose favorable à l'APC

PALAM

Contraintes

• Insuffisance de ressources financières entraînant des retraits de programme et un recul dans le processus de l'éradication de l'analphabétisme

• Maîtrise insuffisante des données statistiques exhaustives et fiables

• Implication insuffisante des structures déconcentrées (IA, IDEN) et des collectivités locales dans la prise en main, la gestion et le suivi des programmes

• Non articulation des programmes d'éducation non formelle aux initiatives locales

• Dysfonctionnements notés dans la mise en œuvre du faire faire

• Insuffisance ou absence de coordination des interventions en matière d'alpha

Gestion

Les constructions scolaires

Les constructions avancent à un rythme lent sous programme BID, BAD,BCI,

Les services rattachés à l'IA

Ils sont dans des locaux inadaptés.

Santé Nutrition :

Acquis : Renforcement des postes de santé

• 36 postes de santé entièrement rénovés dont:
- 14 dans le district de Bambey
- 10 dans le district de Diourbel
- 9 dans le district de Mbacké
- 3 dans le district de Touba
- 04 nouveaux postes de santé réalisés
- 03 logements d'ICP au niveau de PS déjà

existants construits à Touba
• 54 motos livrées au PS;
• Equipements bio- médicaux et mobilier de bureau pour 45 PS réceptionnés et installés;
• Motivation pour les équipes des PS
• Appui au fonctionnement des postes
• Appui aux cases de santé sous forme de kits de matériel et médicaments

Aider les Centres de Santé à mieux assurer leur rôle de référence

• Rénovation d'une partie des locaux du CS du district de Diourbel
• Équipements bio médicaux des 4 CS
• Mise en place d'une téléphonie rurale circuit interne reliant les PS d'un district à leur CS de référence en cours;
• L'achat de 4 ambulances pour les districts de la région
• Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'amélioration de la référence/contre-référence au niveau de la région en collaboration avec les hôpitaux

Améliorer les capacités de gestion des équipes cadres

● Equipement informatique fourni
● Véhicules de supervision 4*4 pour districts et RM fournis
● Primes (dégressives) pour EC régulièrement versées
● Fonctionnement (dégressif) pour Districts et RM régulièrement versées;

• **Bourses réalisées à 96% :**

6 Cadres supérieurs

12 Superviseurs

8 Personnels de l'hygiène

26 ICP
• 51 Cadres/Assistant de Santé ont été formés/recyclés sur l'utilisation du tableur excel
• Appui extérieur par assistance technique Belge (Médecin de Santé Publique, Pharmacien, et Aréa-Santé sous forme d'assistance ponctuelle

Appui aux Districts Sanitaires et la Région Médicale :

Les quatre districts ont reçu 1 véhicule de supervision.
La région Médicale a reçu 1 véhicule de supervision, 4 Motos, et 1 pick-up
Le Service Régional de Maintenance a reçu 1 pick-up
Par rapport au volet nutrition, on note l'intervention du PRN (programme de renforcement nutritionnel) au niveau de la région plus précisément dans le département de Bambey avec World Vision et dans le Département de Mbacké avec l'ONG Willaya

Malgré l'intervention du PRN, la situation est loin d'être couverte. Dans la région, le niveau de mortalité infantile est de 67,3 pour mille d'après les résultats de l'ESIS/99 contre 68 pour mille entre 1992 et 1996.

La mortalité infanto-juvénile du fait de la malnutrition, reste élevée au Sénégal; soit 70 pour 1000 (ESIS-1999) ;

Dans la zone de Diourbel, la mortalité juvénile et infanto-juvénile, avec respectivement 109,8 pour mille et 169,7 pour mille figures parmi les plus élevée du pays.

Les enquêtes menées dans le cadre du plan régio

nal intégré de développement (PRDI) 2001-2006, montrent que le taux de malnutrition modérée dans la commune de Diourbel est de 17,7 %, tandis que la malnutrition sévère est de 7 %.

Les enquêtes (ESIS 1999) ont révélé que 7,6% d'enfant ont été pesés mensuellement au niveau des structures sanitaires de la zone de Diourbel. Cette étude montre aussi que 12% d'enfant atteint de paludisme à Diourbel ont été traité par des antipaludéens à domicile.

Les enquêtes MICS 1999 ont révélé un taux de prévalence de la diarrhée de 23 % chez les enfants.

Les enquêtes EDS IV de 2005 indiquent une prévalence élevée de la malnutrition protéino–énergétique chez les enfants de 0 à 5ans de la région de Diourbel. Elle se présente sous diverses formes telles que:

_ Insuffisance pondérale déterminée par le rapport poids/âge : 19.9%

_ Emaciation évaluée par le rapport poids /taille : 9%

_ Le retard de croissance mesuré par le rapport taille/âge : 16,4%.

Cette situation est favorisée par l'insécurité alimentaire des ménages, l'inaccessibilité aux services de santé et au manque d'informations. A ce manque d'information s'ajoutent-les mauvaises conduites de sevrage, la fréquence des infections, et le nombre de repas insuffisant.

Cette situation de malnutrition inquiétante avait motivée l'implantation de la première phase du Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN). Mais les enquêtes KPC menées au cours de la fin de cette première phase du PRN révèlent que malgré les progrès réalisés par le projet Thiapy Nutrition dans 7 sites du district de Diourbel, des efforts ciblés sont encore nécessaires dans la continuation du projet pour mieux améliorer l'état de santé et de nutrition des enfants de 0 á 16 ans, des femmes enceintes et allaitantes. Dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA, on note une faiblesse dans le renforcement des capacités du personnel prestataire, une faible sensibilisation sur la PTME

ACCES A L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT :

EVALUATION SUR LES DSRP I et II DE LA SOCIETE CIVILE

CRESPES DE FATICK

ELABORATION DU RAPPORT NATIONAL

LISTE DE PRESENCE

N°	PRENOMS	NOM	STRUCTURE	CONTACT	SIGNATURE
01	Samba Hane	KANE	Pdt. Association Régionale des Corps des Volontaires du Troisième Age	77.506.82.93	
02	Ali	SAGNE	Coord. Lumière Synergie pour le Développement (0NG)	77.641.70.74	
03	Papa Saliou	TOURE	Convergence Action Jeunesse Enfant Femme (ONG)	77.640.87.69	
04	Serigne Mbaye	DIALLO	UNSAS (Syndicat) Coord. CRESPES/FATICK.	77.531.781.89	
05	Bassrou	NDIAYE	Coord. Régional AHDIS (ONG)	76.699.96.46	
06	Coumba Daga	DIOME	Pdte. Départementale des Groupements Féminins de FOUNDIOUGNE	77 .654.95.81	
07	Ndiouck	SENE	Pdte AFPG Coord. Adjte CRESPES	77.659.26.02	
08					

I RESUME DU DSRP1 ET2

DSRP I (2001-2005)

4.1 Création de richesse

Justification

Selon le DSRPI (2001-2005), L'environnement économique et l'insuffisance des revenus sont des déterminants importants de la pauvreté. Il y a une forte corrélation entre revenu national par tète et indicateurs de pauvreté.

Pour rendre effective la création de richesse il faudrait entre autres :

• Une croissance robuste et bien répartie à un taux annuel de 7-8% ;

• Etablir un climat favorable aux investissements privés ;

• Engager des réformes politiques dans plusieurs domaines ;

Stratégies

La stratégie repose essentiellement sur :

(i) une croissance économique forte, suffisante pour avoir un impact quantitatif substantiel sur la prévalence nationale et régionale de la pauvreté;

(ii) une croissance qui repose sur des secteurs qui ont un impact important et durable sur l'amélioration des revenus en milieu rural et urbain ; et (iii) une croissance génératrice d'emplois, portée par l'investissement et les exportations.

Secteurs

Les secteurs retenus sont les suivants :

(i) le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, foresterie), dans une dynamique intersectorielle, avec tous les autres secteurs susceptibles de contribuer à son essor : industrie, hydraulique, transports, artisanat; (ii) les PME/PMI et l'agro-industrie qui pourront être développées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural et (iii) toutes les opportunités de développement des initiatives privées (génératrices d'emplois) dans les autres secteurs économiques (mines, énergie, bâtiments et travaux publics, nouvelles technologies, tourisme et commerce) qui peuvent être réalisées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Justification

Quant au DSRPII qui concerne la période 2006-2010, il maintient l'axe Création de richesse en se basant sur les résultats obtenus par le DSRP I qui confirment une réduction sensible de la pauvreté de 0,9 point à la fois à en terme de croissance et de modification de sa répartition.

Stratégies

En termes de stratégie, il retient :

(i) Une croissance soutenue par des secteurs qui ont un impact important et durable sur l'amélioration des revenus en milieux rural et urbain, et (ii) Une croissance génératrice d'emplois, portée par l'investissement et les exportations.

Cependant un accent considérable a été mis sur l'orientation pro-pauvre de la stratégie, se focalisant davantage sur les couches les plus pauvres, en milieu rural.

Enfin la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) est venue renforcer le volet création de richesse.

Secteurs

En termes de secteurs, le DSRP II se focalise sur les éléments suivants :

(i) secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, foresterie), dans une dynamique intersectorielle, avec tous les autres secteurs susceptibles de contribuer à son essor : industrie, hydraulique,

transports, artisanat, (ii) micro finance et entreprenariat féminin, (iii) PME/PMI et agro-industrie, (iv) toute opportunité de développement des initiatives privées génératrices d'emplois dans les autres secteurs économiques (mines, énergie, bâtiments et travaux publics, TIC)
Il y a également des liens forts qui ont été instaurés :
(i) Entre l'agriculture et l'élevage pour un développement sylvopastoral en vue de la sécurité alimentaire ;
(ii) Entre la pêche et aquaculture pour une meilleure gestion de la ressource halieutique.

D'autre part, les secteurs transport et mobilité sont passés de l'axe 1 à cet axe 2/création de richesse. Et enfin, la gestion et la promotion des sénégalais de l'extérieur ; la promotion de l'emploi décent et l'intégration régionale et la synergie des politiques sont introduites dans le DSRPII.

4.2 Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base

Justification
Le Gouvernement du Sénégal propose comme réponse la mise en place d'infrastructures de base de qualité et mieux réparties géographiquement ; la mise à disposition des populations de services sociaux indispensables essentiels au renforcement du stock de capital humain et le renforcement d'investissements conséquents, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et des transports.

Secteurs et Stratégies
Dans sa stratégie, le Gouvernement du Sénégal privilégie les actions soutenues par des politiques comme :
Education/Formation : PDEF ;
Santé : PNDS ;
Eau potable : Les actions concernent essentiellement la gestion des besoins en eau. Ils visent à assurer une adéquation permanente entre les ressources en eau mobilisées et la demande en eau générée par le développement économique et social du pays ;
Transport – mobilité : PST2 ; ainsi que les actions dans le cadre du PNIR ;
Gestion des ressources naturelles et de **l'environnement :** Les axes stratégiques pour une amélioration du capital naturel reposeront sur un cadre institutionnel amélioré et une meilleure organisation de la gestion de l'environnement, la suscitation et la stimulation des attitudes positives d'appropriation des stratégies et des actions par l'ensemble des acteurs et la promotion de la préservation et de la protection des ressources naturelles.

Assainissement : A moyen et long termes, il est retenu de relever, en milieu rural comme en milieu urbain, le taux de desserte en réseau d'assainissement et d'accès aux services offerts pour améliorer, par des activités spécifiques, le cadre de vie des populations.

Lutte contre la corruption et modernisation de l'administration : Qui passera par la mise en œuvre de réformes et l'amélioration des conditions de vie des magistrats et travailleurs de la justice.

Rationalisation et approfondissement de la décentralisation et du développement local : Approfondissement de la décentralisation, par l'appui pour le développement institutionnel en vue de la promotion d'une véritable administration locale : capacités des élus, fiscalité locale, etc.

Quant au DSRPII, le secteur Education Formation est maintenu avec comme document de réfé

rence le PDEF qui s'inspire du Programme Education pour Tous EPT qui est bâti autour de 3 axes stratégiques : Accès, Qualité et Gestion. Il faut cependant noté qu'il y a eu des progrès important sur l'accès.
Par ailleurs, dans le domaine de la santé, le binôme Santé/nutrition est apparu : consacré par la mise en œuvre d'une politique de nutrition multisectorielle pour les femmes et les enfants.
Les objectifs du PNDS qui continuait à être mise en œuvre se sont retrouvés parfaitement en cohérence avec les OMD.

Quant au secteur Accès à l'eau potable, le Gouvernement du Sénégal a mis en œuvre le PEPAM pour renforcer les acquis et atteindre les OMD en 2015.
L'Accès à l'Assainissement a été pris en compte également par une composante du PEPAM dans le cadre des OMD. La stratégie va dans le sens des réformes, et de l'amélioration des dispositifs

techniques ;
Dans le domaine de Gestion des ressources naturelles et de l'environnement, la stratégie maintien la même stratégie en intégrant les aspects prévention (pollution, etc.) et conservation (gestion des aires marines protégées).
Enfin dans le cadre de l'Habitat, du cadre de vie, l'Etat poursuivra les différents programmes en vue d'éradiquer les bidonvilles et les habitats précaires dans les zones inondables.

DSRP I : Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables

Justification
Le contexte de vulnérabilité dans lequel vivent les gens, leurs moyens d'existence et la disponibilité générale de leurs avoirs influencent négativement leur situation de pauvreté. Les groupes vulnérables se retrouvent pour la plupart dans les catégories sociales suivantes : les enfants, les femmes, les handicapés, les aînés , les jeunes, les personnes déplacées et réfugiées.

Stratégies
Elle est essentiellement orientée sur :
(ii) Faciliter l'accès de populations démunies aux services sociaux, infrastructures et équipements de base ;

Mettre en œuvre des programmes de création de richesse adaptés à la situation de ces groupes cibles, notamment à travers la microfinance et
(iv) Promouvoir le développement communautaire.

Secteurs
Des actions et des programmes spécifiques seront mis en œuvre pour prendre en charge les besoins des cibles ci-après :

- Enfants,
- Femmes
- Handicapés
- Aînés
- Jeunes
- Personnes déplacées et réfugiées

DSRP II (2006-2010)

DSRP II : Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes

Justification
La nouveauté dans le DSRP II est l'intégration de dimension protection sociale propre aux travailleurs aussi bien du secteur public que du secteur privé. En effet, au Sénégal la protection sociale ne couvre que 7,8% de la population, malgré l'existence de dispositifs formels de protection

sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques (CSS, IPM, IPRES, FNR), les assurances privées, les mutuelles professionnelles complémentaires.

Stratégie

Elle est essentiellement orientée sur :

(i) La réforme et le renforcement des systèmes formels de sécurité sociale, (ii) L'extension de la protection sociale, (iii) la prévention et la gestion des risques majeurs et catastrophes, et (iv) La protection sociale des groupes vulnérables

Secteurs

Des actions spécifiques seront mises en œuvre pour la prise en charge des groupes vulnérables :

- Handicapés
- Enfants en situation de vulnérabilité
- Femmes en situation de vulnérabilité
- Aînés
- Jeunes et adolescents
- Personnes déplacées et rapatriées

DSRP II : 4.4. AXE 4 : Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif

Justification

Le Gouvernement du Sénégal vise à ancrer dans l'esprit de chaque citoyen les valeurs et les vertus de la société démocratique, les vertus de la paix et de la stabilité ainsi que celle d'un environnement propice à la production et à des pratiques transparentes de gestion dans les secteurs publics et privés.

Stratégie

Le Gouvernement du Sénégal a résumé sa stratégie à travers 2 importants programmes : Le PNPNBG et CFAA CPAR visant à conforter l'État de droit dans une société démocratique, l'efficacité et la transparence dans la gestion économique et sociale.

Secteurs

Les activités retenues sont focalisées dans les secteurs suivants :

- Gouvernance économique ;
- Gouvernance judiciaire ;
- Développement local et décentralisé ;
- Développement des pôles secondaires ;

Promotion du dialogue social.

pilotage du système, de financement des écoles, de mobilisation des populations et des partenaires, sont d'une faiblesse reconnue par tous.

Conclusion

"Une bonne école n'est pas une école qui mobilise beaucoup de ressources (il se peut qu'elle se contente de les gaspiller), mais une école dans laquelle les élèves (ce sont eux, et eux seuls, qui importent) obtiennent de bons résultats en référence à ce qu'on en attend. Dans cette perspective ce qu'on attend, c'est i) que le niveau d'acquisition des connaissances soit aussi élevé que possible, ii) que les différenciations entre ceux-ci (en général, ou selon certains groupes de population urbains ou ruraux, filles ou garçons, enfants de paysans et de fonctionnaires,…) soient réduites, et iii) que les carrières des élèves soient aussi harmonieuses (peu de redoublements et d'abandons d'études en cours de cycle d'enseignement) qu'il est également possible". A. Mingat, B. Suchaut (2000).

SECTEUR SANTE

Région caractérisée par la faiblesse des grands déterminants de la santé comme le niveau de revenu, le niveau d'éducation et le niveau de structuration des réseaux de soutien social.

Le dernier rapport d'avancement du comité régional de suivi du DSRP laisse un certain nombre de zones d'ombres :

• 100% de niveau d'exécution du budget de l'Etat quand on affirme par la suite la difficulté de mobilisation effective des montants prévus. Ce qui suppose le niveau se rapporte à ce qui a pu être mobilisé.

• La non prise en compte des autres apports : comités de santés, OSC , secteur privé…. D'où la nécessité de travailler à l'établir les comptes de la santé qui permettent d'évaluer les dépenses réelles effectuées pour la prise en charge des soins de santé et la consommation des biens médicaux par les ménages. L'initiative du programme USAID santé qui y travaille mérite d'être suivie.

• Les projets et programmes santé notamment des organismes du système des Nations Unies exécutés dans la région connaissent en général de faibles niveaux d'exécution du fait de la lourdeur des procédures de décaissement.

SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT

Accès à l'eau potable

Même si on note une évolution notable du taux d'accès en milieu rural de 27,3% en 2000 (enquête MICS-II-2000) à 45% en 2010 (revue PEPAM 2010) grâce à un effort considérables de réalisation de forages motorisés dans les grandes agglomérations rurales. Ces actions ont été réalisées par l'état mais surtout par les ONG qui comptabilisent plus d'une vingtaine d'ouvrages. Cependant le problème est la consommation effective par les populations cette eau potable disponible. En effet les populations aussi bien urbaines que rurales continuent d'utiliser les eaux de puits pour plusieurs raisons : une nappe phréatique peu profonde, la couleur rougeâtre de l'eau des nappes profondes chargée de fer, le coût de l'eau paradoxalement plus élevé en milieu rural plus pauvre qu'en milieu urbain. La question de l'utilisation effective de l'eau potable mise à disposition par les populations doit

rapidement trouver une réponse pour contribuer à l'amélioration de la situation sanitaire de la région.

Accès à l'assainissement

Malgré l'intervention de plusieurs projets et programmes dans le domaine la situation de l'accès à un système d'assainissement adéquat le taux reste scotché autour de 17% des ménages de la région depuis 2000.
Le projet PEPAM exécuté dans la région de 2006 à 2009 avait pour objectif de construire dans une phase pilotes : 6100 latrines de 6100 dispositifs de lave main, 89 édicules publiques. Au final il n'a réalisé 1166 latrines, 1166 laves main et 87 édicules publiques. Ce faible niveau d'exécution est principalement dû à l'extrême complexité des procédures pour les petites entreprises. L'argument du coût élevé de la contribution des bénéficiaires (16 000 francs) a été battu en brèche par un programme similaire conduit par des ong de la place qui ont réalisé à 100% leurs prévisions d'ouvrages d'assainissement avec la proximité et des procédures de mise en œuvre allégées.

Le système de calcul officiel des taux de déserte dans ce secteur doit être affiné pour donner le niveau de réalisation de cet OMD.

SECTEUR ENVIRONNEMENT

La région de Kolda considérée comme l'une des dernières réserves forestières connaît depuis quelques années, une mauvaise gestion de ces richesses naturelles variées, entraînant ainsi, une dégradation progressive des sols et par conséquent la paupérisation de la population. En plus, la gestion anarchique des ressources constatée ces dernières décennies, la fréquence des feux de brousse et les conflits ouverts entre utilisateurs, on assiste à un phénomène nouveau compromettant tous les efforts consentis jusque là par les acteurs pour une gestion durables des ressources naturelles. En effet, on assiste aujourd'hui à une exploitation **commerciale et clandestine** des espèces protégées en direction des pays voisins principalement la Gambie.
Ce phénomène a pris une ampleur telle que, des élus locaux, des Chefs de villages y participent sous l'effet de la tentation. Au mois d'août 2011 un président de communauté rurale, des conseillers ruraux et des leaders locaux ont été pris en flagrant délit et déférés au parquet de Kolda.
Dans ce domaine on note une différence d'approche entre les services traditionnels et la société civile.
Les rapports d'avancement qui donne les activités des eaux et forêts et des projets sous sa tutelle, font surtout état des campagnes de reboisement et de lutte contre les feux de brousse.
Pendant ce temps des organisations de la société civile se focalisé sur le renforcement de capacité des élus locaux et autres acteurs à la base sur la de bonne gouvernance environnementale. Leur action a ciblé également les professionnels de la communication pour les imprégner des questions environnementales et changements climatiques entre autre.

AXE 4 : BONNE GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT DECENTRALISE ET PARTCIPATIF

L'Etat des lieux de la bonne gouvernance dans la région de Kolda laisse entrevoir, du DSRP 1 au DSRP 2, des atouts et des contraintes :

De manière globale, on peut résumer ainsi les atouts :
- Mise en place d'une administration décentralisée suite à la loi 99-06
- Election des conseils ruraux, municipaux et

régional à travers des élections non contestés et apaisées
- Très peu d'actions de Contrôle Citoyen de l'Action Publique
- Existence d'un tissu associatif non étatique composé d'ONG, d'association et d'OCB ayant, pour certaines, un ancrage social certain : Convention des jeunes, FRAPH, etc.
- Existence de services techniques déconcentrés
- OSC intervenant dans la lutte contre la pauvreté, notamment dans les OMD
- Existence de cadres de concertations entre OSC : CCIP, CONGAD et plus récemment la Plateforme des ANE
- Développement important des TIC

Mais à côté de ces points forts, le champ de la Bonne Gouvernance dans la région, dans la même période que celle citée plus haut, a fait face à des contraintes :
- Une inadéquation entre l'évolution de la gouvernance nationale et la gouvernance locale
- Des exécutifs locaux et des politiciens peu ouverts au dialogue avec la SC
- Des OSC trop neutres sur les questions de gouvernance locale
- Concurrence entre OSC entraînant une dispersion certaine de sa force comme contrepouvoir
- Non intégration de la dimension éducation citoyenne dans la plupart des projets et programmes développés par les OSC
- Faible conscience citoyenne chez les populations qui s'explique par l'ignorance et l'analphabétisme
- Services administratifs peu soucieux de la réalisation des droits du citoyen à un service public gratuit et laissés à eux-mêmes sans contrôle de la qualité du service qu'ils offrent
- Cas de corruption nombreux et impunis
- Presse locale peu ouverte aux questions de décentralisation et plus portée vers des compte-rendus sans analyse ni commentaires des faits
- Forte politisation de tout ce qui touche à la gestion des collectivités

- Parlementaires peu proches des populations

L'évaluation des DSRP au niveau régional a été assurée par un comité régional de suivi présidé par le Gouverneur de région.
A l'examen des rapports de 2007 et 2008, l'on se rend aisément compte que les résultats sont, de toute évidence, orientés dans le sens du discours dominant du Gouvernement.
Ainsi, aucune phrase ni paragraphe ne concerne l'axe Bonne Gouvernance.
Par contre, le rapport 2008 traite dudit axe, mais en le rapportant seulement aux données fournies par l'ARD Kolda, comme le montre la tableau à la page suivante.

AXES 4	BONNE GOUVERNANCE – DEVELOPPEMENT DECENTRALISE ET PARTICPATIF 2008					
DOMAINES	INDICATEURS	*En 2007*	*En 2008*	ECARTS	Analyses	Contraintes
Bonne gouvernance et décentralisation	45. Nombre de marchés gré à gré non conformes au code en vigueur	Nd	Nd			
	46. Durée moyenne de la passation de *marché*	Nd	Nd			
	47. Nombre de projets de lois de règlement reçus par la cour des comptes par rapport au retard cumulé	Nd	Nd			
	48. Nombre de comptes de gestion (Etablissements publics, Etat, régions) reçus par la Cour des Comptes sur le nombre de comptes attendus (en %)	Nd	Nd			
	49. Taux d'exécution du budget de la Santé	Nd	100% (niveau état)		Trop de lenteur dans le démarrage des activités pour certains partenaires .	
	50. Taux d'exécution du budget de l'Education	Nd	Nd			
	51. Taux d'annualité budgétaire	Nd	Nd			
	52. Délai de délivrance du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM)		48 heures			
	53. Délai moyen de traitement des dossiers pénaux (délictuels et criminels)	Nd	Nd			
	54. Part des FECL et FDD dans le budget hors dette (indexée sur la TVA)		2% FDD 3,5% FECL			
	55. Délai de mise à disposition des actes de transfert du FECL et du FDD	Nd	Nd			

Comme on le voit, le bilan de la mise en œuvre du DSRP se limite au listing des lignes budgétaires du Budget de l'ARD, même si les rubriques sont intéressantes pour évaluer cet axe :
- Passation de marchés
- Taux d'exécution des budgets sectoriels (Education, Santé, etc.)
- Environnement d'affaires
- Etc.

L'effort régional d'atteinte des OMD est absent de ce seul rapport. Tout comme sont éludées les actions entreprises par les OSC locales dans ma mise en œuvre d'actions de promotion de la bonne gouvernance, notamment le dialogue politique et social.

A titre d'exemples, on peut citer :
- Les nombreuses initiatives de l'Institut PANOS concernant le débat public sur la gestion des collectivités locales : lecture critique du budget, gestion des ressources forestières et foncières, dialogue entre Parlementaires, Elus locaux et OSC, Budget participatif. Il faut noter que cette dernière thématique est en train de porter ses fruits dans la région : l'ARD et submergée de demandes en appui pour l'élaboration de budgets participatifs par presque toute les CL de la région.
- Le PAP MAISA (Pellital, Ninnaba et SYSED)
- Le projet AGIR (ADESC, GANDIA et ONG GOUNASS)
- Le projet PREBOGE (FODDE, 7a, Enfance et Paix)
- Le projet PRODEC (ONG GOUNASS, CPEF et CNTS/FC)

Il faut ajouter d'autres projets initiés par le PROCAS avec la Convention des jeunes et d'autres organisations de la place, ainsi que celles de l'USAID dans le domaine de la Santé et de l'Education.

En fait, les domaines sont variés où ces projets ont impulsé des actions de dialogue pour une plus grande transparence dans les affaires publiques locales. Les résultats en sont connus

parmi lesquels on peut citer :

- Une plus conscience des enjeux du foncier
- La mise en place de comités de veille et d'alerte sur les droits de l'enfant et sur la gestion de nos forêts
- Une plus grande fluidité entre l'administration et les OSC
- Une plus grande exigence des populations dans la manière de gérer les CL
- La pise en compte des droits des couches vulnérables : bras de fer entre FRAPH et administration pour le lotissement et la distribution équitable des terres du village de reclassement
- Une légère amélioration des services dans les structures sanitaires

Contribution CRESPES de la Région de Louga

La lecture du Rapport sur le DSRP nous a semblé très pertinente par rapport à notre expérience personnelle.
Ces rapports apportent une contribution majeure à notre compréhension du DSRP et de son impact sur les individus et la société. Il met en lumière les divers obstacles auxquels les populations sont confrontées dans les différents axes du DSRP.
Il faut aussi signaler la disparité entre la CR de Léona avec l'exécution d'un grand projet de cinq ans avec le Projet Village du Millénaire. Partout ailleurs, le DSRP est plus stratégique qu'opérationnel.

AXE 1 : Création de richesses

Même s'il faut noter un appui au pilotage stratégique par la consolidation du dialogue des politique, le renforcement des capacités de suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté, on n'a pas senti une nette amélioration de la coordination opérationnelle des programmes de lutte contre la pauvreté, le développement d'alliances et de systèmes d'information sur la pauvreté pour la mobilisation de ressources ou la finalisation et la réplication de projet de promotion de moyens d'existence durable dans la région.
La création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises qui aurait du apporter une contribution à la création de revenus, d'emplois décents, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale au bénéfice des femmes et des jeunes est retardé par :
- La non introduction de l'énergie mécanique et électrique dans les villages
- Le non accès par les populations défavorisées des services énergétiques modernes
- La non amélioration des conditions de vie notamment des femmes par des gains de temps et d'énergie
- Les services de santé ne sont pas attrayants
- Un secteur privé local non émergent

AXE 2 : Accès aux services sociaux de base

Les CREPA ne sont pas fonctionnels, le BCI a faussé l'esprit de la construction de salle de classe avec une mal gouvernance notoire. Le TBS qui est à 75, 70% est loin du moyen national, l'accès et le maintien des enfants en situation de handicap se pose avec acuité. Les taux de scolarisation varient en fonction du type de déficience, les enfants ayant des déficiences physiques s'en sortant en général mieux que ceux qui ont des déficiences intellectuelles ou sensorielles. Ceux qui sont le plus exclus du marché du travail sont souvent ceux qui ont des problèmes de santé mentale ou des déficiences intellectuelles. Les personnes ayant les déficiences les plus graves sont souvent les plus désavantagées.

Toutes les familles ont accès à l'eau courante et les soins de santé primaire ne sont pas gratuits. A cela s'ajoute le recrutement d'un personnel pléthorique non qualifié dans les structures sanitaire.

- AXE 3 : Protection sociale et gestion des risques de catastrophes

- Le nombre d'institutions spécialisées bénéficiant de renforcement de capacité doit être consigné dans le document permettant à la société civile d'avoir un aperçu sur le taux de couverture des personnes ciblées en matière de protection sociale.
- pour la protection de l'enfant, la meilleure manière de lutter contre les pires formes de travail c'est de multiplier les centre de formation professionnelle surtout en milieu rural.
- S'agissant du soutien à la scolarisation des Orphelins et Enfants Vulnérables(OEV) du sida, il se limiterait seulement aux bourses octroyées sans parler de fournitures scolaires ou de matériels

didactiques.
- dans le document, il est mentionné des pires formes de travail au niveau des enfants seulement alors que chez les femmes ceci continue de les perturber surtout pour l'exhaure de l'eau et la recherche de bois mort. Il faudrait par conséquent trouver des solutions en créant des projets de lutte contre les travaux pénibles des femmes.
- Aussi, la prise en charge sanitaire de familles vulnérables n'intéresse que les familles citadines car se trouvant proche des structures sanitaires.
- Le nombre des personnes handicapées est en augmentation. Cela est dû au fait que les populations vieillissent (les personnes âgées ont un risque plus élevé de handicap) et à l'augmentation mondiale des problèmes de santé chroniques associés à un handicap, comme le diabète, les maladies cardiovasculaires ou les maladies mentales.
- D'une manière générale, la liste des GIE, INSTITUTIONS SPECIALISEES ou OCB bénéficiant de renforcement de capacité ou de financement de projet doivent être consignés en annexe du DPES pour un diagnostic ou vérification rapide de la part de la société civile.

AXE 4 : Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif

La stratégie du Gouvernement, déclinée dans le Programme national de bonne Gouvernance (PNBG) et le plan d'actions CFAA-CPAR, vise à conforter l'État de droit dans une société démocratique, l'efficacité et la transparence dans la gestion économique et sociale. Le Gouvernement entend ainsi ancrer dans l'esprit de chaque citoyen les valeurs et les vertus de la société démocratique, les vertus de la paix et de la stabilité ainsi que celle d'un environnement propice à la production et à des pratiques transparentes de gestion dans les secteurs publics et privés

Analysant les résultats des DSRP I et II, il convient de souligner les remarques suivantes à travers les cinq (05) points retenus.

1- L'amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique

Les services publics sont les parents pauvres. Partout à Louga, le personnel dénonce l'absence notoire de moyens. Ce qui ne rime pas avec amélioration de la qualité.
Certes il y a un renforcement de personnel dans certains secteurs.
En dépit des actions menées par l'État, l'objectif d'atteindre une Fonction publique performante et une bonne gouvernance économique présente encore des insuffisances du fait notamment de la lourdeur et des lenteurs administratives, de la gestion inefficace des ressources humaines, de la faible motivation des agents, du service public de faible qualité et parfois inaccessible, des retards dans l'examen des comptes de gestion et des lois de règlements et dans la mise en œuvre de la déconcentration de l'ordonnancement et de la persistance des lenteurs dans les procédures d'adjudication des marchés.

2- Par rapport à la **gouvernance judiciaire**, on note encore des limites malgré les efforts faits par l'État en faisant passer le budget du ministère de la Justice de 2 milliards en 1998 à 7 milliards en 2001, puis à 12 milliards en 2005. Parmi les facteurs de dysfonctionnement, figurent les lenteurs des procédures judiciaires, l'obsolescence de l'outil de travail et l'insuffisance numérique de personnel qualifié qui manque de documentation. Or, la démocratie, le renforcement de l'État de droit, l'amélioration de l'environnement des affaires et la sécurisation des biens et des personnes ne sont envisageables que dans une justice modernisée et transparente.

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, des efforts ont été faits avec la mise en place d'un cadre de lutte contre le blanchissement des capitaux conformément à la directive communautaire et la mise en place de la commission de lutte contre la corruption, la concussion et la non transparence. Ces initiatives constituent des avancées notables qu'il convient de consolider et de renforcer. À cet égard, il s'agira d'intensifier la lutte contre la corruption en renforçant l'indépendance de la justice et son accessibilité et en recherchant une plus grande qualité des services publics qui donnent aux usagers une place centrale.

3- En ce qui concerne le **développement local et la décentralisation,** le processus de décentralisation a connu, au Sénégal, plusieurs étapes à l'issue desquelles certaines compétences ont été transférées, mais dont l'exercice se heurte à plusieurs difficultés. Les différentes évaluations ont mis en exergue : le manque notoire de moyens dont disposent les collectivités locales pour faire face aux exigences et compétences qui leur sont transférées (cet état de fait est au niveau d'études ou intellectuel des élus qui est très faible), la non fonctionnalité des organes d'appui, la mauvaise compréhension du sens de la décentralisation et e retard accusé par l'État dans la mise à la disposition des collectivités locales des FECL et des FDD.
La forte tutelle de l'Etat qui peut, pour des considérations politiques, dissoudre une collectivité locale et le remplacer par une délégation spéciale.
Aucune collectivité locale de la région Louga n'a informatisé son état civil ; ce qui dépeint sur la qualité des services rendus aux usagers citoyens et aux usagers –entreprises.
L'absence de statut des personnels des collectivités n'a pas permis d'impulser une gestion moderne des ressources humaines garantissant une disponibilité de personnel de qualité, responsable et motivé.

Le processus de la décentralisation a enregistré des avancées significatives depuis 1996 avec l'érection de la région en collectivité locale et le transfert de certaines compétences. Toutefois, les collectivités locales rencontrent de nombreuses difficultés, notamment dans les domaines des moyens budgétaires et financiers, des capacités des ressources humaines locales, le manque de synergie dans les instruments de planification et de gestion.

Au niveau de Louga on ne sent pas un mécanisme mis en place par les autorités locales qui vise à renforcer le contrôle citoyen de l'action publique.

4- Développement des pôles secondaires

De manière plus spécifique, la stratégie de développement des villes secondaires vise entre autres, à renforcer les infrastructures de soutien, promouvoir des territoires compétitifs, favoriser une meilleure répartition des villes, renforcer le réseau de villes existant dans l'espace national et créer les conditions d'une meilleure valorisation des activités rurales. Ainsi, il s'agira :
- de renforcer les infrastructures de base par l'amélioration de la qualité de la disponibilité et de l'accessibilité des services,
- de préparer les villes frontalières à jouer un rôle de premier plan dans l'intégration sous-régionale,
- de relever le niveau d'urbanisation en améliorant les réseaux de voirie, d'adduction d'eau et d'assainissement,
- de renforcer le poids des collectivités locales dans les politiques de développement,
- et d'assurer un meilleur accès des parcelles

viabilisées aux populations pauvres.

5- Promotion du dialogue social

La promotion du dialogue social comme mécanisme de prévention et de gestion des conflits par la négociation et la concertation permanente est un indicateur de bonne gouvernance.

Les populations de Louga ignorent l'existence du Comité national de Dialogue social.

NB : la société civile lougatoise n'a pas été impliquée dans la mise en œuvre du DSRP. Celle qui prétendait représenter la société civile a été désignée par le gouverneur.

Ce qui fait nous ignorons les fonds alloués à Louga et les investissements prévus. Mais Louga ne sent pas les DRSP.

Contribution CRESPES de la Région de Sédhiou

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de renforcement des capacités de la société civile, **AHDIS** à appuyer les **CRESPES** pour l'élaboration des contributions régionales critiques sur le contenu des **DSRP I et II.**

Conformément aux TDR, l'exercice d'élaboration de la contribution régionale sera fait par les membres du comité sous la responsabilité contractuelle du coordonnateur. Une ou des personnes ressources peuvent s'adjoindre au groupe aux frais du comité selon le choix des membres des **CRESPES.**

S'il est vrai que les populations ont été consultées lors de l'élaboration des DSRP I et II leur influence dans le choix, la formulation et la mise œuvre des politiques n'a pas augmenté de façon significative. Cela est dû en partie aux capacités limitées de la société civile d'une part et d'autre la faiblesse du tissu associatif dans la région de Sédhiou. Il s'y ajoute que les données statistiques de la région de Sédhiou sont diluées dans celle de Kolda, l'ancienne région

Il est donc très difficile de dire, à ce stade, dans qu'elle mesure les DSRP I et II ont pris en compte les préoccupations des populations.

Promotion du développement agricole

Dans le cadre du développement agricole, les DSRP I et II n'ont pas pris en compte les besoins des producteurs agricoles qui n'ont pas été associés pleinement dans la formulation des propositions de la région.

Vu les spécificités de la région, il faudra à l'avenir 'insister sur les domaines suivants :

■ Prise en compte des petits exploitants agricoles à travers :

■ Lutte contre la salinisation des sols

■ Production des semences certifiées et les intrants

■ Valorisation des vallées rizicoles

■ Mécanisation de l'agriculture

- Appui à la structuration des organisations des filières.
- Formation filières des agro-transformateurs
- Appui à la mise en marché des produits agricoles
- Appuis à la lutte biologique
- Avoir une maitrise de l'eau pour pérenniser l'agriculture
-Faire la promotion des chaines de valeur de l'agriculture

Education

Au plan éducatif, avec 23 écoles préscolaires, 399 écoles primaires, 45 CEM et 04 lycées, la région de Sédhiou fait partie des régions les plus scolarisées du pays avec un taux brut de scolarisation de 96.20% en 2009, même si la parité entre fille et garçon n'est pas encore réelle. Le nombre élevé d'abris provisoires dans les écoles primaires et dans les CEM ainsi que le retard des travaux de construction du nouveau lycée de Sédhiou et autres demeurent encore les véritables contraintes du secteur.

Pour répondre à cette très forte demande en éducation, le dispositif régional existant en termes d'infrastructures est essentiellement dominé par une offre du service public de l'ordre de 98,4% répartie entre le public français pour 97,9% et le public franco-arabe pour 0,5%. L'offre du secteur privé est dominée par le privé Catholique avec 0,8%, le privé Franco – Arabe de l'ordre de 0,6%.

Les contraintes :

L'école est caractérisée par le:

■ Sous équipement en mobiliers,

■ Insuffisant du matériel didactique,

■ Prédominance des abris provisoires,

■ Insuffisance de bibliothèque,
■ Sous équipement en matériel informatique,
■ Insuffisance d'écoles à cycle complet,
■ Insuffisance d'écoles privées,
■ Absence de structures de formation des enseignants, etc.

Les potentialités :

■ TBS supérieur à 95%,
■ Engagement du personnel d'encadrement,
■ Relative jeunesse du personnel enseignant,
■ foisonnement de CEM de proximité,
■ Mise en place des structures d'encadrement,
■ Taux d'inscription élevé au CI,

Perspectives :

■ Renforcer la réalisation et l'équipement de salles de classe,
■ Renforcer le recrutement de personnels enseignants qualifiés,
■ Mettre en place des programmes d'accompagnement des élèves,
■ Encourager l'émulation des jeunes en organisant un concours général à l'échelle régional,
■ Primer et fêter les élèves les plus méritants
■ Encourager la promotion des filières scientifiques

Santé

Erigée en collectivité régionale depuis trois ans avec statut de région médicale, Sédhiou fera sans doute la fausse note des objectifs du millénaire pour le développement en matière de santé publique et ce, malgré les initiatives locales et les efforts fournis par le personnel des structures sanitaires pour sortir de l'ornière. Il faut assurément des mesures sérieuses à la dimension de la demande pour sauver des vies qui, en principe, sont censées bâtir cette région.

Perceptives:

• Poursuivre la réalisation d'infrastructures sanitaires (Cases et postes de santé),
• Recruter un personnel qualifié et en nombre suffisant,
• Relever le plateau technique de CH régional de Sédhiou,

Renforcer la surveillance des frontières pour mieux prendre en charge les malades migrants

HYDRAULIQUE

Couverture géographique

• Sur la base des données d'inventaire de 2010, le taux de couverture géographique global à l'eau potable dans la région de Sédiou a été établi à 22,5%.
• Si on se limite au mode d'accès par AEP, ce taux est évalué à 3%.
• Très forte concentration des localités de moins de 1000 habitants : 90% du nombre total de localités. pics notés à Bounkiling et Goudomp (94% et 91%)
• Les localités de -1000 hbts concentrent 59% de la population avec un pic à Bounkiling (72%)
• L'effectif moyen de villages par systèmes AEP se situe 0,7
• Phénomène de densification incidente à l'approche multivillage qui est un excellent levier pour accélérer l'évolution du taux de couverture géographique par AE(M)V
• Le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain sur le seul centre de Sédhiou reste trop faible avec un taux d'accès global de 38,26% ; un taux par branchement de : 36,5%.

Contrainte d'ordre organisationnel ou institutionnel et technique :

• Non disponibilité de PLHA dans la plupart des CL;
• Non application des principes du cadre unifié d'interventions par certains acteurs du secteur.
• Problème de la qualité de l'eau (excès de fer, bactériologie / absence de traitement);

ASSAINISSEMENT

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain reste faible = 22,5% (données du retraitement de l'ESPS 2006).

Le taux d'accès des ménages à l'assainissement amélioré en milieu rural est estimé en mars 2010 à 8,1%. Ce résultat est largement inférieur à la moyenne nationale sur la période estimée à 29%. La progression de la desserte en milieu rural est faible, liée aux habitudes mais surtout au retard dans le développement de programmes d'assainissement (IEC et travaux).

Les programmes qui interviennent dans ce secteur notamment l'USAID PEPAM n'ont été associés lors de la formulation des différents DSRP.

Pêche

Le développement de la pêche souffre de la remontée de la langue salée notamment dans le fleuve Casamance et ses affluents, du sous équipement des pêcheurs, de la pollution et de l'eutrophisation des eaux.

L'existence d'importants plans d'eau explique le développement des activités de pêche dans la région.

Les contraintes

- Absence d'infrastructures de conservation des produits halieutiques
- Absence d'unités de transformation,
- Taux de capture très élevé,
- Manque d'organisation du secteur
- remontée de la langue salée,
- sous équipement et manque de financement du secteur,
- pollution des eaux,
- Faiblesse du parc motorisé.

Les potentialités :

- abondance de cours d'eau, lacs et bolong,
- Longue tradition des pratiques de pêche,
- Existence de zones très poissonneuses,
- Diversité des espèces,
- Existence d'un marché favorable à l'activité.

Les perspectives :

- Réhabiliter la couverture végétale naturelle,
- Renforcer la mise en place de stations piscicoles,
- Possibilité de développer l'aquaculture,
- Mettre en place des unités de transformation,
- Organiser le secteur,
- Délimiter une zone de reproduction et une période de repos biologique,
- Renforcer la mécanisation du secteur,
- Construire des quais de débarquement,
- Doter le service des pêches de moyens conséquents.

Elevage

Dans le domaine de l'élevage, les facteurs climatiques et agro écologiques favorables font de Sédhiou une région d'élevage par excellence, avec 148 000 bovins et 78 000 ovins, 100 000 caprins et 6000 équins. La production laitière connaît un essor assez encourageant, mais force est de constater que les rendements restent encore faibles. La production de miel et de cire n'est pas en reste car la région dispose de fortes potentialités dans ce domaine même si les statistiques restent encore indisponibles.

Dans cette région de Sédhiou, l'élevage est une activité essentielle et occupe une grande partie dans la vie des ménages ruraux. Une conjugaison de plusieurs facteurs naturels prédispose cette zone au développement de l'élevage. Il s'agit de l'importance de la biomasse offerte, du réseau hydrographique et des résidus de récoltes offerts

après la saison des pluies que sont la paille de riz, les tiges de mil et de maïs, les fanes d'arachide, etc

Le système d'élevage est de type traditionnel extensif et fait l'objet de beaucoup de préjugés défavorables en tant que système d'exploitation des terres et est considéré comme étant économiquement inefficace et néfaste pour l'environnement. Les statistiques actuelles sont insuffisantes pour renseigner les valeurs directes de cet élevage dit traditionnel comprenant la production de lait, de viande et de peaux. Il en est de même des valeurs indirectes de cet élevage qui comprennent l'utilisation durable des terres et de la gestion des risques dans des environnements déséquilibrés, la conservation de la biodiversité.

Face à cette méconnaissance de l'importance de cet élevage dit traditionnel dans l'économie nationale, les politiques nationales depuis des années mettent en place des alternatives pour une modernisation de l'élevage qui créent surtout des situations d'appauvrissement de conflits et de dégradation environnementale des terres.

Les contraintes :

- manque de formation des bouchers,
- manque d'organisation du circuit de commercialisation,
- Faiblesse du niveau de stockage,
- faiblesse de la production du cheptel,
- absence d'abattoirs modernes et de foirail,
- Insuffisance de personnel vétérinaire,
- Manque total de prestataires privés,
- Début des activités de transformation,
- Vol de bétail.

Les potentialités :

- existence d'un cheptel,
- abondance de tapis herbacé,
- Pluviométrie abondante,
- Existence d'un marché,
- Diversification des activités dans le secteur,
- Filière porteuse,
- Abondance de matière première.

Les perspectives :

- Développer la production de viande, de lait, de peau,
- Développement de l'apiculture,
- Réorganisation du secteur avec un encadrement des producteurs,
- Financer le secteur,
- Mettre en place des unités de transformation des produits laitiers.

Les mêmes constats s'imposent comme dans le secteur de la pêche, les acteurs concernés n'ont pas pris en compte les besoins de la région lors de la formulation des DSRP I et II.

Sources :

• Extrait document de présentation ARD Sédhiou
•Extrait document de présentation Elevage Sédhiou
• Extrait document de présentation Extrait revu 2010 PEPAM Sédhiou
• Extrait document PADERCA
• Extrait document de présentation ¨PRDI KOLDA

Contribution CRESPES de la Région de Thiès

Admis à l'initiative des pays pauvres très endettés (2000) et dans le cadre de la réalisation des OMD, le Sénégal accompagné par le Fonds Monétaire international a élaboré et mis en œuvre , en 1998-2002 et en 2006-2010, deux documents de 1ère et de 2ème générations, pour réduire à l'horizon 2015 la pauvreté et la faim, la mortalité maternelle et infantile, le défaut de non accès à l'eau potable ainsi que le nombre de victimes du paludisme et du VIH/SIDA.

Différents dispositifs mis en place ont permis, aux plans national, régional et local, à des périodes prévues, de disposer de rapports d'évaluation d'étapes qui ont facilité, sans aucun doute, la prise de décisions correctives et/ou la (re) formulation de nouvelles orientations et de nouveaux axes (contenus) qui ont conduit à l'élaboration d'un document de politique économique et sociale pour la période 2010/2015.

Ces analyses, conclusions ainsi que les résultats enregistrés par les services de l'Etat ne sont pas toujours en phase avec les analyses et conclusions de la Société civile dont les organisations communautaires de base, immergées dans le quotidien des populations, constatent une paupérisation endémique des populations et son élargissement à des classes sociales jusque là épargnées !

Le comité Régional de Suivi des Politiques Economiques et Sociales (CRESPES) de Thiès après une analyse des contenus des DSRP1 et DSRP2 et un bilan des résultats obtenus dans la mise en œuvre de l'ax « amélioration de l'accès aux services sociaux de base » dans la région de Thiès (ville de Thiès, Commune de Tivaouane) se propose d'identifier quelques dysfonctionnements qui ont certainement impacté négativement sur les résultats attendus des DSRP1 et DSRP2 et de formuler des recommandations pour rendre plus efficace la stratégie de réduction de la pauvreté et accélérer effectivement et durablement la réalisation des objectifs et buts du programme de lutte contre la pauvreté.

I- ANALYSE DES CONTENUS DES DSRP1 ET DSRP2

I-1. Présentation du DSRP1 (1998/2002)

S'adossant sur une clarification du concept « pauvreté » et de son profil au Sénégal (définition-ampleur-typologie), sur une analyse de contexte où malgré une croissance économique constante, les conditions de vie des ménages se détériorent (enquête CREA 2006) malgré la stabilisation du taux de fécondité et le volume énorme des ressources investies dans les secteurs dits sociaux comme l'Education et la Formation – la Santé- l'Emploi (surtout des jeunes ANEJ)- l'Environnement et le Cadre de vie (routes – plan jaxaay, infrastructures diverses), le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP1) en tenant compte des réformes structurelles et des actions sectorielles en cours, a défini des orientations et une batterie de stratégies alternatives (générales et spécifiques) pour renverser les fortes tendances constatées avant de proposer un programme d'actions prioritaires dont le contenu est réparti dans des domaines regroupés autour de quatre axes renvoyant à l'accroissement de revenus (axe1), à l'accès aux services sociaux de base (axe2) à la capacitation et à la sécurisation (axe3) et à la promotion économique des femmes (axe 4).

Les ressources prévues sont disséminées dans les budgets et programmes spéciaux de l'Etat où elles sont identifiées par la lettre P ; elles sont mises en cohérence dans un cadre de dépenses à moyen terme pour alléger les procédures et faciliter

la traçabilité des dépenses. Dans chaque domaine de chacun des axes, des indicateurs objectivement observables aident à mesurer le degré d'atteinte des objectifs.

I-2. Présentation du DSRP2 (2006-2011)

Elaboré, 4 ans après la mise en œuvre du DSRP1, le DSRP2 consolide les acquis du quinquennat précédent et corrige les imperfections décelées aussi bien par les différents acteurs que par les partenaires techniques et financiers et les bénéficiaires.

Si le DSRP2 a la même structure que le DSRP1 sa démarche méthodologique a beaucoup plus favorisé une plus grande participation des acteurs et une meilleure prise en compte des réalités et spécialités locales (down –top au lieu de top-down) .

Plus consensuel, le DSRP2 est l'objet d'une large adhésion.

Le choix des orientations et des stratégies alternatives découle d'une analyse de contexte élargi aux manifestations de la pauvreté qui a conduit à une adoption d'une approche sexospécifique afin d'adapter les actions prioritaires aux couches vulnérables mais également aux différentes tranches d'âge (enfant, jeune, adulte, personnes âgées), à chacun des sexes et au milieu (urbain-rural). Tous ces apports ont éclairé le choix et la reformulation des axes qui sont toujours au nombre de quatre. Plus circonscrits dans un champ d'activités humaines, ils restent cependant complexes et se rapprochent de plus en plus des thèmes les plus fréquents de la demande sociale comme créer des richesses, accéder au services sociaux, se protéger des catastrophes et minorer les risques, être au cœur du développement décentralisé et participatif.

Le même mode de financement demeure à travers un CDMT alimenté par le BCI et le budget de fonctionnement ainsi que par des programmes spéciaux.

Des indicateurs (les mêmes qu'au DSRP1) permettent de mesurer les performances réalisées et de comparer avec les résultats précédents pour mesurer objectivement les progrès accomplis.

Les mêmes dispositifs, aux plans national et régional que dans le DSRP1 assurent la mise en œuvre et le suivi-évaluation

II. BILAN DES RESULTATS DES DSRP

(Sources ansd-th-srplan)

Partir des résultats du DSRP2 est un choix délibéré tant il est vrai que les résultats de la période **2006 – 2010** renseignent objectivement sur l'état actuel de la lutte contre la pauvreté au Sénégal.

Ces résultats ne seront pas complets ; ils ne concernent que l'axe 2 amélioration de l'accès aux services sociaux de base » dans la région de Thiès (ville de Thiès/ Commune de Tivaouane), quelques domaines seulement sont renseignés (cf tableau des résultats)

EDUCATION	Taux brut de scolarisation				94,10%	96,40%	100%
	Taux d'Achèvement				58,34%	64,00%	64,20%
	Taux d'admission au CI				102,50%	117,20%	129,20%
SANTE	Nombre de malade du sida prix en charge				420	600	417
	Proportion d'accouchements effectués dans les formations sanitaires (assistés du personnel formé)				0,84%	0,9192	82%
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	Taux d'accès global à l'eau potable						87,69%
	Taux accès à l'assainissement en milieu rural						31,10%

A l'arrivée, ces résultats croisés avec ceux recueillis par les OCB conduisent à un constat largement partagé : la persistance et l'élargissement de la pauvreté à des couches sociales jadis épargnées (fonctionnaires)

Pourtant des efforts louables ont été accomplis mais hélas leurs effets positifs ont été plombés par des conséquences non prévues comme :

• l'Inscription au CI est de 129,20¨% cad un dépassement de l'objectif de 29,2% mais hélas le taux d'achèvement est de 64% l'essentiel n'est pas d'aller à l'école mais d'y rester jusqu'au terme de la scolarité avec des apprentissages effectifs

• la promotion économique des femmes a généré la création de multitudes de structures décentrali-

sées de financement (10 rien qu'à Tivaouane) mais en facilitant l'accès des femmes au crédit, le surendettement qui en a découlé fragilise aujourd'hui la plupart des groupements féminins et leurs membres.

• l'engorgement du secteur informel est la source de beaucoup de conflits entre les marchands –surtout ambulants- et les collectivités locales ; le commerce ne crée pas de valeur ajoutée et les résultats obtenus ne sont pas toujours à la hauteur des espoirs.

Cette paupérisation constante des populations dont la profondeur se mesure souvent au nombre de repas sauté par jour, au non accès à des soins de santé primaire faute de moyens de transport et-ou d'argent pour payer le ticket de consultation et/ou les médicaments, au nombre important des échecs scolaires, au nombre sans cesse grandissant des populations vivant dans un habitat précaire et/ou insalubre, à la suite d'une catastrophe ou d'une calamité et au nombre incalculable de grèves de syndicats de tous ordres et de manifestations de populations insatisfaites de leur sort.

En même temps, ces couches qui s'échinent à prendre leur destin en main, croisent à toute occasion , une classe émergente étalant une opulence insolente aux origines douteuses. Cette frustration nourrit une fracture que les actions groupées des organisations de la société civile s'efforcent à réduire pour garder soudée la Nation Sénégalaise.

III- RECOMMANDATIONS

Réduire de 50% la pauvreté et la faim à l'horizon 2015 de façon efficiente passera nécessairement par :

- **Une implication effective et permanente de la Société Civile.**

La décentralisation induit une démocratie participative, une gestion de proximité des affaires publiques et une gouvernance locale forte qui placent le citoyen au cœur du processus du développement local d'abord comme commanditaire du projet de société (élections) ensuite comme bénéficiaire, destinataire de toute action et encore comme acteur à chacune des étapes du processus et enfin comme contrôleur de la pertinence des choix et de l'efficacité des solutions au regard des besoins identifiés. Il est évident que les organisations de la société civile peuvent avantageusement aider à identifier précisément, à formuler correctement et à localiser exactement les réels besoins. Leur immersion dans les milieux de vie des populations les autorise aussi à pouvoir aider dans le choix des orientations les plus porteuses et des stratégies les mieux adaptées aux réalités des terroirs concernés dont certaines croyances et pratiques non prises en compte peuvent constituer des obstacles à une lutte efficiente contre la faim et la pauvreté.

Au stade de l'élaboration des actions, le choix consensuel des orientations, des objectifs et des actions à partir d'un contexte partagé, facilitera l'adhésion totale des populations et leur mobilisation générale pendant la mise en œuvre des solutions pour satisfaire la demande. Le contrôle citoyen y gagnera en efficacité tant il est vrai que quand on sait où l'on va et d'où l'on vient, il est aisé de mesurer le chemin parcouru en fonction des ressources disponibles.

• Une démarche d'intégration des actions de la Société civile :

Les actions des organisations de la société civile ne sont nullement comptabilisées par l'Etat dans les résultats actuels du programme de lutte contre la pauvreté.

Pourtant elles sont nombreuses, diversifiées,

présentes sur l'étendue du territoire déterminées par les populations elles- memes en fonction des besoins exprimés et financées au total par d'importantes ressources non négligeables.

Il apparaît clairement que l'implication réelle et permanente de la Société civile aura par effet d'entraînement la prise en charge effective des actions de ses OCB tant au niveau national (gouvernement, assemblée nationale), qu'au niveau local (collectivités locales) au moment des orientations budgétaires comme de celui des votes de budgets qui gagneraient à être de plus en plus participatifs dans leur élaboration, dans leur mise en œuvre comme dans leur suivi-évaluation.

La répartition consensuelle des actions identifiées permet à chaque acteur de jouer son rôle dans cette mission commune de construire un Sénégal émergent.

Le code des collectivités locales prévoit certes une conférence d'harmonisation entre les acteurs mais ne peut-on pas à l'instar du Mali, institutionnaliser une « journée de la communauté » où dans chaque collectivité locale un dialogue fructueux et un partenariat gagnant déboucheront sur un plan annuel d'opérationnalisation des actions consensuellement retenues.

.Une redéfinition plus précise du statut du DSRP : Une stratégie (comment faire ?) découle d'une vision, d'une volonté et de ressources disponibles pour atteindre la réduction de la faim ; la stratégie est donc une composante d'une politique générale ou sectorielle. Ainsi la stratégie de réduction de la pauvreté comme la stratégie de croissance accélérées doivent être menées concomitamment et solidairement au service d'une politique économico-sociale dont la réduction de la pauvreté et de la faim serait un des effets.

Mettre la SCA au service de la SRP entretient la confusion !

La SRP est efficace au niveau micro cad au niveau des manifestations de la pauvreté dans le quotidien des populations. Ces manifestations peuvent revêtir plusieurs formes et renvoyer à plusieurs causes : la pauvreté monétaire est la forme dominante au Sénégal et sa solution la plus efficace est sans aucun doute l'accroissement des revenus et l'augmentation du pouvoir d'achat des populations.

La SCA, elle, est efficiente au niveau macro-économique et développe des actions dont les effets peuvent ne pas avoir d'incidence positive sur le quotidien des populations.

Aussi il est urgent de distinguer les manifestations des causes de la pauvreté, atténuer la prégnance des manifestations est sans aucun doute dans le champ opératoire de la SRP tandis qu'enrayer la cause de ces manifestations est dans celui de la SCA.

C'est là tout le sens de cette boutade devant les nombreuses réalisations en infrastructures « on ne mange pas du goudron ».

Rendre efficace la politique économique et sociale c'est l'enrichir par les apports complémentaires mais distincts tant au niveau des démarches qu'au niveau des domaines ciblés des stratégies de croissance accélérée et de réduction de la pauvreté.

Contribution CRESPES de la Région de Kédougou

Le secteur minier du Sénégal et Son Potentiel

Les potentialités minières révélées par les études ont suscité l'intérêt de compagnies d'exploitation surtout de l'or avec plus de 20 permis délivrés. C'est dans cette partie du Sénégal localisé essentiellement dans le socle ancien qui couvre environ 31.000 km2 se situent les différentes réserves de minerais estimés à :

1. 800 millions de tonnes de minerais de fer de bonne qualité situés dans les 3 principaux massifs de Koudékourou, de Kouroudiako et de Karakayana
2. 50 tonnes d'or au niveau des sites de Sabodala et de Kérékounda.

Quant au marbre plus 348545 tonnes sont prouvées et 1067148 tonnes estimées à Ibel Ndembou et Bandafassi. L'exploitation artisanale de l'or alluvionnaire constitue une activité traditionnelle et permet des productions annuelles d'environs 500kg et occupe plus de **6.000** personnes principalement les femmes. Différents dioura sont dispersées un peu partout dans le département : Tenkoto, Kérékonko…

Au niveau du DSRP, il est bien note que le secteur minier représente globalement un chiffre d'affaires de plus de 100 milliards de FCFA et, emploie plus de 2500 salariés permanents ; il contribue pour près de 2 % au PIB du secteur secondaire et représente plus de 20 % des exportations de biens et de services. Toutefois, le secteur fait face à des obstacles tels que : (i) la lourdeur des investissements nécessaires à la mise en œuvre des projets miniers, (ii) le déficit d'infrastructures de transport adéquates dans les zones à potentiel minier, (iii) l'absence d'une politique minière axée sur un développement endogène et ayant un impact appréciable sur le revenu des résidents.

Pour lever ces contraintes, le Gouvernement a adopté, en 2003, un code minier plus attractif pour les investisseurs. Les objectifs retenus dans ce code et qui seront poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté visent à (i) renforcer les dispositions sur la gestion de l'environnement et la réhabilitation des mines et carrières, (ii) faire bénéficier les collectivités locales des retombées financières de l'exploitation du sous-sol, (iii) alléger les procédures et promouvoir l'exploitation artisanale en faveur des populations locales.

Dans le but d'opérationnaliser ces options, les mesures envisagées portent principalement sur la création des conditions favorables au développement et à la promotion du secteur minier. Il s'agissait de (i) veiller à une meilleure connaissance de la géologie et des ressources minérales du Sénégal à travers notamment la mise en place d'un cadastre minier et d'un centre de documentation, (ii) tirer durablement un bénéfice social et économique de l'exploitation et la transformation de ses ressources minérales par la sensibilisation, la formation, l'éducation et l'appui à l'orpaillage, (iii) contribuer à la diversification des sources de revenus des populations par la recherche de nouvelles applications aux substances à faibles débouchés.

Ressources et Réserves en Or Estimées.

De la dizaine de compagnies officiant dans la recherche dans les périmètres de Sabodala, Kanouméry et Niamia, seule MDL détient un permis d'exploration et d'exploitation.
Oromin, Rand Gold et Sored Mines sont titulaires de permis de recherches dans une zone aux indices très prometteurs couvrant, avec les autres compagnies, la fenêtre dite de Kédougou-Kéniéba, un domaine de 10 000 km2 constitué des formations rocheuses dites Birrimiennes.

Ces formations vieilles de plus de deux milliards d'années contiennent de l'or primaire très prisé et extrêmement fin, nécessitant des installations industrielles pour son traitement. Il faut que la roche soit broyée pour permettre de libérer l'or, avec l'utilisation bien entendu d'autres substances, « pour 3g d'or, il faut une tonne de roche ». selon l'expert géologue qui précise, les réserves exploitables de MDL sont de l'ordre de 1 400 000 onces dans son permis de 20km2, l'once équivalant à 31 g, ceci fait environs 45 tonnes pour une durée d'exploitation de 10 ans à raison de 4.5 tonnes par an, si l'on en croit toujours l'expert cette période pourrait aller bien au delà avec un potentiel tournant au tour de 90 tonnes, et une possible évolution vers une mine souterraine.

Pour Oromin, les trois indices testés de Goulouma, Massato et Niakafiri, sur la dizaine que compte son permis, mettent en relief un potentiel équivalant aux réserves de MDL, c'est-à-dire environs 45 tonnes avec une possible évolution, car les tests effectués sur les trois indices, ne le sont pas en maille serrée. Ce qui fait du périmètre d'Oromin de 230 km 2, le plus aurifère. Pour conforter cette thèse Oromin et MDL fusionnent leurs forces pour passer a l'exploitation avec une nouvelle compagnie Teranga Gold

Rand Gold dans son permis de Kanouméry a fait ressortir que l'indice de Massawa vaut 3 000 000 d'onces de ressources, soient 90 tonnes, et la compagnie est titulaire de 4 permis de recherches. Si l'on y ajoute les réserves déclarées de Sored Mines de 18 à 20 tonnes avec son permis de recherches de Niamia dont on dit qu'il est en passe de devenir un permis d'exploitation, il y a de quoi dire que le Sénégal glisse vers un statut de pays minier.

Gouvernance des Ressources Minières

Les ressources minières du Sénégal sont propriété de l'Etat. Toute activité de prospection, de recherche ou d'exploitation de substances minérales sur le territoire national est soumise à la délivrance préalable de titres miniers par les autorités compétentes. Le titulaire du titre minier peut être déchu de ses droits en cas de non-respect des obligations fixées par le Code minier. C'est donc une autorisation, un permis ou une concession ayant trait à la prospection, à la recherche et à l'exploitation de substances minérales et conférant des droits immobiliers. Les titres quelle que soit leur nature sont tous délivrés par le Ministère des Mines

Dans l'Article 7 du code minier, L'Etat précise qu'il peut seul ou par l'intermédiaire d'une entreprise ou en association avec les tiers, se livrer à toute opération minière. L'Etat peut financer des activités de promotion, des programmes de recherches, d'études, de mise en valeur ou d'exploitation mais également pour l'achat d'équipements nécessaires au suivi et au contrôle des activités de recherche et d'exploitation des sociétés minières.

Toutefois, l'on ne saurait faire abstraction des textes de la décentralisation portant code des Collectivités (Loi n°96-06) et transfert des compétences (96-07) qui attribuent aux régions, communautés rurales et communes de nouvelles prérogatives dans domaines qui recoupent l'exploitation minière (environnement, éducation, santé…) alors que les ressources minières restent des secteurs non transférés. Leur gestion demeure fortement concentrée entre les mains de l'Etat.

Secteur Minier et Création d'Emplois

En 2006 déjà, en signant le contrat avec MDL l'état du Sénégal a eu a annoncer le nombre d'emplois potentiels, le montant du fonds social fut également annoncés, ce qui ne cessa d'émerveiller les populations escomptant « monts et vallées » sur le projet minier.

Certains interlocuteurs sont allés jusqu'à effectuer un calcul entre le montant du fonds et le nombre total d'habitants afin de voir combien chacun pouvait attendre de cette manne financière. D'après un des représentants des jeunes dans la commission de recrutement à Khossanto, « c'est cette désinformation qui est à l'origine du soulèvement des populations qui misent beaucoup d'espoir du fait des promesses des autorités mais à ce jour, rien n'est fait à part **5 poteaux pour l'électrification solaire, école primaire et 1 moulin ».**

La création d'emploi constitue une des attentes majeures des populations sur dans les activités d'industries extractive L'étude d'impact environnemental et social reprenant les éléments du projet avait annoncé pendant la phase de construction, 450 emplois au niveau local sur un potentiel de 500 emplois. Pendant, l'opération du projet, le nombre d'emplois devrait augmenter.

Enjeux Politiques du Secteur Minier

Sur le plan politique, l'implantation des industries minières dans la région introduit une nouvelle donne : les opportunités financières qu'offre l'arrivée de nouveaux capitaux dans la région. En effet, l'exemple de la gestion des fonds de compensation disponibles dans le Fond Social Minier (FSM) illustre bien la bataille de positionnement des différents acteurs politiques. Le programme reste bloqué parce que les différents acteurs ne s'entendent pas sur la localisation des fonds. L'enjeu de la captation des ressources financières fait que les acteurs campent sur des positions où leur seul souci est de bénéficier au maximum des externalités positives de l'exploitation minière pour les uns et pour les autres de minimiser les dépenses d'investissement. En effet, le Fond Social Minier qui est un fond d'urgence pour rétablir un équilibre minimum entre les dommages causés par l'extraction de la ressource et leurs réparations à fait naître trois (03) types d'acteurs avec des intérêts et positions différents par rapport à la mise en œuvre du Fond. Il s'agit de :

- L'Etat qui propose de loger le Fonds dans ses caisses pour l'intégrer dans l'appui budgétaire aux collectivités locales. La gestion du Fond serait alors dévolue à une cellule spéciale rattachée au ministère de la décentralisation

- Les sociétés minières qui exigent la transparence dans la gestion du Fonds, la rapidité d'exécution et la traçabilité des investissements. Leur souci est la visibilité de leur société avec la capitalisation des réalisations du Fonds dans leur actif social. Pour cela ils proposent de diviser le Fonds par deux : la partie réservée aux réalisations sociales (achat de médicaments, fournitures scolaires, dotation de moustiquaires imprégnées, etc.) serait gérée par les Collectivités locales et la partie réservée aux investissements lourds (construction d'infrastructures lourdes comme les routes, hôpitaux, etc.) gérée par les sociétés minière elles mêmes.

- Les Collectivités locales, les services décentralisés et les ONG qui optent pour l'appui budgétaire mais proposent que le Fonds soit directement géré par les Collectivités locales elle-même.

Dans les trois (03) cas de figure, l'intérêt de la réparation juste et équitable aux bénéfices des

populations qui subissent directement les torts n'est pas avancé. C'est plutôt la captation des Fonds et leur gestion qui constitue l'enjeu et constitue un blocage dans l'exécution du Fonds Social. Alors que les impacts positifs que l'exploitation minière devrait induire sont bien connus par les communautés; au niveau National, l'augmentation du Produit intérieur brut (PIB), et au niveau local ce sont des emplois, des infrastructures, des formations, des financements, etc. Les retombées enregistrées portent sur :

1. Le recrutement main d'œuvre locale
2. Le désenclavement de certaines zones (impacts indirects à travers les pistes crées)
3. La construction infrastructures socio-éducatives (case des tout petits)
4. L'approvisionnement en eau potable (citerne, forage)
5. La santé (poste de santé, ambulance, moustiquaires imprégnées…)

Commentaire Axe création de Richesses des DSRP

Les Objectifs définis dans le DSRP 2 sont mieux définis

- Améliorer les retombées financières des collectivités locales dans le cadre de la gestion et l'exploitation des ressources

- Promotion de l'implication des collectivités locales dans la gestion durable du secteur Réhabilitation des mines et carrières

- Promotion de l'exploitation artisanale en faveur des populations locales Alléger les procédures et promouvoir le secteur minier sénégalais

Mais quand ont fait une lecture du plan d'action prioritaire 2006 - 2010 il n'est inscrit nulle part des activités pour atteindre les objectifs ci haut cites ; même si entre autre les communautés ont bénéficié du PASMI en 2006 et 2008 qui est un projet d'appui a l'orpaillage traditionnel

L'exploitation minière en tant que telle est considérée comme une opportunité de développement de la zone. Elle présente cependant des risques qui peuvent se prolonger à long terme. S'ajoute également la crainte du déplacement des villages même s'il n'est pas envisagé dans l'exploitation de la mine de Sabodala.

Le combat à mener s'articulera sur une exploitation minière durable qui favorise les populations locales et un respect et suivi des mesures d'atténuation des impacts négatifs. La gestion des profits économiques reste tout de même une question pendante. Même si les dommages écologiques peuvent être importants et irréversibles, les avantages ne sont pas nuls, mais encore faudrait-il savoir en bénéficier.

Sabodala constitue le premier grand projet d'exploitation de l'or au Sénégal, le manque d'expérience de l'Etat du Sénégal en la matière se reflète dans le processus de production des instruments de gouvernance et leur harmonisation. Pour l'heure, L'Etat semble plutôt privilégier le volet social par rapport aux ressources biologiques alors que les réalisations restent insuffisantes par rapport aux attentes fortes des communautés.

Contribution CRESPES de la Région de Ziguinchor

PAUVRETE

Phénomène multidimensionnel, elle peut revêtir plusieurs perceptions selon des critères propres de l'individu.

La région sud du pays a révélé le profil de pauvreté suivant :

- La valeur minimale du panier alimentaire à Ziguinchor, ou extrême pauvreté est égale à 353 FCFA en 2005/2006 contre 309 FCFA en 2001/2002, soit une augmentation de 44 FCFA.
- La valeur d'un panier de biens alimentaires et non alimentaires ou incidence de la pauvreté est estimée globalement à 638 FCFA en 2001/2002 et 681 FCFA en 2005/2006, soit une majoration de 43 FCFA.
- Dans la région de Ziguinchor, plus d'un ménage sur quatre (26,9%) vivent dans l'extrême pauvreté
- Le département de Oussouye détient le plus important pourcentage de ménages pauvres (près de 76 %) suivi du département Bignona (de 68,7%) et de Ziguinchor (54%).

Ce qui montre que la pauvreté est plus marquée dans les départements que dans la capitale régionale malgré la forte concentration des populations déplacées. Ceci s'explique peut être par l'augmentation des revenus des Ziguinchorois.

La pauvreté est trois fois plus répandue en milieu rural (69%) qu'en milieu urbain (31%) pour la région de Ziguinchor.

Au niveau individuel la différence est moins marquée, avec 64,4% d'individus pauvres en milieu rural et 35,6% en milieu urbain.

Les ménages dirigés par les femmes (57,1% de pauvres) sont moins pauvres que ceux des hommes (64,6% de pauvres). La pauvreté est plus marquée pour les ménages dirigés par les femmes. Peut-être parceque les femmes « chefs de ménages » réinvestissent beaucoup plus leurs revenus dans l'entretien de la famille. Pour les femmes ce sont les ménages dirigés par des veuves (63,5%) qui ont un nombre de pauvre plus élevé, suivis de ceux des polygames (59,5%), des célibataires (48,9%) et enfin des monogames (38,1%).

On note un effet positif de l'instruction sur la pauvreté, qui diminue quand le niveau d'instruction augmente. Cette tendance est confirmée quelque soit le sexe avec des niveaux de pauvreté moins élevés chez les femmes scolarisées-chef de ménages.

La connaissance du secteur d'activité peut aider à la définition des stratégies de réduction de la pauvreté.

L'examen des données montre que les pauvres sont essentiellement concentrés dans les ménages dont le CM travaille dans l'agriculture, élevage, Forêt (77,4%), la pêche (74,3%).

« Protection des groupes vulnérables dans un contexte de crise économique mondiale »

Les mauvaises récoltes de la campagne 2007/2008 ont également entraîné une hausse des prix des produits agricoles locaux. En effet, comparativement à la campagne agricole 2006/2007, il a été noté une baisse de 25% de la production céréalière et de 28% de la production arachidière (qui est une importante source de revenue et de nourriture pour les ménages).

ANALYSE SITUATIONNELLE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE EN CASAMANCE

Entre fin 2008 et début 2009, le PAM a réalisé une enquête de sécurité alimentaire en situation d'urgence en milieu rural qui a trouvé des proportions relativement élevées de ménages ayant une « Protection des groupes vulnérables dans un contexte de crise économique mondiale »

L'augmentation du prix des denrées alimentaires est le principal problème auquel les ménages sont confrontés dans la région de Ziguinchor.

Plus de 09 ménages sur 10 ont mentionné la

hausse des prix des produits alimentaires comme choc subi. La hausse des prix a entrainé plusieurs autres conséquences négatives sur les ménages ; d'autres secteurs comme, les dépenses de santé, de scolarisation, de mobilité aussi ont par conséquent été affectés, étant donné que l'alimentation devient la première priorité des familles.

Les dépenses alimentaires représentent plus de la moitié des dépenses totales des ménages des ménages des trois départements concernées par l'Etude –PAM. Une part relativement importante des dépenses des ménages est allouée à l'achat de riz qui demeure l'aliment de base du régime alimentaire.

Une autre conséquence de la hausse des prix des produits alimentaires est la réduction des dépenses de santé au profit de l'achat de nourriture. A Ziguinchor par exemple, parmi les ménages (40% de tous les ménages enquêtés) qui ont réduit la fréquentation des structures sanitaires comparativement à l'année précédente à la même période, près du tiers évoquent comme raison leur incapacité à payer ces services, y compris les médicaments prescrits. Or, plusieurs ménages ont fait cas de l'augmentation des cas de maladies. De plus, les ménages ont signalé un nombre relativement important de malades chroniques parmi leurs membres. Dans 35% de ces ménages, il a été signalé une augmentation de ces cas de malades chroniques.

L'insécurité alimentaire crée « une chaîne d'incidences néfastes » dans l'épanouissement des populations.

- Disponibilité et accessibilité des produits

brisé importé a constamment augmenté au cours de l'année 2008

Un pic d'augmentation du prix du riz a été constaté au mois, lié surtout à la levée de la subvention que le Gouvernement avait mise sur cette céréale. De façon globale, les prix sont demeurés supérieure à ceux de des année passées.

La principale denrée alimentaire que les ménages ont eue du mal à trouver sur les marchés au cours des 12 derniers mois est le riz (plus de 90% des ménages concernés). Les problèmes de disponibilité sont aussi marqués à Ziguinchor que dans les autres localités du pays, bien qu'elle soit productrice.

Soulignons que le riz paddy est traditionnellement cultivé dans la région de Ziguinchor, mais les récoltes sont encore très faibles.

A Ziguinchor, au total 27% des ménages ont une consommation alimentaire déficitaire avec 14%ayant une mauvaise consommation alimentaire. Cette insécurité alimentaire particulièrement élevée est liée à des tendances de pauvreté rurale et urbaine de plus en plus importante en Casamance, longtemps autosuffisante.

Le menu hebdomadaire typique d'un ménage de Ziguinchor ayant une consommation alimentaire « déficitaire » comporte des repas à base de riz six jours dans la emaine, de l'huile entre trois et quatre jours, du mil pendant deux jours, des légumes une fois par semaine et du poisson (comme condiment) cinq jours de la semaine.

Ce qui explique le taux de malnutrition important chez les enfants de moins de 36 mois, la recrudescence de certaines maladies comme la tuberculose, un taux d'anémie important chez les femmes enceintes, etc.

« Protection des groupes vulnérables dans un contexte de crise économique mondiale »

Les femmes en première ligne dans la gestion de la crise

Les activités économiques des ménages pauvres se sont orientées de plus en plus vers les activités informelles de services ponctuelles. Ces activités d'adaptation liées à la crise sont le plus souvent dominées par les femmes et les jeunes, elles consistent notamment en la vente de produits

alimentaires transformés à faibles coûts, les jardins de case, les services, Les rôles socioéconomiques des femmes dans l'assurance des moyens de subsistance des ménages sont entrain de changer avec la crise actuelle. Les femmes issues des milieux défavorisés sont devenues les principaux gagne pain pour leurs ménages grâce au petit commerce. Parmi les autres activités entreprises par les femmes et les filles, il faut noter la vente de bois et de charbon, ce qui accentue par ailleurs la déforestation.

PERSPECTIVES

Comparativement aux années antérieures, les transferts d'argent en provenance de l'étranger ont enregistré une légère baisse.

Il convient de préciser que les transferts d'argent provenant de personnes à l'étranger constituent la deuxième plus importante source de revenus des ménages de la région de Casamance. Le ralentissement économique en Europe et dans les pays développés en général devrait conduire à la baisse des montants envoyés par les émigrés (la récession dans les pays développés, touche les emplois des émigrés)

Les interventions des différents projets et programmes mis en place par le gouvernement du Sénégal, participent à trouver une réponse à l'insécurité alimentaire, à la vulnérabilité des populations et à protéger les moyens de subsistance et les actifs des ménages ruraux.

En basse et moyenne Casamance, les femmes constituent plus de 80% de la main d'oeuvre agricole, bien qu'une part très négligeable des ressources leur soit allouée. Par ailleurs, c'est essentiellement elles, qui assurent la survie des familles, avec 70% de la production vivrière rizicole et maraîchère.

Si l'option d'intervention du gouvernement du Sénégal est bien une offensive pour la sécurisation alimentaire par l'accroissement de la production agricole sur une base durable, alors des mesures adéquates et efficaces devront être prises dans leur direction, comme la répartition équitable des ressources publiques ; une politique d'intégration sociale plus audacieuse en faveur des groupes de population vulnérables.

La question de l'accès à la terre et à ses ressources par les couches vulnérables (femmes et autres) a longtemps été considérée comme secondaire dans les politiques de développement rural, ou de lutte contre la pauvreté.

Il est aussi apparu dans certaines zones, que le retour des populations déplacées ou réfugiées risque d'engendrer des relations conflictuelles entre communautés villageoises à propos de la gestion du foncier revalorisé.

Le foncier en Casamance est reconnu comme une problématique centrale, porteuse d'importants enjeux à la fois politiques et de paix, économiques, socioculturels et environnementales.

En zone rurale, la relation étroite entre la Femme, l'Agriculture, et la Sécurité alimentaire, est un fait. Alors leur accès à la Terre devient un facteur incontournable dans le projet de sécurisation alimentaire au niveau local

La complexité ainsi que la sensibilité de la question foncière en Casamance, va nécessiter une démarche intégrant à la fois un débat démocratique des communautés concernées avec la participation de toutes les parties prenantes (Elus locaux, leaders d'opinion, religieux, groupements féminins, d'autres associations communautaires, services étatiques, partenaires intermédiaires, etc.), mais aussi un réalisme dans le processus de construction d'un développement durable.

Contribution CRESPES de la Région de Saint Louis

Présentation

La région de Saint-Louis dispose d'une région médicale , d' un centre hospitalier régional , de l' hôpital de ndioum , de 5 districts sanitaires, de 38 postes de santé, de plus de 140 infirmiers et sages–femmes , d' une trentaine de case de sante et de nombreux personnels d'appui. Toutefois le secteur sanitaire demeure caractérise par une insuffisance d'infrastructures sanitaires et sociales, d'une mal répartition des infrastructures, de personnels de qualité et de logistique. Un autre écueil est l'absence de motivation du personnel affecté au niveau des zones pauvres et reculées et qui pour exiger une motivation correcte font de la rétention de données recueillies sur le terrain ; ce qui biaise les statistiques officielles sur la santé maternelle, néo-natale, infanto-juvénile, sur la planification familiale et sur la malnutrition.
Cependant, les données recueillies par les intervenants communautaires non gouvernementaux combinées a celles des services étatiques permettent une lisibilité de la situation sanitaire dans la région.

I) L'accès aux services de santé

L'accès aux services de santé dans la région est difficile du fait de l'éloignement des infrastructures sanitaires à beaucoup de localités qu'elles polarisent. Dans la région de Saint-Louis près de 63 % des populations sont à trois (3) quarts d'heures d'un service de santé (zone rurale). Cela est dû à l'insuffisance des moyens de transports et de la mauvaise qualité des routes. Le gap est assez important selon qu'on soit en zone urbaine ou en zone rurale.
En zone urbaine, l'évacuation d'urgence rendue plus ou moins facile par la disponibilité du transport, la proximité d'avec les services de santé (maximum 1,5km) et l'état des routes.
Alors qu'en zone rurale la distance entre la localité et les services de santé est en moyenne 8km, le moyen de transport disponible étant la calèche et les routes sont souvent bitumées ou sablonneuses.

II) La prévention de la mortalité maternelle, néo-natale, infanto-juvénile et la planification familiale

1) La prise en charge de la grossesse

La surveillance de la grossesse connait une évolution positive du au fait :
- De l'information, de l'éducation et de la communication sur l'importance de la consultation pré natale par les relais communautaires surtout ceux prises en charges par les ONG telles que PLAN Sénégal, Child found, le réseau Siggil Jigeen, africare ...
- Du renforcement de capacité du personnel médical : 110 infirmiers et sages- femmes formés en gestion des rumeurs et en argumentaire sur Islam et planification familiale, 270 ASC et matrones formés sur les questions de grossesse, accouchement et suite de couche, 270 formés aux soins après avortement et 135 en counselling.
- La plupart des accouchements sont assistés par des personnels médicaux. Mais là réside encore une disparité en zone urbaine et zone rurale. Pour la première environ 86% des accouchements sont assistés alors que pour la seconde sur 100% recensés moins de 35% sont faits à domicile avec l'aide des accoucheuses traditionnelles.

2) Les consultations post-natales

- En zone urbaine près de 90% des accouchés font la consultation post-natale dans les quinze jours qui suivent l' accouchement alors qu' en

zone rurale les 40% reviennent après complication sur la sante de la mère ou de l'enfant ou pour la vaccination de l' enfant

3) Le respect du calendrier vaccinal et la surveillance nutritionnelle et pondérale

- En zone urbaine, au 9e mois plus de 90% des enfants sont complètements vaccinés ;
- En zone urbaine la couverture vaccinale se situe à62%

Globalement, selon qu'on soit en zone rurale ou urbaine après que l'enfant est complètement vacciné plus de 50% ne respectent plus les pesées jusqu'à 36 mois malgré les séances d'IEC incitatives faites à ce niveau par plusieurs canaux

III) La fréquentation des services de santé pour des besoins de planification familiale

A Saint-Louis 85% des femmes ont entendu parler de PF, 63% connaissent une ou plusieurs méthodes contraceptives, moins de 30% pratiquent ou ont pratiqué une méthode contraceptive.

Ces résultats ont étés obtenus grâce à des actions synergiques entre les districts, les leaders locaux, les relais, le RSJ, et les associations de femmes.

Les actions menées sont :

- Renforcement de capacité (prestataires de service, médicaux, relais, religieux, enseignants, femmes et les leaders locaux)
- Tenue de FORA communautaires
- Organisation de session de dialogue communautaire (dialogue entre prestataires, clientes, autorités politiques et administratives, ONGs et mécènes sur les problèmes et propositions de solutions par les parties et suivi des engagements
- Réalisation de film et émissions radio
- Plaidoyer
- Implication des hommes et des religieux (sermons) dans la PF

IV) Malnutrition

La prévalence de la malnutrition est préoccupante pour Saint-Louis malgré les programmes de nutrition mises en œuvre dans la région de projet de nutrition communautaire (PNC)et de programme de renforcement nutritionnel (PRN) initiés par le gouvernement du Sénégal et les projets et programmes initiés par PLAN Sénégal, counterpart international , Child fund ...

Aujourd'hui (2011) les taux réels de malnutritions sont alarmants chez les enfants de 0 à 5 ans.

- Richard Toll : 6%
- Dagana : 3%
- Podor : 6,95%
- Pété : 6%.

Signalons par ailleurs que la situation est marquée par les carences en micronutriments, malgré les campagnes régulières de supplémentation en vitamine A , en fer , en iode et en mapendazole, la mortalité infanto- juvénile due aux carences est toujours élevée.

Conclusion

Une étude situationnelle permettra de réaliser une cartographie réelle de la situation. Laquelle situation visant les ménages, les intervenants communautaires et les structures sanitaires permettra aussi de trouver des données réelles sur la mortalité et la morbidité des enfants, des femmes et établira une référence sur les maladies diarrhéiques, les maladies intestinales (bilharzioses) , les infections respiratoires aigues, sur les carences en micronutriments et sur la prise en charge de la fièvre et l'utilisation des moustiquaires imprégnées chez l'enfant 0 – 5 ans et chez les femmes enceintes et allaitantes. Pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement les acteurs doivent nécessairement inscrire leurs actions dans une dynamique intégrée et globale pour faire reculer la mortalité et la morbidité et asseoir un développement humain durable.

Contribution CRESPES de la Région de Tambacounda

I. CONTEXTE :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de renforcement des capacités de la société civile, AHDIS voudrait mettre à profit l'existence des CRESPES (à la place d'autres acteurs) pour l'élaboration des contributions régionales critiques sur le contenu des DSRP I et II.
L'approche méthodologique adoptée consiste à faire le bilan au niveau des axes et secteurs ci-après :

■ **Axe 1 : Création de richesse :**

- **Secteur :** Agriculture.

■ **Axe 2 : Accélération à l'accès des services sociaux de base :**

- **Secteur :** Education et Formation.
- **Secteur :** Santé et Nutrition.

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DSRP I.

La collecte des données auprès d'institutions crédibles comme : (Bureau régional de la Planification, de la Statistique, ARD, GPF, FAFS, etc.) a révélé que le DSRP 1 n'a connu aucune activité décentralisée si ce n'est que le programme s'est déroulé seulement au niveau national. Ainsi, l'étude analytique et comparative envisagée à partir des indicateurs contenus dans le DSRP 1 d'avec les indicateurs d'impacts engrangés au niveau régional ne peut se faire.

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DSRP II.

Les mêmes sources ont révélé que pour le DSRP II, il y a eu une décentralisation vécue au niveau régional. Le cadre institutionnel mis en place est le suivant :

• Le comité de pilotage, présidé par le Gouverneur de la région et l'ARD a assuré le secrétariat. de ce comité, sa vocation était de se charger des orientations et des validations de tout se qui permettrait la mise en œuvre.
• Le comité de suivi, présidé par le Conseil régional et le service des Statistiques assurait le secrétariat. A ce comité, mission a été assignée pour la mise en œuvre et le suivi des actions.

Cependant, les témoignages concordent sur le manque de fonctionnalité de ces comités. Le programme étant exécuté en apartheid et les membres de la cellule régionale chargé de la mise en œuvre ainsi que du suivi se sont lamentés pour n'avoir pas du tout participé au programme comme indiqué au sein du cadre institutionnel mis en place à cet effet. Par ailleurs, en 2010, une contribution de l'axe Sud-Est pour les régions de Tambacounda et Kédougou a fait l'objet d'une élaboration de bilan du DSRP II dont le CRESPES/TAMBA va vous livrer les données sur le contenu.

■ **Axe 1: Création de richesse :**

• **Secteur : Agriculture.**

Annexe 2 : Matrice des mesures (2006-2010)

AXE 1 : CRÉATION DE RICHESSES

(Les lignes d'actions en gras correspondent à celles prioritaires devant être réalisées dans les premières étapes de la mise en oeuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté).

Domaines/ Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
SCA	**1. Promouvoir l'accélération de la croissance**	**1. Mise en oeuvre du plan d'actions de la Stratégie de Croissance accélérée (SCA)**
Politiques sectorielles		
Secteurs	**Objectifs /Stratégies**	**Actions prioritaires**
AGRICULTURE	2. Réduire la vulnérabilité des activités agricoles	**3. Renforcement de la gestion des risques et calamités, et des ressources naturelles**
	3. Favoriser le développement foncier et les investissements productifs	**6. Finaliser le processus de révision de la législation foncière et gestion du découpage administratif et des sols** **9. Mise en oeuvre de mesures pour la baisse du coût de l'aménagement hydro agricole**
	4. Intensifier et moderniser la production agricole	**11. Promotion et accroissement des cultures irriguées et maîtrise de l'eau** **12. Renforcement et décentralisation du système de financement du secteur de l'agriculture** **15. Promotion et extension de l'accès aux équipements agricoles et facteurs de production**
	5. Promouvoir l'agroindustrie	**24. Promotion d'unités agro-industrielles (substitution aux produits importés, micros-entreprises et de petites entreprises rurales, etc.)**
	6. Augmenter et diversifier les revenus agricoles	**26. Promotion d'une bonne politique de transformation, de commercialisation et de distribution** **28. Promotion de *produits agricoles d'exportation non traditionnels et dits de « niche » et* exploitation des opportunités offertes par les filières émergentes (bio énergétiques, horticoles, etc.)**
	7. Renforcer le rôle des organisations paysannes	
	8. Renforcer la sécurité alimentaire	**32. Mise en oeuvre du programme national d'appui à la sécurité alimentaire** **33. Intensification et modernisation de l'agriculture de type familial**

Les données qui suivent viennent de la DRDR – Direction Régionale du Développement Rural :

Figure 1: Superficies emblavées et production totale annuelle de céréales 2004-2009 :

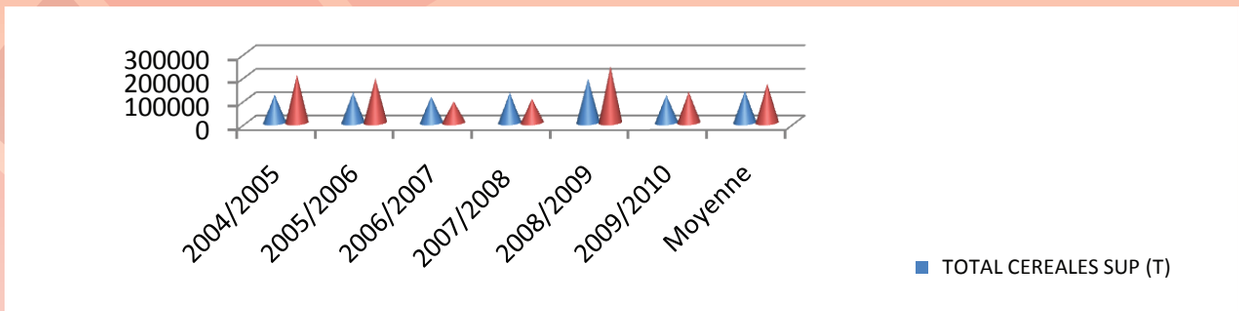

Source :DRDR Tamba.

Figure 2: Commercialisation de l'arachide et du Coton de 2005 à 2009 à Tambacounda

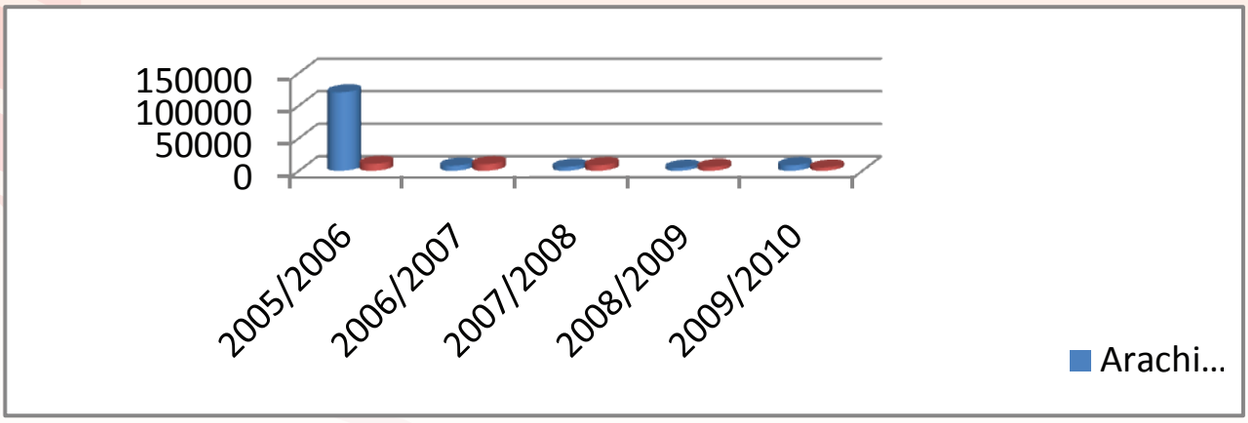

Source :DRDR Tamba

■ Axe 2 : **ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE :**

- **Secteur :** Education et Formation.

Annexe 2 : Matrice des mesures (2006-2010)

Axe 2: Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base

(Les lignes d'actions en gras correspondent à celles prioritaires devant être réalisées dans les premières étapes de la mise en oeuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté).

Domaines/ Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
SCA	**1. Promouvoir l'accélération de la croissance**	**1. Mise en oeuvre du plan d'actions de la Stratégie de Croissance accélérée (SCA)**
Politiques sectorielles		
Secteurs	**Objectifs /Stratégies**	**Actions prioritaires**
EDUCATION ET FORMATION	67. Développer l'enseignement préscolaire et Promouvoir l'achèvement du cycle élémentaire et du cycle fondamental	**279. Construction, réhabilitation et équipement de salles de classe, d'écoles, de cases des tout-petits et classes préscolaires fonctionnelles et accessibles, avec blocs sanitaires séparés (garçons et filles) et fonctionnels (électricité et eau)** **280. Distribution sécurisée de manuels et fournitures scolaires adaptés et à temps**
	68. Eliminer les disparités entre groupes économiques (riches/pauvres) entre sexe, inter et intra régionales entre milieux (rural/urbain), à tous les niveaux d'enseignement	**286. Accroissement des bourses et aides scolaires aux filles** **290. Promotion de l'accès et le maintien des personnes handicapées dans les systèmes d'éducation/formation**
	69. Promouvoir l'éducation qualifiante des jeunes et des adolescents	**291. Création et réhabilitation de centres de formation professionnelle et technique**
	70. Promouvoir et orienter la formation professionnelle vers le marché du travail et de l'emploi	**295. Promotion du savoir agir, l'employabilité et la créativité chez les jeunes**
	71. Éradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales	**296. Création et renforcement des Écoles communautaire de Base (EBC)** **301. Renforcement de l'implication des opérateurs privés ou des ONG dans la mise en oeuvre des programmes d'alphabétisation**
	72. Promouvoir une éducation de qualité à tous les niveaux d'enseignement et de formation	**305. Recrutement d'enseignants de qualité et en nombre suffisant**

Les données qui suivent viennent de l'IA – Inspection d'Académie :

Education et formation

■ La préscolaire

Dans la région de Tambacounda, le Taux Brut de Pré scolarisation est de 8,7 % en 2009, celui des filles est de 9,0%. Ce TBPS qui était de 6,3 % en 2007 a gagné plus de 2 points en 03 ans. Malgré ce taux en deçà de la moyenne nationale (9,1%), les régions de occupent la 5ème place après Ziguinchor, Dakar, Thiès et Louga. Les structures de prise en charge de la Petite Enfance sont au nombre de 92 en 2009 contre 56 en 2007, soit un accroissement de 39,1%, avec un nombre élevé d'abris provisoires (73 sur 92 structures, soit 79%).

Cette situation révèle l'importance de la demande et des besoins en infrastructures.

Elémentaire

Tableau 3: Taux d'achèvement

ANNEES	2007	2008	2009
Taux d'achèvement global	55,10%	58,40%	44,60%
Taux d'achèvement fille	52,90%	58%	41,30%
Taux d'achèvement garçon	57,30%	58,80%	47,90%

Figure 4: Taux d'achèvement

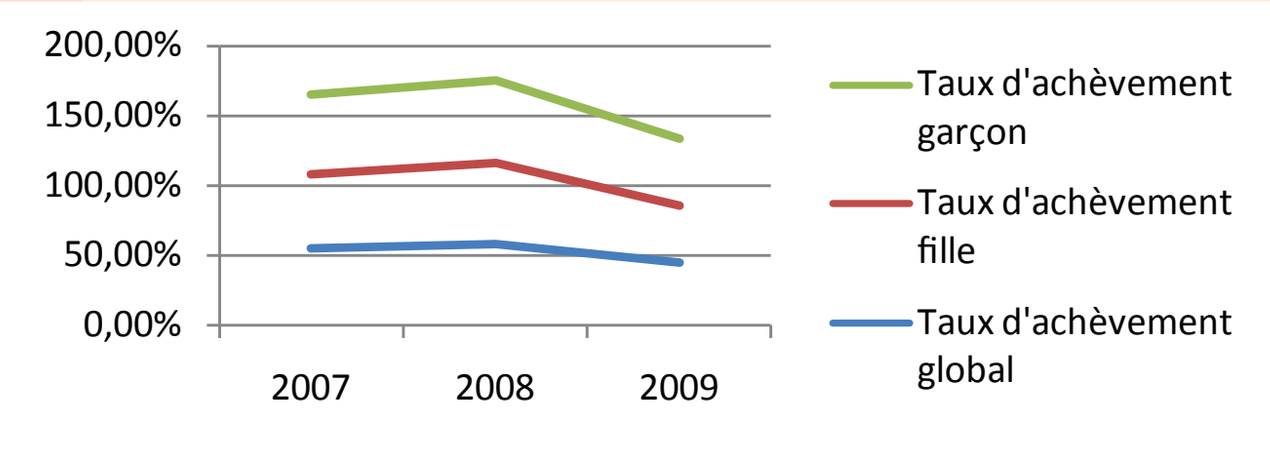

Source : IA Tambacounda

Tableau 4: Evolution du Taux de Scolarisation

TAMBA	2005	2006	2007	2008	2009
Garçons	**75.3 %**	**79.8 %**	**83.9 %**	**85.7 %**	**91.8 %**
Filles	**64.7 %**	**70.3 %**	**76.5 %**	**80.8 %**	**87.7 %**
Rap G/F	**1.16**	**1.13**	**1.09**	**1.06**	**1.04**

Source : IA /Tamba

L'enseignement moyen et secondaire général

La région de Tambacounda affiche un taux de transition entre l'élémentaire et le moyen égal à 61,9% en 2009, la scolarisation globale de la zone au niveau du moyen affiche un TBS de 27,2 % pour une prévision de 31% soit un écart négatif de 3.8. Au même moment, celui des filles est de 21,6%. Ces résultats, comparés à ceux du niveau national, placent l'Académie à la 8ème place du classement et à -14,2 points de la moyenne nationale (41,4%).

Au regard de la loi qui fixe la scolarité obligatoire à 10 ans, on peut relever qu'une importante frange de la population scolarisable, environ 40%, est en dehors de l'enseignement moyen et qu'environ un peu plus du quart des populations en âge de fréquenter ce sous secteur y accède.

Malgré les efforts réalisés par l'Etat au cours des dernières années en matière de création d'établissements en zone rurale, l'accès à l'enseignement moyen reste à promouvoir. Cette situation s'explique par la faiblesse des capacités d'accueil dans le public, notamment dans les communes. A cela s'ajoute l'insuffisance de la part du privé dans les effectifs (5,3% sur les 20% attendus) ; l'académie ne compte que 5 collèges privés sur les 37.

Par ailleurs, la zone est marquée par des disparités de genre (l'écart entre garçons et filles se creuse d'année en année en faveur des premiers). Le taux de redoublement, qui est de 18,5%, reste très élevé par rapport au taux désiré de 12,0% en 2009. Ce taux varie cependant d'un niveau à un autre ; il est plus élevé en 3ème (35.9 % pour les garçons et 25,2% pour les filles).

L'enseignement technique et la formation professionnelle

Au total, en 2009, 494 élèves fréquentent les structures de formation, dont 312 dans les centres privés.

Les structures sont au nombre de 02 dans le public (01 CFPEFS à Bakel et 01 autre à Tambacounda) et 04 dans le privé (ESPG/IAM, Don Bosco, ESUP-Santé, Centre de Formation en Informatique de Sara Waly). On note la création en 2008 d'un Centre de Formation aux métiers de l'automobile, non encore fonctionnel (FORMECA).

Il y a également d'autres structures qui interviennent dans le domaine de la Formation Professionnelle et qui ont pour principales cibles les artisans : il s'agit de la chambre des métiers et de l'ONG « Kora ».

Les filières ne sont pas encore diversifiées au CFPEFS de Bakel.

La baisse des effectifs dans ce sous-secteur peut s'expliquer d'une part par le manque de débouchés et d'autre part par la concentration des structures en milieu urbain.

Situation de l'alphabétisation

Ce secteur a enregistré une évolution certaine ces dernières années grâce à l'effort conjugué de l'Etat et des partenaires. Il s'appuie sur d'importants atouts notamment :

- la politique de décentralisation ;
- la dynamique des opérateurs en alphabétisation regroupés dans la coordination régionale des opérateurs en alphabétisation (CROA) ;
- une responsabilisation des autorités décentralisées ;

■ La présence de nombreux intervenants (projets et programmes, ONG et Associations de développement).

Au regard de nombreux opérateurs intervenant dans les programmes et projets, on note que les réalisations sont significatives même si elles sont loin d'épuiser le stock d'analphabètes que compte la région.

La mise en œuvre des programmes d'alphabétisation se heurte à de multiples défis qui sont autant d'obstacles dont la réduction permettra d'obtenir l'éradication de l'analphabétisme dans la région.

■ Une léthargie due à la fin des grands programmes comme le PAIS ETAT, le PAPA

■ une cartographie mal cernée des programmes initiés par des ONG et de sociétés de la place (SODEFITEX, PROMER, TOSTAN)

L'Académie compte plusieurs partenaires existants ou potentiels répartis en partenaires techniques et financiers et partenaires sociaux (Sociétés minières, Unicef, Eau vive, World vision etc., PDEF).

Cependant on note une sorte de déséquilibre dans la répartition géographique de ces partenaires et un problème de capitalisation des différentes interventions sur le terrain découlant de l'absence d'une remontée des informations dans ce domaine.

Les stratégies de développement qu'il urge de mettre en place sont donc les suivantes :

■ Création d'une table de concertation avec les partenaires

■ Mise en place d'un dispositif permettant de cartographier et de capitaliser les interventions des partenaires.

Principales contraintes

■ le nombre élevé d'écoles à cycle incomplet et d'abris provisoires,

■ la faible fréquentation des établissements scolaires surtout en milieu rural ;

■ la dispersion de l'habitat et de la faible densité de la population qui se traduit par une insuffisance au niveau de la carte scolaire;

■ la subsistance de certaines pratiques phallocratiques et les mariages précoces sont encore des facteurs qui freinent la scolarisation des filles

■ le manque d'établissements d'enseignement technique et professionnel

Les contraintes liées à l'alphabétisation sont :

■ insuffisance de programmes d'accompagnement ;

■ absence de structures d'accueil permanentes ;

■ manuels insuffisants et inadaptés ;

■ absence de cadre de concertation ;

■ absence d'une banque de données fiables.

Eléments d'analyse quantitative et qualitative :

o Le DSRP II ayant prévu un cadre d'échanges (Gouvernement, société civile et secteur privé), ce sont les services de l'Etat qui étaient principalement mobilisés pour la mise en œuvre, le secteur privé étant totalement absent pour ne pas dire écarté. Cela a compromis on ne peut plus sensiblement à la qualité ainsi qu'à la progression vers de meilleurs services et réduction des contraintes.

- **Secteur :** Santé et Nutrition

Annexe 2 : Matrice des mesures (2006-2010)

Axe 2: Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base

(Les lignes d'actions en gras correspondent à celles prioritaires devant être réalisées dans les premières étapes de la mise en oeuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté).

Domaines/ Secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions prioritaires
SCA	**1. Promouvoir l'accélération de la croissance**	**1. Mise en oeuvre du plan d'actions de la Stratégie de Croissance accélérée (SCA)**
Politiques sectorielles		
Secteurs	**Objectifs /Stratégies**	**Actions prioritaires**
SANTE ET NUTRUTION	**73. Améliorer la qualité, l'accès et l'offre de services de santé dans les régions les plus pauvres**	**308. Construction, réhabilitation, équipement de structures de santé (cases, postes et centres de santé) et appui logistique à l'évacuation sanitaire des zones pauvres** **309. Mise en oeuvre de politiques de recrutement, de formation, de gestion de personnel médical qualifié et de motivation du personnel des zones pauvres et enclavées** **310. Programmes d'amélioration de l'accessibilité des pauvres aux services de santé et aux médicaments**
	74. Promouvoir chez les populations des attitudes et des comportements de prévention des maladies	**313. Programme d'information, de sensibilisation, d'éducation et de renforcement de capacités des familles et des communautés sur les attitudes** **et comportements préventifs**
	75. Améliorer la prévention et la priseen charge du VIH/SIDA(3)	**315. Renforcement des actions de prévention des IST/VIH/SIDA**
	76. Améliorer la prévention et la lutte contre le paludisme.	**318. Renforcement des actions de prévention du paludisme (*promotion de l'utilisation des moustiquaires imprégnées, traitement préventif intermittent, etc.*)** **319. Renforcement de la prise en charge du traitement des malades du paludisme**
	77. Améliorer la santé maternelle et infanto juvénile (1)	**320. Mise en oeuvre des actions consignées dans la « feuille de route multisectorielle pour accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité** **maternelles et néonatales au Sénégal, 2006 – 2015 »** **(*renforcement des programmes de formation, augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité*** ***des services de santé maternelle et néonatale (SMN) de qualité, renforcement de la Planification familiale et des soins obstétricaux néonataux d'urgences*)**
	78. Promouvoir le contrôle citoyen des services sociaux et sanitaires	**325. Développement des programmes IEC pour le contrôle citoyen**
	79. Améliorer la santé de la reproduction des jeunes et des femmes	**327. Elaboration et mise en oeuvre de programmes de renforcement des capacités et IEC/CCC sur les risques liés à la SR et la promotion de la santé maternelle**

	80. Améliorer la prise en charge des maladies non transmissibles et chronique	**332. Mise en place de programmes de prise en charge des personnes souffrant de maladies chroniques (diabète, hypertension, drépanocytose, maladies rénales, etc.)**
	81. Améliorer la situation nutritionnelle des femmes et des enfants	**333. Extension de la couverture (50%) des activités de nutrition communautaire dans les zones rurales**

Les données qui suivent viennent de la région médicale :

Santé et nutrition :

Tableau 5:Situation maternelle et infanto-juvénile

Indicateurs	Moyenne nationale (‰)	Niveau à Tambacounda (‰)
quotient de mortalité néonatale	35	56
quotient de mortalité post-néonatale	26	44
quotient de mortalité infantile	61	100
quotient de mortalité juvénile	64	111
quotient de mortalité infanto-juvénile	121	200

Source : EDS4

• Etat nutritionnel

Au sujet de l'état nutritionnel des enfants âgés de moins de 5 ans dans la région de Tambacounda, l'EDS IV indique en 2005 :

- un pourcentage d'enfants émaciés de 9% contre 8% pour la moyenne nationale ;
- un pourcentage d'enfants accusant un retard de croissance de 26% contre une moyenne nationale de 16%.

L'enquête rapide SMART réalisée en 2009 dans la Région de Tambacounda au sujet de la situation nutritionnelle donne les résultats suivants : Prévalence de la malnutrition aigue globale 8,8%, Prévalence de la malnutrition aigue modérée 7%, Prévalence de la malnutrition aigue sévère 1,8%. Globalement, la malnutrition aigue sévère est restée à stationnaire de 2005 à 2009.

Taux de couverture vaccinale PENTA 3 (DTC3)

Le taux de couverture vaccinale PENTA 3 (DTC3) est de 93% en 2007.

• Taux de prévalence du VIH sida

Contexte et vulnérabilité :

• Taux de prévalence élevé (2,6%) et 3,5% chez les femmes de plus de 24 ans)
• Région frontalière de régions à forte prévalence (Kolda, Ziguinchor et Matam)
• Mobilité transfrontalière élevée
• Existence de population vulnérables tels que les migrants, les routiers et les travailleuses du sexe au niveau de certaines zones (axes routiers, sites touristiques, mines aurifères…)
• Fréquentation faible des structures de dépistage du VIH en dépit d'une demande potentielle importante
• Prise en charge par les ARV au niveau des districts sanitaires limitée
• Persistance des facteurs de discrimination et stigmatisation lié au VIH

CONTEXTE DE LA SEXUALITE :

• Comportements à risque élevés :
• Multi partenariat sexuel : H 30% F 12%
• Partenaire occasionnel : H 46% F 12%
(source: PISR 2004 Zone de Kidira)
Rappel des Facteurs de Vulnérabilité de la Région :
Précocité Activités sexuelles et de la Nuptialité
■ âge 1er mariage : H 25,1 et F 15,7 (source PISR
■ âge 1er rapport sex : H 19,8 et F 15,6 (source PISR)
Forte activité sexuelle des célibataires
■ H 63,1% et F 15,8% (source PISR)
■ Prostitution clandestine développée

Couverture géographique des interventions IST/SIDA
• Nombre de sites CDV=12
• Nombre de sites PTME=70
• Nombre de sites PEC adultes=10

• Nombre de sites PEC enfants=10
• Nombre de sites PEC TS (Centre réf. IST) =1 N
Diverses stratégies sont mises en œuvre :
• Sensibilisation de la population générale et des groupes vulnérables
• Renforcement des capacités des divers acteurs
• Promotion et renforcement des activités de dépistage du VIH, de la PTME
• Prise en charge par les ARV
• Soutien et accompagnement des PVVIH, des OEV et des Travailleuses du sexe
Nombre de sites PEC MSM = 0.

PERFORMANCES DE LA REGION 2008 :

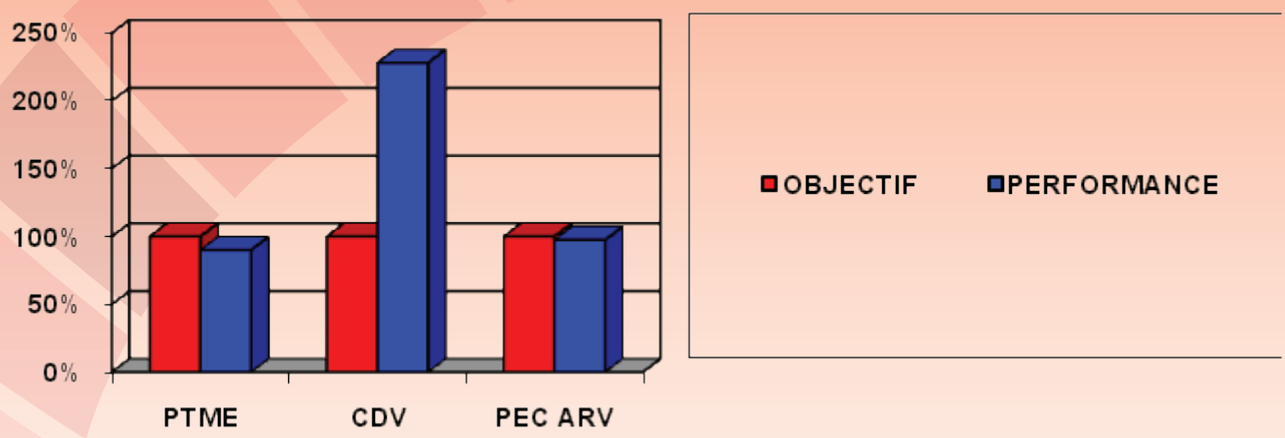

Tableau 6:Présentation de l'évolution de quelques indicateurs et ratios

Paramètres	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de morbidité globale	28,8%	35,4%	47,8%	43,1%	46,9%
Couverture contraceptive	3%	4%	3,2%	0,9%	3,6%
Accouchement assisté	33,8%	47,5%	25,6%	30,8%	46,2%
Couverture en CPN	14,6%	21,1%	29,1%	9,9%	29,7%
1 centre de santé pour	103040	115370	116903	87008	89471
1 poste de santé pour	8310	8125	8596	7910	8029
1 case de santé pour	ND	5711	8118	6693	7037
1 Médecin pour	ND	32047	41751	33836	26096
1 Pharmacien pour	ND	41204	53138	46850	52191
1 Infirmier* pour	ND	5060	4462	5487	4538
1 sage femme pour	ND	6634	5378	4830	4365

Source : Région médicale de Tambacounda

Contribution CRESPES de la Région de Matam

Le comité Régional de Suivi des Politiques Economiques et Sociales (CRESPES) de Matam après une analyse des contenus des DSRP1 et DSRP2 et un bilan des résultats obtenus dans la mise en oeuvre de l'axe « amélioration de l'accès aux services sociaux de base » dans la région de Matam se propose d'identifier quelques dysfonctionnements qui ont certainement impacté négativement sur les résultats attendus des DSRP1 et DSRP2 et de formuler des recommandations pour rendre plus efficace la stratégie de réduction de la pauvreté et accélérer effectivement et durablement la réalisation des objectifs et buts du programme de lutte contre la Pauvreté.

La lecture des Rapports sur le DSRP nous a semblé très pertinente par rapport à notre expérience personnelle.

Ces rapports apportent une contribution majeure à notre compréhension du DSRP et de son impact sur les individus et la société. Il met en lumière les divers obstacles auxquels les populations sont confrontées dans les différents axes du DSRP.

1. Présentation sommaire de la région

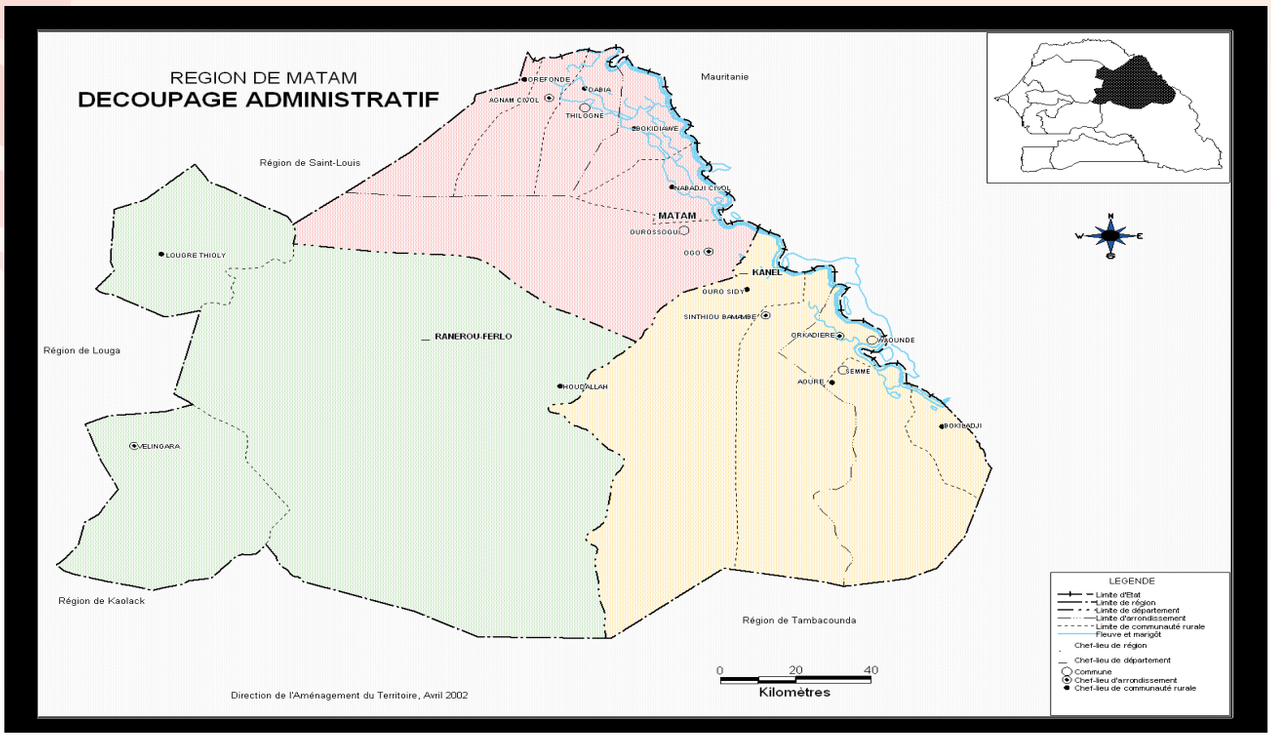

Située entre 14°20 et 16°10 de latitude Nord et 12°40 et 14°60 de longitude

Ouest, elle est limitée :

- Au nord par la République Islamique de Mauritanie et la région de Saint-Louis ;
- Au sud et au sud-est par la région de Tambacounda;
- Au sud-ouest par la région de Kaolack;
- A l'Est par la République Islamique de Mauritanie;
- A l'ouest par la région de Louga.

Le fleuve Sénégal borde la région sur toute sa partie orientale et septentrionale sur une longueur d'environ 200 Km. Elle couvre une superficie de 29.615,8 Km², soit environ 1/7 du territoire national, ce qui fait d'elle la seconde région du pays après celle de Tambacounda.

Le département de Ranérou-Ferlo occupe plus de la moitié du territoire régional, soit 51%. Les départements de Kanel et Matam font respectivement 30 et 19% de la superficie régionale.

L'étendue de la région et de ses entités administratives, jumelée à un enclavement interne et externe posent de réels problèmes de communication, d'encadrement administratif et technique et de sécurité des populations.

Situation socio-économique de la région

La pauvreté est un phénomène qui touche une bonne frange de la population ; même si elle touche en général plus les femmes que les hommes, force est de constater une grande proportion de populations pauvres au sein des groupes vulnérables. Face à cette situation, l'Etat a mis en place un dispositif institutionnel pour une réduction de ce phénomène qui affecte de plus en plus une grande frange de la population

.1 Agriculture

L'économie régionale dépend de l'agriculture dont le potentiel en terme de superficie cultivable est de 851512 ha.
La diversité des zones éco géographiques offre la possibilité de pratiquer trois types de cultures:

- Cultures irriguées : 55 000 ha
- Cultures de décrues : 196 840 ha
- Cultures pluviales : 599480 ha

Les cultures irriguées et les cultures de décrue sont pratiquées dans la vallée du fleuve Sénégal, tandis que les cultures sous pluies sont généralement localisées dans le Diéri.

Le secteur mobilise 70 % de la population rurale et contribue pour une part importante à la constitution du PIB régional.

Il est à signaler la réalisation de nouveaux aménagements (casier de Kobilo, Dolol Odobéré, Matam) et la réhabilitation d'anciens PIV.
Le secteur demeure très vulnérable et fortement soumis aux contraintes suivantes :

- Déficit pluviométrique
- Faiblesse et irrégularité des crues
- Pratique de l'agriculture itinérante sous - pluies
- Niveau d'organisation et de formation des agriculteurs faibles
- Enclavement des zones de production qui rend difficile des services d'encadrement et l'écoulement des produits
- Niveau d'équipement des exploitations très faibles
- Coût élevé du matériel agricole et des intrants
- L'exode rural
- Taille réduite des périmètres irrigués
- Présence des déprédateurs
- Faible diversification des cultures
- Système de crédit mal adapté et orienté uniquement vers l'irriguée
- Non-application de la loi sur le domaine national

2.2.2. Elevage

La région possède un potentiel pastoral considérable qui lui confère une vocation de zone d'élevage par excellence L'élevage est pratiqué par plus de 20% de la population régionale. Il participe pour 7% à la formation du PIB national et 35,5% à celle du secteur primaire.

Il s'agit d'un élevage extensif qui utilise de vastes parcours notamment dans le ferlo où les ressources en eau sont limitées malgré la disponibilité d'un potentiel fourrager important. Le cheptel est réparti sur tout le territoire régional.

Tableau 08: Répartition du cheptel en 2005

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	volailles
Kanél	120570	118970	50030	9870	8940	67830
Matam	90700	101470	42630	8 810	10380	80430
Ranérou - Ferlo	74300	129630	54640	15400	12000	45413
TOTAL REGION	**285570**	**350070**	**147300**	**34080**	**31320**	**193673**

Source : IRSV Matam

L'amorce d'une dynamique organisationnelle des éleveurs avec les « Gallé Aynabé » et la mise en place des unités pastorales constituent un atout favorable pour le développement et secteur et la préservation de l'environnement.

Mouvement inter frontalier s'effectuant dans les deux sens avec la République sœur de la Mauritanie.

2.2. 3 SANTE

Nous notons l'Existence d'une dynamique associative forte particulièrement au niveau des femmes des personnes handicapées des personnes vivant avec le VIH et des jeunes. Mais aussi des ONG à côté des services étatiques oeuvrant pour contribuer au développement économique et social de la région

CONTRAINTES

- Déficit en chaine de froid du PEV.
- Taux élevé de Malnutrition globale chez les enfants âgés de 0 à 5ans.
- Mortalité maternelle élevée.
- Crue ou Inondation hivernale.
- Système d'assainissement insuffisant.
- Gestion difficile des ordures ménagères.
- Faible proportion d'accouchements assistés.
- Faible couverture en planification familiale.
- Déficit en infrastructures sanitaires surtout dans le Ferlo.
- Objectif de couverture vaccinale des enfants moins d'un an non atteint.
- Absence d'adduction d'eau dans certains postes de santé.
- Non électrification de plusieurs postes de santé.
- Faible pouvoir d'achat des populations.
- Impraticabilité des routes du Ferlo surtout pendant l'hivernage.
- Difficulté dans la maitrise de la cible (transhumance).
- Perméabilité frontalière en matière de surveillance épidémiologique.
- Absence de Mutuelle de santé.
- Absence de mécanisme de solidarité de financement de la demande.
- Déficit en personnel médical et para médical (en qualité et en quantité).
- Absence de Monitoring des activités de routine.
- Non régularité de la tenue du Cadre de concertation tripartite Partenaire sociaux-Autorités administratives et sanitaires.
- Climat social instable dans le secteur de la santé.
- faiblesse des ressources humaines (un agent par service),

- Insuffisance de l'équipement et des moyens matériels (services sans moyens logistiques pour la plupart)
- Insuffisance des ressources financières…
- Enclavement de la région avec des zones difficiles d'accès
- Inexistence de CPRS pour une prise en charge de proximité de demande sociale

2.2.4 EDUCATION

Malgré sa jeunesse, la région de Matam connaît une évolution progressive de la plupart de ses indicateurs en matière d'éducation.

Certes, les taux d'accès évoluent plus vite que les indicateurs de qualité mais on note un dynamisme et une mobilisation en faveur de l'école qui devraient contribuer à court terme, à améliorer sensiblement les indicateurs de performance.

Des contraintes existent : le taux d'achèvement, les abris provisoires, le fort taux d'analphabétisme et l'insuffisance de structures de formation professionnelle.
Mais pour l'essentiel, avec le PDEF, on a noté des acquis importants dont la consolidation et l'amélioration devraient aider à l'atteinte des objectifs de l'Education de qualité pour Tous.

Les indicateurs :
LE TBS : c'est le rapport entre la population scolarisée et la population scolarisable.

Taux brut de scolarisation	années	2007	2008	2009
	Régional	65.60%	70.50	75.90
	Filles	73.80	80.40	88.70
	Garçons	57.60	60.80	63.40

L'évolution du TBS est plus rapide chez les filles (de 73,8% en 2007 à 88,7% en 2009) soit une augmentation de 15,1 points en trois ans, dépassant même l'indice de parité. Cette performance est due en grande partie à un important effort de sensibilisation, à l'introduction de l'enseignement arabe, à la valorisation du modèle féminin, à l'amélioration de l'environnement scolaire, etc.

LE TAUX D'ACHEVEMENT : c'est le rapport entre le nombre d'élève qui entrent dans un cycle et ceux qui le terminent en temps réel (ex : sur 100 élèves qui entrent au CI, combien arrivent au CM2 sans redoubler). Il traduit l'efficacité d'un système éducatif à l'intérieur d'un cycle.

	années	**2007**	**2008**	**2009**
Taux d'achèvement	Régional	29.79	31.80	38.90
	Filles	30.87	35	41.51
	Garçons	28.78	28.70	34.73

Il convient de noter que le taux d'achèvement de la région de Matam fait partie des taux les plus faibles du pays. Malgré une évolution constante, il demeure encore au dessous de la moyenne nationale.

Pour l'atteinte des objectifs de l'Education Pour Tous, des dispositions concrètes et immédiates doivent être prises pour baisser les taux d'abandon.

Un important programme de maintien et de protection des catégories vulnérables (filles, handicapés, pauvres) et un dispositif d'accompagnement en direction des élèves en difficulté peuvent contribuer à améliorer cet indicateur.

LE TAUX D'ADMISSION AU CI : c'est le rapport entre le nombre d'élèves effectivement inscrits au CI et le nombre d'enfants en âge d'y accéder.

	années	**2007**	**2008**	**2009**
Taux brut d'Admission au CI	Régional	96.20	109.90	118.50
	Filles	111	127.90	136.20
	Garçons	81.90	94.40	100.90

Le TBA au CI est en hausse constante. Il est passé de 96,20% en 2007 à 118,50 % en 2009. Cette évolution suit l'évolution de la carte scolaire liée aux efforts de création et d'extension d'écoles et aux campagnes de mobilisation pour l'inscription au CI.

Le Taux d'accroissement des effectifs dans l'Enseignement technique et la formation professionnelle : c'est l'évolution des effectifs sur une période donnée

années	**2007**	**2008**	**2009**
Taux d'accroissement des effectifs (public, privé, apprentissage) de la FPT	55.45	29.23	26.24

Le taux d'accroissement des effectifs de la formation professionnelle et technique passe de 55,45% en 2007 à 26,24% en 2009 soit un fléchissement de 29,21 points. On a noté une forte hausse en 2007 du fait d'une intense campagne d'information et de sensibilisation menée en 2006.
Cette intérêt pour l'ETFP doit être soutenu par une bonne campagne de communication, et un bon dispositif d'insertion.

Effectifs enrôlés dans les programmes d'alphabétisation
Avec plus de 60% d'analphabètes,

		2007	**2008**	**2009**
Effectifs enrôlés dans les programmes d'alphabétisation	Régional	17 620	2033	2053
	Femmes	13 215	1525	1540
	Hommes	4 405	508	513

Le nombre de personnes enrôlés dans les programmes d'alphabétisations diminue d'année en année. Cette baisse est liée à la fin des programmes d'alpha comme le PAPA.

Contraintes

La région de Matam a des contraintes qui continuent de plomber ses performances éducatives :

- Le mirage de l'émigration,
- L'enclavement et l'étendue de la région au regard des infrastructures d'accueil,
- Les fortes chaleurs au niveau de la région dès le mois de février
- Les poches de résistance à l'accès à l'éducation et la prolifération de daaras dans certaines zones de Ranérou et Kanel
- Le phénomène des daara,
- les nombreux abris provisoires,
- le phénomène de rivalité entre villages qui rend difficile la gestion rationnelle de la carte scolaire,
- La mobilité du personnel enseignant
- Le nomadisme des populations principalement dans le Ferlo, etc.
- La rareté des interventions pour la mise en place des paquets de service dans les écoles dépourvues d'un bon environnement scolaire.
- L'insuffisance du franco –arabe
- L'Inadaptation et l'insuffisance des filières de l'ETPF;
- Le fort taux d'analphabétisme des populations principalement les femmes

Malgré ces contraintes, on note une réelle vitalité de la région dans le domaine de l'éducation :

ATOUTS

- L'effort communautaire avec une forte implication des émigrés dans l'éducation ;
- La mise en place d'initiatives locales comme les Points Focaux et des CODEPE les progressions harmonisées à l'élémentaire et au moyen ;
- Le dynamisme de certains partenaires locaux comme Conterpart international, et la coopération décentralisée
- l'intervention des améliore sensiblement la qualité de l'encadrement
- L'enrôlement massif des filles dans le système (dépassant ainsi l'indice de parité au détriment des garçons)
- La présence des cantines dans presque toutes les écoles :
- L'amélioration de l'environnement scolaire ;
- L'implantation des lycées et collèges de proximité ;
- Des résultats scolaires assez encourageants ;
- L'apaisement du climat social avec l'implication des autorités académiques et des partenaires et (CL, APE, ONG, etc.) ;
- L'existence de programmes spécifiques pour le développement de l'ETFP (Sen 024, Plan régional de développement de l'ETFP, etc.)
- L'engagement de l'Etat à mieux s'impliquer dans l'alphabétisation avec le programme BCI 2010

Petite Enfance

- adapter les structures de prise en charge de la petite Enfance aux réalités socio-économiques du milieu
- doter la Coordination régionale d'un fond spécial pour la Petite enfance afin d'atteindre les objectifs de 2010
- renforcer la coordination avec les structures décentralisées du Ministère de l'Éducation et de la Santé pour une meilleure prise en charge
- élargir le volet santé/nutrition à toutes les catégories de structures de prise en charge de la Petite Enfance

Élémentaire

Satisfaire toutes les prévisions en terme de constructions, de réhabilitations, de remplacement d'abris provisoires

- Mettre à niveau les écoles à cycle incomplet

■ Améliorer l'environnement scolaire
■ Augmenter le taux de couverture des cantines scolaires (création de nouvelles cantines scolaires)
■ Mettre en projet toutes les écoles et renforcer les financements
■ Satisfaire les prévisions en terme de recrutement d'enseignants
■ Renforcer la formation continuée pour augmenter le nombre d'enseignants qualifiés
■ Maintenir et renforcer la mobilisation sociale en vue d'assurer l'équilibre entre filles et garçons.
■ Réserver un traitement particulier à l'IDEN de Ranérou en vue de développer davantage le système éducatif dans cette zone.
■ Arriver à une allocation plus équilibrée des ressources matérielles, humaines et financières.

Moyen Secondaire

■ Garantir un déploiement harmonieux et rationnel de la carte scolaire au niveau du moyen secondaire;
■ Veiller à une allocation adéquate de ressources aux établissements ;
■ Renforcer l'équipement en mobilier, moyens de reprographie et outil informatique ;
■ -Faire en sorte que les collectivités locales jouent pleinement leur rôle conformément à l'esprit de la décentralisation ;
■ -Instaurer partout où c'est nécessaire le dialogue et la concertation ;
■ -Veiller à l'exécution régulière des PAF ;
■ -Construire et équiper de nouvelles SDC au titre des extensions ;
■ -Poursuivre le programme de construction de collèges clé à main.

Enseignement technique et Formation Professionnelle

■ Organiser de larges consultations au niveau régional pour la définition des objectifs stratégiques du sous secteur.
■ Mettre en place des organes de gestion intégrant les professionnels.
■ Financer les projets d'établissement.
■ Mettre en place des corps de contrôle et d'encadrement adaptés au personnel des centres.
■ Mettre en place une stratégie de communication pour promouvoir l'ETFP.
■ Définir des indicateurs plus détaillés à même de renseigner sur l'évolution du sous secteur.
■ Mettre en place un bureau ETFP dans l'académie
■ renforcer les capacités des personnels des centres
■ allouer des budgets de fonctionnement conséquents aux centres

NON Formel (Alphabetisation)

Arrêter l'approche projet pour se lancer véritablement vers l'approche Programme.
■ Augmenter la durée des apprentissages et dépasser le niveau1.
■ Former tous les Acteurs du système par rapport à leur fonction pour une meilleure gestion de l'Alphabétisation.
■ Amener les Collectivités Locales à jouer pleinement leur rôle conformément à l'esprit de la décentralisation.
■ Décentraliser la sélection au niveau des structures déconcentrées.
■ Produire des supports didactiques en quantité et adaptés au milieu.
■ Créer un environnement lettré par l'implantation de centres de ressources et coins de lecture pour lutter contre le néo-alphabétisme.
■ Motiver les personnels (facilitateurs, superviseurs) en augmentant leurs indemnités
■ Dégager des moyens substantiels pour le travail de suivi et de supervision des services déconcentrés IA /IDEN
■ Créer des AGR autour des CAF et responsabiliser les CGE

2.2.5 Exploitation minière

La principale richesse minière de la région de Matam est constituée par un important gisement de phosphates localisé dans le département de Kanel (Ndendory) et dont les réserves sont évaluées à 40 millions de tonnes de minerai.
Les argiles qui sont présentes tout le long de la vallée du fleuve, sont aptes à la fabrication de brique, tuiles et poteries. Les marnes et calcaires à faible profondeur décelés entre Bokiladji et Aéré Lao entrent dans la fabrication de liants hydrauliques (ciment, chaux) comme matières premières. Les calcaires affleurent en surface dans les départements de Matam et Kanel.
L'exploitation des carrières se fait sans contrôle du fais de l'absence du service des mines dans la région.

2.2.6 Artisanat

La région garde une longue tradition dans le domaine de l'artisanat avec ses spécificités locales : la teinture, la poterie, le bois et la fabrication de nattes. Le secteur souffre du manque d'organisation des artisans et de la difficulté d'accès aux matières premières.

2.2.7 Energie

Aujourd'hui l'alimentation de la région de Matam en énergie est assurée, grâce au réseau interconnecté. La centrale de Ourossogui qui était la deuxième source d'alimentation, a été mise hors service depuis le 31 décembre 2002.

Ainsi le poste HT de Matam-Ourossogui qui fait partie du système ouest de la ligne « HT 225 » de Manantali, constitue la seule source d'énergie électrique dans toute la région.
Il est à noter l'utilisation d'autres sources d'énergie telles que les combustibles ligneux, bois de feu, charbon de bois et le pétrole lampant qui sont couramment utilisés en milieu rural par les ménages.
L'insolation moyenne annuelle qui tourne autour de 2880 heures soit 7 à 8 heures d'ensoleillement par jour permet de valoriser l'énergie solaire surtout en milieu rural.

2.2.8 Transport

Le transport au niveau de la région se caractérise par un faible niveau d'organisation, un réseau routier défectueux et un parc automobile vétuste.

Le transport urbain est quasi inexistant sauf au niveau des villes de Matam et Ourossogui ou il est assuré par des voitures « clandos » souvent vétustes et surtout des véhicules a traction animale. L'absence de voirie urbaine aménagée n'encourage pas les promoteurs à mettre des véhicules neufs dans le circuit.

En milieu rural l'avènement des pistes réalisées par les communautés rurales à travers le Programme National d'Infrastructures Rurales et les projets (SAED, PRODAM) a contribué au désenclavement des zones de production du walo et du ferlo.

Par ailleurs, malgré l'avènement de la route du Diéri, le fleuve demeure une voie très usitée par les populations du Dandé Mayo surtout durant l'hivernage.

2.2.9 Urbanisme, de l'Habitat et du cadre de vie

Le secteur de l'Urbanisme, de l'Habitat et du cadre de vie est un domaine central dans le développement structuré et harmonisé des Etablissements Humains. Malheureusement, beaucoup de personnes, dans la zone n'ont pas conscience de

cette opportunité qui leur est offerte pour les accompagner dans leur évolution de tous les jours. Mêmes les responsable des collectivités locales ne se conforment pas au décret n° 96 – 1138 du 27 décembre 1996 portant application de la loi portant transfert de compétences aux Régions, aux Communes et aux Communautés Rurales en matière d'Urbanisme et encore moins au code de l'Urbanisme.

Les contraintes actuelles du secteur peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- Beaucoup de difficultés pour pousser les responsables des collectivités locales à se conformer à la loi sur la Décentralisation et au code de l'Urbanisme
- A chaque fois qu'on prend quelqu'un en infraction, des notables interviennent pour le protéger.
- Manque de matériels de bureaux
- Manque de matériels informatiques (nous dessinons encore avec des rotrings)

Le contrôle des constructions et de l'occupation du sol se fait avec un véhicule en mauvais état, surtout quand on sait la difficile accessibilité de certaines zones de la région.

Les perspectives de développement :

- Régulariser tous les alignements anarchiques effectués par les collectivités locales ;
- Restructurer tous les villages (quartiers traditionnels) des communes de la Région de Matam ;
- Procéder à l'extension des limites de certaines communes ;
- Communaliser quelques gros villages qui ont beaucoup de potentiels

1 Clandos : voitures qui ne sont pas reconnus officiellement pour le transport en commun de voyageurs. Ce sont le plus souvent des voitures particulières que leurs propriétaires transforment en taxi

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANSD, Evaluation sur base d'enquêtes des progrès accomplis dans la stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté au Sénégal

Banque Mondiale 2008, Rapport sur le développement

Banque Mondiale. 2006, Gestion des risques en milieu rural au Sénégal, revue multisectorielle des initiatives de la vulnérabilité

Banque Mondiale, 1982, Le développement accéléré en Afrique au Sud du Sahara

Banque Mondiale, Initiative Prospective Agricole et rurale (IPAR), ASPRODEB, Janvier 2007, Les implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement
Centre d'Analyse Stratégique, Michel Clavé, Dominique Auverlot, juin 2010, Les cessions d'actifs agricoles à des investisseurs étrangers dans les pays en développement : éléments de diagnostic et pistes de recommandation

DCEG, Septembre 2004, Evaluation de l'impact des fonds de sécurisation et étude des modalités de leur élargissement aux différentes institutions de financement rural

Instituts National de la Recherche Scientifique, Pierre Lamonde et Luc Normand Tellier, 1981, Le Développement économique du Sénégal 1961, 1981, 2001, Synthèse et Prospective

Ministère du Plan et de la Coopération, 1980-1984, 6ème Plan de développement économique et social

Ministère du Plan et de la Coopération, 1984-1988, 7ème Plan de développement économique et social

Ministère du Plan et de la Coopération, 1984-1991, le Programme d'Ajustement à Moyen et long Termes (PAMLT)

Ministère du Plan et de la Coopération, 1988-1995, 8ème Plan D'orientations économiques et sociales (PODES)

Ministère de l'économie des Finances et du Plan, 1994, le Programme d'Ajustement Structurel pour la Croissance et la Compétitivité (PASCO)

Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, 1995-2001, 9ème Plan D'orientations économiques et sociales (PODES)

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), 1978, Analyse sectorielle en agriculture

PNUD, la lutte contre la pauvreté en Afrique Subsaharienne

PNUD, Rapport National sur le Développement Humain au Sénégal 2001

PNUD, rapport mondial sur le développement humain 2003 : les objectifs du Millénaire pour le développement, un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine

Sénégal, 2002, Document de stratégie de réduction de la pauvreté

Sénégal, 2006 Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-II)

Sénégal, 2006, Ministère de l'Economie et des Finances, Agence Nationale de la Statistique et Démographie, Résultats du troisième recensement général de la population et de l'habitat, Rapport national de présentation

Sénégal, 2006, Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE/MEF)

Sénégal, Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Prévision et de la Statistique, Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM-I)

Sénégal, Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Prévision et de la Statistique, Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM-II)

Youssou, B. Guissé : Société rurale et urbaine au Sénégal

Président	Coordonnateur
Mr Amacodou DIOUF Economiste, AHDIS	**Mr Diossy SANTOS** Economiste Planificateur

Membres

Mr Abdoulaye SENE Juriste, AHDIS	**Malick DIENE** Infographiste, Studio GraphiqueTAGOOR

Ont participé à l'élaboration de ce document

Région de Dakar	
Amadou Dione	CONCEPT
Mbaye Sène	CRAIDE
Abdourakhmane Ndiaye	AJUPENS
Région de Thiés	
Galo Mbengue	ORBGT
Moussa Guèye	ADESAE/ Tivaouane
Abdoul Aziz Diop	Forum civil/Thiès
Cheikh Sané	EDENAD
Abdoulaye Ka	ACE/Sénégal
Région de Diourbel	
Elhadji Said Bocoum	APDJ
Fatou Diouf	GIF/DSRP
Oumar Sy	Ndeyi Jirim
Moussa Diallo	SUDES
Talla Diokhane	Pôle des Ainés

Comité de rédaction

Région de Fatick	
Samba Hane Kane	CV3A
Serigne Mbaye Diallo	UNSAS
Pape Saliou Touré	ANE
Bassirou Ndiaye	AHDIS/Fatick
Ndiouck Sène	AFP/Gossas
Coumba Daga Diome	GPF/ Foundiougne
Région de Kaolack/Kaffrine	
Ndèye Gnilane Faye	RADI/ Kaolack
Benjamin Faye	ASDES
Babacar Thiam	ANAFA
Malick Ba	SYMBIOSE
Région de Louga	
Moctar Sow	ANHMS/ Louga
Thierno Mountaga Sall	GADEL
Babacar Ndoye	ASREAD
Sidy Tall	CORIPH/Linguère
Région de Saint LOUIS	
Cheikh Mbacké	GEEP
Mamadou Diallo	GEEP
Mouhameth Seck	Raddho
Adama Ngom	CONCEP
Région de Matam	
Mamadou Sada Bocoum	AHDIS/Matam
Ahmadou Diallo	APEES/Ranérou
Mohamadou Gaye	ANE/RADDHO
Idrissa Ba	ONUDI
Tolly Kane	AJUK/Kanel
Région de Tambacounda	
Jean Jacques Diédhiou	GADEC
Amadou Chérif Touré	AHDIS/ Tambacounda

Région de Kédougou	
Mouhamadou Moustapha Sylla	KEOH
Mamadou Sadiakhou	RESOPAD
Mor Khouma	RADDHO
Juliette Ipéne Bidiar	ASCAB
Bacari Camara	Association Ethnies Minoritaires
Région de Kolda	
Seydou Wane	FODDE
Ndiobo Mballo	7A.Maarewe
Mamadou Am Ndiaye	SYSED
Amadou Yéro Diallo	CPEF
Ousmane Ba	ADESC
Région de Sédhiou	
Mamadou Lamine Sadio	Enfance et Paix
Aliou Badara Cisse	SYAFD
Ndéné Coly	CAAD
Sana Sakho	AJAC
Sana Dabo	AJPDD
Région de Ziguinchor	
Abdoul Aziz Badji	CRCR
Abdou Mané	GRDR
Stanislas Agossou	GRDR
Seynabou Mal	USOFORAL
Fatou Goudiaby	Radio FM/Bignona

AUTRES COLLABORATEURS

Assane Masson Diop	Commission de la Société Civile sur le DSRP	Dakar
Alioune Badara Cissé	CRESPES/Sédhiou	Sédhiou
Mamadou Guiro	Consultant	Thiès
Germaine Sarr	AHDIS	Dakar

Ce document a été financé par la Fondation ROSA LUXEMBURG

B.P.21395 DAKAR- PONTY /SENEGAL.
Tél. : 221 33824 52 83/Fax: 221 33 864 47 95 – Mobile : 77 633 04 76 - 77 640 71 62
E-mail: ahdis2@orange.sn